

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

cnrs
édipasser les frontières

www.cnrs.fr

N° 12

DECEMBRE 2017

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Décembre 2017
ISSN 1148-4853

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.08 Le CNRS en région

02.08.02 Compétence des délégués régionaux

Décision portant modification de la décision DEC172620DAJ du 24 octobre 2017 portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud - 15/12/2017 - - DEC172892DAJ..... p.18

04. Personnels

04.02 Recrutement

04.02.01 Personnels fonctionnaires

04.02.01.05 Concours CNRS

Décision n°DEC173264DRH fixant les conditions et les modalités de recours à des moyens de télécommunication pour les auditions des concours pour l'accès au grade de chargés de recherche et de directeurs de recherche organisés par le CNRS - 29/11/2017 - - DEC173264DRH..... p.19

04.02.05 Vacataires

Décision du 22/12/2017 portant revalorisation des taux horaires de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances à compter du 1er janvier 2018 - 22/12/2017 - - DEC173350DRH..... p.21

04.03 Carrière et parcours professionnels

Note DRH-SDPIT Contrat de Service d'Accompagnement Professionnel de Haut niveau des Ingénieurs de Recherche (SAPHIR) - - 23/10/2017 - SDPIT2017-396..... p.22

04.09 Cessation de fonctions

04.09.10 Eméritat et honorariat

04.09.10.02 Eméritat

Circulaire CIR141415DRH du 28/04/2014 relative à l'éméritat au CNRS modifiée le 8 décembre 2017 - 28/04/2014 - - CIR141415DRH..... p.31

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.01.01.09. 2017

Décision portant nomination de M. Jean-Baptiste MAISTRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS2259 intitulée Cultures, Langues, Textes - 28/12/2017 - - DEC173393DR01..... p.43

Décision portant nomination de Mme Brigitte d'Andréa-Novel aux fonctions de directrice, et de M. Jean-Louis Giavitto aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR9912 Sciences et Technologies de la Musique et du Son (STMS) - 22/12/2017 - - DEC173053INS2I..... p.44

Décision portant nomination de M. Pascal MARICHALAR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8156 intitulée Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé (IRIS) - 29/06/2017 - - DEC173232DR01..... p.45

Décision portant cessation de fonctions de M. Stavros Katsanevas et nomination de M. Sotiris Loucatos directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7164 intitulée Astroparticule et Cosmologie - 22/12/2017 - - DEC173079IN2P3..... p.47

07.01.02. DR2

07.01.02.09. 2017

Décision portant nomination de Mme Florence MAHUTEAU BETZER aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR9187 intitulée "Chimie, Modélisation et Imagerie pour la Biologie" - 05/12/2017 - - DEC173153INC..... p.48

Décision portant cessation de fonctions de M Patrice Le Calvez, directeur par intérim de l'unité mixte de service UMS 839 intitulée Institut Henri Poincaré (IHP) - 22/12/2017 - -

DEC172958INSMI..... p.49

Décision portant nomination de plein exercice de M. Michel Cloitre aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche (UMR7167) intitulée "Laboratoire Matière Molle et Chimie (MMC) -

14/12/2017 - - DEC173061INC..... p.50

Décision portant nomination de Mme Sylvie Benzoni aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service UMS 839 intitulée Institut Henri Poincaré (IHP) - 22/12/2017 - - DEC172949INSMI.....

p.51

2018

Décision portant nomination de M. Vincent Duclert, directeur et M. Stéphane Audoin-Rouzeau, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8036 intitulée Centre d'études sociologiques et

politiques Raymond Aron (CESPRA). - 04/01/2018 - - DEC173179INSHS..... p.52

Décision portant nomination de M. Serge Paugam aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs. - 04/01/2018 - -

DEC173168INSHS..... p.53

Décision portant nomination de M. Bruno KARSENTI aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8178 intitulée Institut Marcel Mauss. - 04/01/2018 - - DEC173177INSHS..... p.54

07.01.04. DR4

07.01.04.09. 2017

Décision portant nomination de Mme Chantal Larpent, directrice de plein exercice de la fédération de recherche n° 2483 intitulée "Institut Lavoisier-Franklin" - 14/12/2017 - - DEC173103INC..... p.55

Décision n° DEC173157DCIFdu 05/12/2017 portant cessation et nomination de Monsieur Lionel DEMEZET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-de-France Sud » du CNRS - 05/12/2017 - - DEC173157DCIF..... p.56

Portant nomination de Mme Myriam TAVERNA aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR8612 intitulée « Institut Galien Paris Sud » (IGPS) - 05/12/2017 - -

DEC173156INC..... p.57

Décision portant nomination de Madame Michèle Raynaud aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7642 intitulée « Laboratoire des solides irradiés (LSI) » - 20/12/2017

- - DEC173018INP..... p.58

Nomination par intérim des directeurs adjoints du LMD : D'ANDREA, FORGET et PLOUGONVEN - 13/12/2017 - - DEC173071INSU..... p.59

Décision portant nomination de M. Christophe Muller aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud - 15/12/2017 - - DEC172891DAJ..... p.60

Décision portant nomination de M. Christophe MULLER, aux fonctions de correspondant pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la délégation Ile-de-France Sud -

01/12/2017 - - DEC173193DR04..... p.61

07.01.05. DR5

07.01.05.09. 2017

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Philippe Lecheminant et nomination de Monsieur Jean Avan, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8089 intitulée

Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation (LPTM) - 20/12/2017 - - DEC172845INP..... p.62

Nomination de Madame Victoria de Casteja en tant que chargée de mission - 22/12/2017 - - DEC173069INEE..... p.63

Décision portant nomination de M. Philippe Lecheminant aux fonctions de chargé de mission du 1er décembre 2017 au 31 janvier 2018 - 13/12/2017 - - DEC172983INP..... p.64

2018

Décision portant nomination de Mme Marie Mora-Chevais aux fonctions de sous-directrice de l'unité propre de service n°2841 « CNRS Images » - 01/01/2018 - - DEC173078DAJ..... p.65

décision portant nomination de M Frédéric Isel aux fonctions de directeur et de Mme Florence Villoing aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche de l'UMR7114 intitulée Modèles, Dynamiques,Corpus-MoDyCo - 04/01/2018 - - DEC173087INSHS..... p.66

07.01.06. DR6

07.01.06.09. 2017

Décision portant nomination de Mme Clotilde Jourdain-Fortier, directrice par intérim et M. Régis Vabres, directeur adjoint par intérim de la formation de recherche en évolution n°2003 intitulée Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux (CREDIMI). - 18/12/2017 - - DEC172855INSHS..... p.67

07.01.07. DR7

07.01.07.09. 2017

Décision portant cessation de fonctions de M. Antonin VIENNEY, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5023 intitulée "Laboratoire d'Écologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés" - 16/11/2017 - - DEC172996DR07..... p.68

Décision portant nomination de Mme Sylvie Servigne aux fonctions de directrice du Groupement de recherche GDR2340 intitulé Méthodes et Applications pour la Géomatique et l'Information Spatiale (MAGIS) - 12/12/2017 - - DEC173110INS2I..... p.69

Décision portant nomination de M. Florent LAFAY aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5280 intitulée "Institut des Sciences Analytiques" - 30/11/2017 - - DEC172812DR07..... p.70

Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe Cassagnau et nominations par intérim de M. Christian Carrot aux fonctions de directeur et de M. Thierry Delair aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° UMR5223 intitulée "Ingénierie des Matériaux Polymères (IMP) " - 28/12/2017 - - DEC173207INC..... p.71

Décision portant nomination de M. Christophe MARQUETTE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5246 intitulée "Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires" (ICBMS) - 14/12/2017 - - DEC173154INC..... p.72

Décision portant nomination de Mme Ounsa JELASSI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5292 intitulée "Centre de recherches en neurosciences de Lyon" - 01/12/2017 - - DEC172879DR07..... p.73

Décision portant nomination de M Viricelle aux fonctions de directeur-adjoint de l'UMR5307 - 12/12/2017 - - DEC173105INSIS..... p.74

2018

Décision portant nomination de M. Ahmed Boubeker aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5283 intitulée Centre Max Weber. - 04/01/2018 - - DEC173169INSHS..... p.75

07.01.08. DR8

07.01.08.09. 2017

Décision n° DEC173139DCIF du 05/12/2017 portant nomination de Monsieur Lionel DEMEZET aux fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS - 05/12/2017 - - DEC173139DCIF..... p.76

Décision n° DEC173138DCIF du 05/12/2017 portant cessation de fonctions de Monsieur Lionel DEMEZET, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS - 05/12/2017 - - DEC173138DCIF..... p.77

Nomination de Monsieur Jérôme Fort en tant que chargé de mission - 22/12/2017 - -

DEC173060INEE..... p.78

07.01.10. DR11

07.01.10.09. 2017

Décision portant nomination de Mme Laurence Capolini aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité MOY1100 DR11 - 22/12/2017 - - DEC172380DR11..... p.79

Décision portant nomination de M. Julien Pérard aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR3425 intitulée BIG, de l'UMR5075 intitulée IBS, de l'UMR5819 intitulée SYMMES

- 17/11/2017 - - DEC172876DR11..... p.81

Décision n° DEC173135DCIF du 05/12/2017 portant cessation de fonctions de Madame Béatrice GELY aux fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Alpes » du CNRS - 05/12/2017 - - DEC173135DCIF..... p.85

Décision n° DEC173136DCIF du 05/12/2017 portant nomination de Madame Nathalie CALPENA aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alpes » du CNRS - 05/12/2017 - - DEC173136DCIF..... p.86

Décision portant nomination de M Philippe Hugonnard-Roche aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité MOY1100 DR11 - 22/12/2017 - - DEC172381DR11..... p.87

Décision portant nomination de M. François Parcy aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5168 intitulée « Laboratoire de Physiologie Cellulaire Végétale » - 05/12/2017 - - DEC172596INSB..... p.89

Décision portant nomination de M. Eric Marechal aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5168 intitulée « Laboratoire de Physiologie Cellulaire Végétale » - 05/12/2017 - - DEC172595INSB..... p.90

décision portant nomination de M William Regairaz aux fonctions de PCR de l'UMR5821 intitulée laboratoire de physique subatomique et de cosmologie - 28/08/2017 - - DEC172587DR11..... p.91

Décision portant nomination de M Stéphane Robin aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5313 intitulée laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble (GAEL) - 05/12/2017 - - DEC172786INSHS..... p.92

07.01.11. DR12

07.01.11.09. 2017

Décision portant cessation de fonctions de M. Nicolas JULLIEN, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7286 intitulée Centre de recherche en neurobiologie - neurophysiologie de Marseille (CRN2M) - 06/12/2017 - - DEC173130DR12..... p.93

Décision portant cessation de fonctions de Mme Nancy OSORIO, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7286 intitulée Centre de recherche en neurobiologie - neurophysiologie de Marseille (CRN2M) - 06/12/2017 - - DEC173131DR12..... p.94

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Rachid Bouchakour et nomination de Monsieur Jean-Luc Autran, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7334 intitulée Institut des Matériaux, de Microélectronique et des Nanosciences de Provence (IM2NP) - 20/12/2017 - - DEC172840INP..... p.95

07.01.12. DR13

07.01.12.09. 2017

Nomination de Monsieur Thierry Bouvier en tant que chargé de mission - 02/01/2018 - - DEC173067INEE..... p.96

07.01.13. DR14

07.01.13.08. 2016

Décision de cessation de fonction en tant qu'Assistant de Prévention - M.HUET (Agent CNRS) - UMR 5321 - SETE - 27/05/2016 - - DEC161132DR14..... p.97

Décision de cessation de fonctions en tant qu'AP - David BAQUE - Agent CNRS - ECOLAB - UMR 5245 - 29/01/2016 - - DEC160171DR14..... p.98

Décision de cessation de fonction en tant qu'AP - K.SOULANTIKA - Agent CNRS - LPCNO - UMR 5215 - 29/11/2016 - - DEC162651DR14..... p.99

07.01.13.09. 2017

Nomination de Jérôme RIEDI comme DU de l'UMS ICARE - 13/12/2017 - - DEC173066INSU..... p.100

2018

Décision portant nomination de Mme Michèle Guidetti aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5263 - 04/01/2018 - - DEC173096INSHS..... p.101

07.01.14. DR15

07.01.14.09. 2017

Décision portant nomination de Mme Nathalie DUTHEIL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN) - 29/09/2017 - - DEC172754DR15..... p.102

Décision portant nomination de Mme Sophie LECOMTE aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche UMR5248 intitulée « Institut de chimie et de biologie des membranes et des nanoobjets » (CBMN) - 05/12/2017 - - DEC173155INC..... p.104

Décision portant nomination de Mme Carole BAISSON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5607 intitulée Ausonius : Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age (IRAM) - 27/09/2017 - - DEC172723DR15..... p.105

Décision portant nomination de Mme Sophie FERREIRA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) - 29/09/2017 - - DEC172753DR15..... p.107

2018

Décision portant cessation de fonctions de Mme Céline Thiriot, directrice et nomination de M. Dominique Darbon, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5115 intitulée Les Afriques dans le monde (LAM). - 04/01/2018 - - DEC173239INSHS..... p.109

07.01.15. DR16

07.01.15.09. 2017

Nomination de Monsieur Gilles Boetsch en tant que chargé de mission - 12/12/2017 - - DEC173064INEE..... p.110

Décision portant nomination de M. Denis Bendejacq aux fonctions de directeur de plein exercice de l'unité mixte internationale (UMI3254) intitulée "Complex Assemblies of Soft Matter (COMPASS) - 15/12/2017 - - DEC173056INC..... p.111

07.01.16. DR17

07.01.16.09. 2017

Décision portant nomination de Mme Louise-Anne Cariou aux fonctions de chargée de mission - 08/12/2017 - - DEC172974DR17..... p.112

Décision portant cessations de fonctions et nomination de Mme Joan Van Baaren directrice par intérim, de Mme Annet Laverman et M. Julien Pétillon directeurs adjoints par intérim de l'UMR6553-ECOBIO - 13/12/2017 - - DEC172940INEE..... p.113

Décision portant nomination de Mme Nadine EBERHARDT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la MOY1700 intitulée Délégation Bretagne - Pays de Loire du CNRS - 21/12/2017 - - DEC173266DR17..... p.114

Décision portant nomination Mme Emmanuelle HELLIER et de M. Pierre BERGEL aux fonctions de directrice et de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6590 intitulée Espaces et sociétés, à compter du 1er janvier 2018 - 27/12/2017 - - DEC173203INSHS..... p.115

07.01.17. DR18

07.01.17.09. 2017

Sonia CAYEMITTES, Responsable du service partenariat et valorisation - 06/11/2017 - - DEC172925DR18..... p.116

Décision portant nomination de M. Alain Lernould, directeur de l'unité mixte de recherche n° UMR8163 SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE (STL) - 13/12/2017 - - DEC173076INSHS..... p.117

Décision portant cessation de fonctions de M. Renaud LIMELETTE, assistant de prévention au sein de l'UMR 8025 intitulée Centre d'Histoire Judiciaire - 31/08/2017 - - DEC172538DR18..... p.118

Décision portant nomination de Mme Mélanie DUBOIS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et Chimie du Solide - 13/03/2017 - - DEC170938DR18..... p.119

07.01.19. DR20

07.01.19.09. 2017

Décision portant nomination de M. Jean Pierre Allégret aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7321 intitulée Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG) - 13/12/2017 - - DEC172783INSHS..... p.121

Décision n° DEC173140DCIF du 05/12/2017 portant nomination de Madame Murielle BUSBY aux fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Côte d'Azur » du CNRS - 05/12/2017 - - DEC173140DCIF..... p.122

Décision n° DEC173137DCIF du 05/12/2017 portant cessation de fonctions de Marc FRANÇOIS, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Côte d'Azur » du CNRS - 05/12/2017 - - DEC173137DCIF..... p.123

2018

Décision portant nomination de Mme Fanny Meunier aux fonctions de directrice et de M. Richard Faure aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7320 intitulée Bases, Corpus, Langage-BCL - 05/01/2018 - - DEC173114INSHS..... p.124

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.09. 2017

Décision portant nomination de M. Jean-Marc BLONDY aux fonctions de chargé de mission - 18/12/2017 - - DEC173134DRH..... p.125

07.01.21. Nomination autres instances

07.01.21.09. 2017

Décision portant nomination M. Laurent Olivier membre suppléant à la CAP des IR à compter du 01/10/2017 en remplacement de M. François Daudon - 06/09/2017 - - DEC172534DRH..... p.126

Décision portant nomination Mme Karine Argento membre suppléant à la CAP des IT compter du 01/10/2017 en remplacement de M. Dominique Pacot - 06/09/2017 - - DEC172533DRH..... p.127

07.01.22. Instituts

07.01.22.09. 2017

Décision portant nomination de Mme Catherine Matias aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) - 22/12/2017 - - DEC173191DAJ..... p.128

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Hervé Moreau aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB) - 22/12/2017 - -

DEC173222DAJ..... p.129

Décision portant fin de fonction de Monsieur Michel Renovell, délégué scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) - 18/12/2017 - - DEC173126DAJ..... p.130

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.02.01.09. 2017

Décision portant délégation de signature à Monsieur Dulce PAPY, Directeur de l'unité ERL9215 intitulée Laboratoire de recherche sur la croissance cellulaire, la réparation et la régénération tissulaires, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171036DR01..... p.131

Décision portant délégation de signature à Monsieur Francis KRAMARZ, Directeur de l'unité UMR9194 intitulée Centre de recherche en économie et statistique (CREST), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

- 01/04/2017 - - DEC171206DR01..... p.133

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric WITTERSHEIM, Directeur de l'unité UMR8156 intitulée Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé (IRIS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171139DR01..... p.135

Décision portant délégation de signature à Madame Laure PETRUCCI, Directrice de l'unité UMR7030 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord (LIPN), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/04/2017 - - DEC171074DR01..... p.137

07.02.02. DR2

07.02.02.07. 2015

Décision portant délégation de signature à M. Bruno Goud, directeur de l'unité UMR144 intitulée , par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2015 - - DEC151130DR02..... p.139

2018

Décision portant délégation de signature à M. Alexandre Gady, directeur de l'unité UMR 8150 intitulée Centre André Castel par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC173240DR02..... p.140

07.02.04. DR4

07.02.04.09. 2017

Décision portant délégation de signature à M. Silviu-Iulian NICULESCU, directeur de l'unité UMR8506 intitulée Laboratoire des signaux et systèmes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/12/2017 - - DEC173215DR04..... p.142

Décision donnant délégation de signature en matière de protection du potentiel scientifique et technique (PPST) à des personnels de la délégation Ile-de-France Sud, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Sud - 06/12/2017 - - DEC173233DR04..... p.144

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8506 intitulée Laboratoire des signaux et systèmes - 01/12/2017 - - DEC173216DR04..... p.145

Décision portant délégation de signature à M. Marc OLLIVIER, directeur de l'unité UMR8617 intitulée Institut d'astrophysique spatiale, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/12/2017 - - DEC173182DR04..... p.146

Décision portant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8617 intitulée Institut d'astrophysique spatiale - 01/12/2017 - - DEC173183DR04..... p.148

07.02.05. DR5

07.02.05.09. 2017

Décision portant délégation de signature à Mme Sandra Thomazo, Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et M. Sergio Tittoni pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL6002 intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire - 20/11/2017 - - DEC173041DR05..... p.150

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Allard, directeur de l'unité UMR7055 intitulée Préhistoire et Technologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/11/2017 - - DEC173030DR05..... p.151

Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire, Mme Sandra Thomazo et M. Sergio Tittoni pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3523, intitulée Unité de Chimie Organique. - 20/11/2017 - - DEC173033DR05..... p.153

Décision portant délégation de signature à Mme Hilde DE REUSE, directrice de l'unité ERL6002 intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/11/2017 - - DEC173039DR05..... p.154

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Pochet, directrice de l'unité UMR3523 intitulée Unité de chimie organique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/11/2017 - - DEC173032DR05..... p.156

Décision portant délégation de signature à Mme Chantal Claud, directrice de l'unité UMS3342 intitulée Moyens communs de l'OSU-OVSQ, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 20/10/2017 - - DEC172857DR05..... p.158

Décision portant délégation de signature à M. Michel Ramonet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3342 intitulée Moyens communs de l'OSU-OVSQ

- 20/10/2017 - - DEC172860DR05..... p.160

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle SIDERA et Mme Liliana FERNANDEZ-STALENQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7055, intitulée « Préhistoire et Technologie.

- 20/11/2017 - - DEC173031DR05..... p.161

07.02.07. DR7

07.02.07.09. 2017

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Boudon-Millot directrice de l'unité UMR 8167 intitulée Orient et Méditerranée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC173068DR02..... p.162

Décision portant délégation de signature à M. Joseph GRIL directeur de l'unité Groupement de Recherche 3544, intitulée Sciences du Bois, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2017 - - DEC173217DR07..... p.164

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription « Rhône Auvergne » - 22/12/2017 - - DEC173221DAJ..... p.166

2018

Décision portant délégation de signature à M. Louis Dupont, directeur de l'unité UMR 8185 intitulée Laboratoire Espaces et Nature et Culture (ENeC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC173205DR02..... p.167

07.02.08. DR8

07.02.08.09. 2017

Décision portant délégation de signature consentie à M. Stéphane CORBEL, Directeur de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/12/2017 - - DEC173272DR08..... p.169

Décision portant délégation de signature à M. François RIGALLEAU, directeur de l'unité de service et de recherche n°3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers - MSHS, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/12/2017 - - DEC173275DR08..... p.171

Décision portant délégation de signature à Mme Clara LASTRIAOLI, directrice de l'unité de service et de recherche n°3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/12/2017 - - DEC173276DR08..... p.173

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44 intitulée "transgénèse et archivage d'animaux modèles" - TAAM, par la déléguée régionale par intérim - 20/12/2017 - - DEC173277DR08..... p.175

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Eva JAKAB TOTH, directrice de l'unité UPR4301 intitulée "Centre de Biophysique Moléculaire" _ CBM, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/12/2017 - - DEC173283DR08..... p.177

Décision portant délégation de signature à M. Yves GERVAIS, Directeur de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - Pprime, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 20/12/2017 - - DEC173288DR08..... p.179

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation" - CEMHTI, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 20/12/2017 - - DEC173289DR08..... p.182

Décision portant délégation de signature consentie à M. Philippe DAGAUT, directeur de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, aérothermique, Réactivité et Environnement" - ICARE, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/12/2017 - - DEC173291DR08..... p.184

Décision portant délégation de signature à M. Vincent RIDOUX, directeur de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - PELAGIS par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/12/2017 - - DEC173296DR08..... p.186

Décision portant délégation de signature à M. Yves COQUET, directeur de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/12/2017 - - DEC173297DR08..... p.188

Décision portant délégation de signature à M. Xavier BONNET, directeur de l'unité UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/12/2017 - - DEC173310DR08..... p.190

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Valérie QUESNIAUX, directrice de l'unité UMR7355 intitulée "Immunologie, Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires" - INEM, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire, - 21/12/2017 - - DEC173311DR08..... p.192

Décision portant délégation de signature consentie à M. Abdelkarim AITMOKHTAR, directeur de l'unité UMR7356 intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement » - LaSIE, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/12/2017 - - DEC173312DR08..... p.194

Décision portant délégation de signature à M. Pierre GUIBERT, directeur de l'unité UMR5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 21/12/2017 - - DEC173314DR08..... p.196

Décision portant délégation de signature à M, Romain ABRAHAM, directeur de l'unité UMR7349 intitulée « Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation d'Orléans » - MAPMO par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/12/2017 - - DEC173315DR08..... p.198

Décision portant délégation de signature à M. Florian GUILLOU, Directeur de l'unité UMR7247 intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 21/12/2017 - - DEC173316DR08..... p.200

Décision portant délégation de signature à M. Dominique BAILLARGEAT, Directeur de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM » - XLIM, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 21/12/2017 - - DEC173318DR08..... p.202

Décision portant délégation de signature à M. David GIRON, Directeur de l'unité UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte » - IRBI, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 21/12/2017 - - DEC173319DR08..... p.204

Décision portant délégation de signature à M. Luc MOLINET, directeur par intérim de l'unité UMR7350 intitulée « Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique » - (LMPT), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/12/2017 - - DEC173320DR08..... p.206

Décision portant délégation de signature à M. Patrick VIGNAUD, Directeur de l'unité UMR7262 intitulée « Institut de Paléo-primatologie, Paléontologie Humaine : Evolution et Paléo-environnements » - IPHEP, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 21/12/2017 - - DEC173321DR08..... p.208

Décision portant délégation de signature consentie à M. Jérôme LE ROUSSEAU, directeur de l'unité FR2964 intitulée " Fédération Denis Poisson " - FDP, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 21/12/2017 - - DEC173322DR08..... p.210

Décision portant délégation de signature à Mme Alessandra SARTI, directrice de l'unité UMR7348 intitulée « Laboratoire de Mathématiques et Applications » - LMA par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/12/2017 - - DEC173323DR08..... p.212

Décision portant délégation de signature à M. Marc LETHIECQ, directeur de l'unité UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/12/2017 - - DEC173324DR08..... p.214

Décision portant délégation de signature à M. Olivier DE VIRON, Directeur de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 22/12/2017 - - DEC173325DR08..... p.216

Décision portant délégation de signature à M. Didier BOUCHON, Directeur de l'unité UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 22/12/2017 - - DEC173326DR08..... p.218

Décision portant délégation de signature à M. Gabriel BERGOUNIOUX, Directeur de l'unité UMR7270 intitulée « Laboratoire Ligérien de Linguistique » - LLL, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 22/12/2017 - - DEC173327DR08..... p.220

Décision portant délégation de signature à Mme Chantal LEBORGNE, directrice de l'unité UMR7344 intitulée « Groupe de recherche sur l'énergétique des Milieux Ionisés » GREMI par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/12/2017 - - DEC173332DR08..... p.222

Décision portant délégation de signature à M. Michel TAGGER, directeur de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/12/2017 - - DEC173336DR08..... p.224

Décision portant délégation de signature à M. COGNE Michel, Directeur de l'unité UMR7276 intitulée « Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations » - CRIBL, par la déléguée

régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 22/12/2017 - -

DEC173337DR08..... p.226

Décision portant délégation de signature à Mme Sabine PETIT, Directrice de l'unité UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers » - IC2MP, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 22/12/2017 - -

DEC173339DR08..... p.228

Décision portant délégation de signature à Mme Nora SEMMOUD, directrice de l'unité UMR7324 intitulée « Cités, territoires, environnement et sociétés » - CITERES par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/12/2017 - - DEC173340DR08..... p.230

Décision portant délégation de signature à M. Benoist PIERRE, directeur de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/12/2017 - - DEC173342DR08..... p.232

Décision portant délégation de signature à M. Gilles PAINAUD, Directeur de l'unité UMR7292 intitulée « Génétique, Immunothérapie, Chimie et Cancer » - GICC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 22/12/2017 - - DEC173343DR08..... p.234

Décision portant délégation de signature consentie à M. Christophe HURLIN, directeur de l'unité UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/12/2017 - - DEC173344DR08..... p.236

Décision portant délégation de signature à M. Thierry CHARTIER, directeur de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitement de Surface » - SPCTS par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/12/2017 - -

DEC173347DR08..... p.238

Décision portant délégation de signature à M. Pascal BONNET, directeur de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/12/2017 - - DEC173349DR08..... p.240

Décision portant délégation de signature à M. Martin AURELL, directeur de l'unité UMR7302 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESC par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/12/2017 - - DEC173353DR08..... p.242

Décision portant délégation de signature à M. Daniel GAZEAU, directeur par intérim de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope - Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone », par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/12/2017 - - DEC173354DR08..... p.244

Décision portant délégation de signature à M. Cédric AUDEBERT, directeur de l'unité UMR7301 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/12/2017 - - DEC173355DR08..... p.246

Décision portant délégation de signature à M. Michel ISINGRINI, directeur de l'unité UMR7295 intitulée « Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage » - CeRCA par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/12/2017 - -

DEC173357DR08..... p.248

Décision portant délégation de signature consentie à M. Pascal BRAULT, directeur de l'unité FR776 intitulée "Energétique, Propulsion, Espace, Environnement" - EPEE, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

- 26/12/2017 - - DEC173358DR08..... p.250

Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean FEUILLARD, directeur de l'unité FR3503 intitulée "Génomique, Environnement, Immunité, Santé, Thérapeutique" - GEIST, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 26/12/2017 - -

DEC173359DR08..... p.252

Décision portant délégation de signature consentie à M. Joël BIARD, directeur de l'unité FR3482 intitulée "Fédération des Etudes Supérieures du Moyen.Age et de la Renaissance" - FESMAR, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 26/12/2017 - -

DEC173360DR08..... p.254

Décision portant délégation de signature à Mme Claire ELFAKIR, Directrice de l'unité GDR3711 intitulée « Bioactifs et Cosmétique » - COSMACTIFS, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 27/12/2017 - - DEC173364DR08..... p.256

Décision portant délégation de signature à M. Olivier HERAULT, Directeur de l'unité GDR3697 intitulée « Microenvironnement des Niches tumorales » - MicroNit, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 27/12/2017 - - DEC173365DR08..... p.258

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Geneviève BAGNERES URBANY, Directrice de l'unité GDR3658 intitulée « Médiation chimique dans l'environnement - Ecologie Chimique » - MediaEC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 27/12/2017 - - DEC173368DR08..... p.260

Décision portant délégation de signature à M. Patrick SIMON, Directeur de l'unité FR3469 intitulée « Matériaux Val de Loire-Limousin » - MATV2L, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 28/12/2017 - - DEC173382DR08..... p.262

Décision portant délégation de signature à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, Directrice de l'unité FR3423 intitulée « Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, Réseaux et Sécurité » - MIRES, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 28/12/2017 - - DEC173383DR08..... p.264

Décision portant délégation de signature à Mme. Pascale GARCIA, Directrice de l'unité FR3097 intitulée « Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable » - FR-EDD, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 28/12/2017 - - DEC173384DR08..... p.266

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre SIMORRE, Directeur de l'unité FR3050 intitulée « Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire Très Hauts Champs » - IR-RMN-THC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 28/12/2017 - - DEC173385DR08..... p.268

Décision portant délégation de signature à M. Franck FAYON, Directeur de l'unité FR2950 intitulée « Fédération RMN du solide à Hauts Champs » - RMN-SHC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 28/12/2017 - - DEC173386DR08..... p.270

Décision portant délégation de signature à M. Olivier MARTIN, Directeur de l'unité FR2708 intitulée « Physique et Chimie du Vivant » - PCV, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 28/12/2017 - - DEC173387DR08..... p.272

Décision portant délégation de signature à M. François JEROME, Directeur de l'unité FR3707 intitulée « International Center on Eco-conception and Renewable Ressources » - INCREASE, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 28/12/2017 - - DEC173392DR08..... p.274

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric BECQ, Directeur de l'unité ERL7368 intitulée « Signalisation et Transports Ioniques Membranaires » - STIM, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 28/12/2017 - - DEC173394DR08..... p.276

Décision portant délégation de signature à M. Vincent T'KINDT, Directeur de l'unité ERL6305 intitulée « Ordonnancement et Conduite » - OC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 28/12/2017 - - DEC173395DR08..... p.278

Décision portant délégation de signature à M. Azeddine KOURTA, Directeur de l'unité GDR2502 intitulée « Contrôle des Décollements » - CoDe, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 28/12/2017 - - DEC173396DR08..... p.280

Décision portant délégation de signature à M. Samir ADLY, Directeur de l'unité GDR3273 intitulée « Mathématiques de l'Optimisation et Applications » - MOA, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 28/12/2017 - - DEC173397DR08..... p.282

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel POUVESLE, Directeur de l'unité GDR3374 intitulée « Applications Biomédicales des Plasmas » - ABioPlas, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 28/12/2017 - - DEC173399DR08..... p.284

Décision portant délégation de signature à M. Denis LEMONNIER, Directeur de l'unité GDR3438 intitulée « ACTion CONcertée en Rayonnement Thermique » - ACCORT, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 28/12/2017 - - DEC173400DR08..... p.286

Décision portant délégation de signature à M. Florian GUILLOU, Directeur de l'unité GDR3606 intitulée « Approche intégrative et translationnelle de la reproduction animale et humaine » - REPRO, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 28/12/2017 - - DEC173402DR08..... p.288

Décision portant délégation de signature à Mme Carine LUCAS, Directrice de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 28/12/2017 - - DEC173403DR08..... p.290

2018

Décision portant délégation de signature consentie à M. Philippe DAGAUT, directeur de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, aérothermique, Réactivité et Environnement" - ICARE par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/01/2018 - - DEC180031DR08..... p.292

Décision portant délégation de signature consentie à M. Azeddine KOURTA, directeur de l'unité GDR2502 intitulée « Contrôle des Décollements » - CODE, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2018 - - DEC180014DR08..... p.294

Décision portant délégation de signature à M. Samir ADLY, directeur de l'unité GDR3273 intitulée Mathématiques de l'Optimisation et Applications » - MOA par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2018 - - DEC180012DR08..... p.296

Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Michel POUVESLE, directeur de l'unité GDR3374 intitulée « Applications Biomédicales des Plasmas » - ABioPlas, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 03/01/2017 - - DEC180011DR08..... p.298

Décision portant délégation de signature consentie à M. Denis LEMONNIER, directeur de l'unité GDR3438 intitulée « Action concertée en rayonnement thermique » - ACCORT, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2018 - - DEC180009DR08..... p.300

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Eva JAKAB TOTH, directrice de l'unité UPR4301 intitulée "Centre de Biophysique Moléculaire" - CBM, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/01/2018 - - DEC180033DR08..... p.302

Décision portant délégation de signature à M. Florian GUILLOU, directeur de l'unité GDR3606 intitulée « Approche intégrative et translationnelle de la reproduction animale et humaine » - REPRO, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180007DR08..... p.304

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Céline LANDON, Directrice de l'unité GDR3625 intitulée « Multifonction de Peptides AntiMicrobiens » - MuFoPAM, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire; - 02/01/2018 - - DEC180006DR08..... p.306

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY, directrice de l'unité GDR3658 intitulée Médiation chimique dans l'environnement - Ecologie Chimique » - MediaTEC par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180005DR08..... p.308

Décision portant délégation de signature à M. Olivier HERAULT, directeur de l'unité GDR3697 intitulée « Microenvironnement et niches tumorales » MICRONIT, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180004DR08..... p.310

Décision portant délégation de signature à Mme Claire ELFAKIR, directrice de l'unité GDR3711 intitulée « GDR Bioactifs et Cosmétique » - COSMACTIFS, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2018 - - DEC180002DR08..... p.312

Décision portant délégation de signature à Mme Carine LUCAS, directrice de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2018 - - DEC180008DR08..... p.314

07.02.10. DR11

07.02.10.09. 2017

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne FEULLAR, directrice par intérim de l'unité UPS2966, intitulée unité de logistique - internationale service et soutien aux expériences (ULISSE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/12/2017 - - DEC173263DR11..... p.316

Décision portant délégation de signature à M. Eric MARECHAL, directeur de l'unité UMR5168 intitulée Laboratoire de Physiologie Cellulaire et Végétale (LPCV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/12/2017 - - DEC173262DR11..... p.318

2018

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne FEULLAR, directrice de l'unité UPS2966, intitulée unité de logistique - internationale service et soutien aux expériences (ULISSE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/01/2018 - - DEC180023DR11..... p.320

07.02.11. DR12

07.02.11.09. 2017

Décision portant délégation de signature à M. Alain VENDITTI, directeur par intérim de l'unité UMR7316 intitulée Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/11/2017 - - DEC173186DR12..... p.322

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc AUTRAN, directeur par intérim de l'unité UMR7334 intitulée Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/12/2017 - - DEC173286DR12..... p.324

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis CHASSAING pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7334 intitulée Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence - 20/12/2017 - - DEC173287DR12..... p.326

07.02.13. DR14

07.02.13.09. 2017

Décision portant délégation de signature à Mme Julie Cullimore, directrice de la FR3450 intitulée « Agrobiosciences Interactions et Biodiversité », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/11/2017 - - DEC173044DR14..... p.328

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Guilhem pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR3450 intitulée « Agrobiosciences Interactions et Biodiversité » - 18/12/2017 - - DEC173045DR14..... p.330

Décision portant modification de la décision DEC172629DAJ du 24 octobre 2017 portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées (DR14) - 15/12/2017 - - DEC173185DAJ..... p.331

07.02.14. DR15

07.02.14.09. 2017

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Couveignes, directeur de l'UMR5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/11/2017 - - DEC173026DR15..... p.332

Décision portant délégation de signature à Mme Pauline Raout pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB) - 21/11/2017 - - DEC173027DR15..... p.334

07.02.16. DR17

07.02.16.08. 2016

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Lebeau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3281, Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique - 06/12/2017 - - DEC173122DR17..... p.336

07.02.16.09. 2017

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Raynald De Dreuzy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes - 07/12/2017 - - DEC173095DR17..... p.338

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Lebeau, directeur de l'unité UMS3281, Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/12/2017 - - DEC173121DR17..... p.340

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Raynald De Dreuzy, directeur de l'unité UMS3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/11/2017 - - DEC173093DR17..... p.342

07.02.17. DR18

07.02.17.09. 2017

DEC DS à

Mme Bénédicte SAMYN, Madame Sabine BLIN, Mme Sonia CAYEMITTES, - 13/11/2017 - - DEC172985DR18..... p.344

Délégation de signature UMET UMR8207

Patrice WOISEL - 20/10/2017 - - DEC172843DR18..... p.345

07.02.21. Instituts

07.02.21.09. 2017

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Pascal Auscher, directeur de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) - 22/12/2017 - - DEC173250DAJ..... p.347

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Stéphanie Thiebault, directrice de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE) - 11/12/2017 - - DEC173106DAJ..... p.348

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.02. DR2

07.03.02.09. 2017

Décision portant modification de la délégation de rattachement de la FR3443 intitulée « REseau NAational de Rpe interDisciplinaire » (RENARD) - 22/12/2017 - - DEC171906INC..... p.349

07.03.04. DR4

07.03.04.09. 2017

Décision portant fermeture de l'unité propre de service UPS3107 intitulée institut des grilles et du cloud (IDGC) - 22/12/2017 - - DEC173245IN2P3..... p.350

07.03.10. DR11

07.03.10.09. 2017

Décision portant fermeture de l'unité mixte de service UMS2920 intitulée Observatoire des Micro et Nano Technologies (OMNT) - 18/12/2017 - - DEC173019INSIS..... p.351

07.03.15. DR16

07.03.15.09. 2017

Décision portant création de l'unité mixte internationale n° 2004 intitulée UMI Abraham de Moivre - 04/12/2017 - - DEC172868INSMI..... p.352

07.03.22. Decisions collectives

07.03.22.09. 2017

Décision portant renouvellement des unités mixtes internationales - 21/12/2017 - - DEC171282DGDS..... p.353

Décision portant création et renouvellement des fédérations de recherche - 21/12/2017 - - DEC171283DGDS..... p.355

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de service - 21/12/2017 - - DEC171285DGDS..... p.363

Décision portant renouvellement des unités propres de recherche - 21/12/2017 - - DEC171286DGDS..... p.368

Décision portant création et renouvellement des unités de service et de recherche - 21/12/2017 - - DEC171287DGDS..... p.372

Décision portant création des équipes de recherche labellisées - 21/12/2017 - - DEC171289DGDS..... p.376

Décision portant renouvellement des unités propres de service - 21/12/2017 - - DEC171290DGDS..... p.378

Décision portant création et renouvellement des groupements de recherche - 21/12/2017 - - DEC171292DGDS..... p.380

Décision portant création et renouvellement des groupements de recherche en partenariat - 21/12/2017 - - DEC171293DGDS..... p.387

Décision portant renouvellement du groupement de service en partenariat intitulé Plateforme d'analyse chimique Strasbourg-Illkirch (PACSI) - GDS3670 - 21/12/2017 - - DEC171295DGDS..... p.398

Décision portant prorogation des structures opérationnelles de recherche - 21/12/2017 - - DEC171296DGDS..... p.399

Décision portant prorogation des structures opérationnelles de service - 21/12/2017 - - DEC171297DGDS..... p.402

Décision portant prolongation de l'unité mixte de recherche internationale intitulée "Environnement, Santé, Sociétés (ESS)" - UMI3189 - 21/12/2017 - - DEC173280DGDS..... p.404

Décision portant création de la formation de recherche en évolution intitulée "Microbes Evolution Phylogénie et Infections (MEPHI)" - FRE2013 - 21/12/2017 - - DEC173281DGDS..... p.405

Décision portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée "Institut de l'information scientifique et technique (INIST)" - UPS76 - 21/12/2017 - - DEC173292DGDS..... p.406

Décision portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée "Unité de logistique internationale - services et soutien aux expériences (ULISSE)" - UPS2966 - 21/12/2017 - - DEC173294DGDR..... p.407

Décision portant renouvellement du groupement de recherche intitulé "INGENIERIE QUANTIQUE : FONDEMENTS ET APPLICATIONS (IQFA)" - GDR3322 - 21/12/2017 - - DEC173299DGDS..... p.408

Décision portant renouvellement de la fédération de recherche intitulée "ALISTORE-ERI" - FR3104 - 21/12/2017 - - DEC173300DGDS..... p.409

Décision portant prolongation de l'unité de service et de recherche intitulée "Sommeil, Addiction et Neuropsychiatrie (SANPSY)" - USR3413 - 21/12/2017 - - DEC173301DGDS..... p.410

Décision portant création et renouvellement de certaines unités mixtes de service - 21/12/2017 - - DEC173302DGDS..... p.411

Décision portant création et renouvellement des formations de recherche en évolution - 21/12/2017 -
- DEC171279DGDS..... p.412

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées -
21/12/2017 - - DEC171278DGDS..... p.416

Décision portant renouvellement de certaines unités mixtes de recherche contractualisées -
21/12/2017 - - DEC173303DGDS..... p.418

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées -
21/12/2017 - - DEC171276DGDS..... p.420

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées -
21/12/2017 - - DEC171277DGDS..... p.451

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.06.01.09. 2017

Décision portant nomination de Mme Véronique FAVIER aux fonctions de directrice du Laboratoire
Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux UMR8006 PIMM - 11/10/2017 - -
DEC172797INSIS..... p.453

07.06.04. DR4

07.06.04.09. 2017

Décision portant désignation des membres du conseil de service et de la durée de leur mandat pour
la délégation régionale Ile-de-France - 01/12/2017 - - DEC173104DR04..... p.455

07.06.07. DR7

2018

Décision modifiant la décision DEC171247DR07 du 3 Avril 2017 portant création d'un conseil de
laboratoire au sein de l'unité UMR6602 intitulée Institut Pascal (IP) - 08/01/2018 - -
DEC173306DR07..... p.457

07.06.15. DR16

07.06.15.09. 2017

Décision portant modification de la décision collective DEC161221DGDS portant création et
renouvellement des unités mixtes internationales. - 15/11/2017 - - DEC172867INSMI..... p.458

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.09. 2017

Décision modificative des accueils en délégation 2017/2018 - 08/12/2017 - -
DEC173171DRH..... p.459

Décision du 19/12/2017 annulant et remplaçant la décision DEC172984DRH du 14.12.2017 suite à
sanction disciplinaire - 19/12/2017 - - DEC173251DRH..... p.460

DEC172892DAJ

Décision portant modification de la décision DEC172620DAJ du 24 octobre 2017 portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu la décision DEC172620DAJ modifiée du 24 octobre 2017 portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu la décision DEC172891DAJ portant nomination de M. Christophe Muller aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Aux articles 2, 3, 4 et 5 de la décision DEC172620DAJ susvisée, les termes « *par intérim* » sont supprimés.

Art. 2. – A l'article 5 de la décision DEC172620DAJ susvisée, les termes « *Lucette Vayn* » sont remplacés par les termes « *Emilie Bouvier* ».

Art. 3. – La présente décision entre en vigueur le 6 janvier 2018 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 décembre 2017

Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90



Décision n° DEC173264DRH fixant les conditions et les modalités de recours à des moyens de télécommunication pour les auditions des concours pour l'accès au grade de chargés de recherche et de directeurs de recherche organisés par le CNRS

LA PRESIDENTE DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat,
- Vu** le décret n°82-933 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS),
- Vu** le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,
- Vu** le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre National de la Recherche Scientifique,
- Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attributions des fonctions de Président par intérim du CNRS à Mme Anne Peyroche ;

DECIDE

Article 1^{er} : En application des dispositions des articles 20-1 et 42-1 du décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, les auditions organisées pour les recrutements des chargés de recherche et directeurs de recherche prévus aux articles 13 et 36 du décret susmentionné peuvent être organisées par des moyens de télécommunication au bénéfice des candidats mentionnés à l'article 2 de la présente décision.

Article 2 : Les candidates en état de grossesse ainsi que les candidats se trouvant dans l'impossibilité médicalement constatée de se déplacer en raison de leur condition physique, notamment dans l'hypothèse où ce déplacement serait de nature à aggraver leur état ou risquerait de compromettre leur santé, ou en cas de suivi médical particulier ne pouvant être interrompu sans risque pour leur santé, peuvent solliciter le recours à la communication audiovisuelle.

Pour bénéficier de cette modalité technique, les candidats doivent produire au service central des concours un certificat médical.

Les candidats, mentionnés au premier alinéa, sont informés par le service central des concours, par courrier ou par voie électronique, des conditions matérielles d'organisation des auditions notamment du lieu, de la date et de l'heure.

Article 3 : En vue de garantir l'identité du candidat auditionné, et sa participation effective aux auditions dans des conditions de sécurité et de confidentialité suffisantes, le recours à la communication audiovisuelle ne peut avoir lieu que dans des structures du CNRS (unité propre de recherche, délégation régionale, unité mixte de recherche, unité internationale, bureaux à l'étranger...). Dans l'hypothèse où aucune structure ne se trouverait à proximité raisonnable du domicile du candidat, l'audition pourra être organisée, sous réserve de recueillir l'accord de la structure, au sein d'un consulat ou d'une ambassade de France dans le pays d'origine du candidat.

En dehors de ces hypothèses, aucun autre lieu ne pourra être proposé aux candidats mentionnés à l'article 2.

Article 4: En amont de l'audition, le service central des concours prend contact avec le service informatique de la structure mentionnée à l'article 3, afin de procéder aux tests techniques.

Article 5: Lors de l'audition, un responsable technique est présent sur chaque site afin d'assurer de part et d'autre :

- la transmission continue et en temps réel des informations visuelles et sonores,
- la simultanéité des échanges entre le candidat et le jury de concours,
- la sécurité et la confidentialité des données transmises,
- la fiabilité du matériel utilisé.

Article 6: Au moment de l'audition, seules les personnes autorisées ont accès aux salles équipées.

Un surveillant, chargé du bon déroulement de l'épreuve et préalablement informé des règles applicables aux concours, est désigné par le service central des concours ou par la structure d'accueil mentionnée à l'article 3.

Présent auprès du candidat pendant toute la durée de l'audition, il a notamment pour mission de :

- vérifier l'identité et la convocation du candidat auditionné,
- faire émarger le candidat,
- veiller à ce que le candidat ne dispose pas de documents ou de matériels prohibés,
- remettre, le cas échéant, au candidat tout document ou support nécessaire,
- veiller à l'absence de fraude.

Article 7: Sont en outre autorisés à être présents dans la même salle que le candidat pendant le déroulement de l'audition, en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, les personnes chargées de lui apporter une aide en raison de son handicap.

Article 8: En cas d'interruption de la connexion pendant l'audition, ou de la survenance de défaillances techniques altérant la qualité de la communication, l'audition peut être prorogée de la durée de cette interruption ou défaillance ou reportée dans les conditions suivantes :

- lorsque la défaillance technique conduit à une interruption inférieure à la moitié de la durée de l'audition, sa durée peut être prolongée de la durée de cette défaillance,
- lorsque la défaillance technique conduit à une interruption supérieure à la moitié de la durée de l'audition, celle-ci est reprise ou reportée. Dans ce cas, il n'est pas tenu compte de la première prestation interrompue pour l'évaluation du candidat.

La décision de prolonger, d'interrompre, de reprendre ou de reporter l'audition est prise par le Président de jury ou son représentant.

La description des défaillances techniques rencontrées et la décision prise en conséquence par le jury sont portées sur le procès-verbal de l'épreuve établi par le jury et le surveillant et signé par le Président du jury.

Article 9 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 novembre 2017

La Présidente du CNRS,

Anne Peyroche

DEC173350DRH

LE PRESIDENT



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

- Vu la circulaire n°010001DRH en date du 20 novembre 2001 relative aux modalités d'engagement et de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances,
- Vu la décision n°0100490DRH en date du 30 novembre 2001 fixant les taux horaires de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances,
- Vu les crédits inscrits en colonne NA du budget, dépenses de personnel limitatives,

DECIDE :

Article 1 : Les taux horaires fixés par la décision susvisée sont revalorisés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Niveau I :	- travaux d'exécution :.....	9,88 €
Niveau II :	- travaux de réalisation :.....	10,05 €
Niveau III :	- travaux d'études techniques :.....	10,33 €
Niveau IV :	- travaux d'études et de conception :.....	11,14 €
Niveau V :	- travaux scientifiques ou techniques hautement spécialisés :.....	14,60 €

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2017

Pour le Président
Le Directeur des Ressources Humaines

Pierre COURAL

Paris, le 23 octobre 2017



aux

naires

/drh/

Dossier suivi par Célia SERVIEN

Celia.servien@cnrs-dir.fr

Tél : 01 44 96 41 98

**Note à l'attention de
Mesdames et Messieurs les Délégués Régionaux
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'instituts**

Réf. : DRH/SDPIT/D-2017-396

Objet : Contrat de Service d'Accompagnement Professionnel de Haut niveau des Ingénieurs de Recherche (SAPHIR)

Afin de mieux reconnaître la contribution des ingénieurs de recherche aux travaux du CNRS et de mieux préparer la transmission des savoirs entre les générations, il est proposé de mettre en œuvre un contrat de Service d'Accompagnement Professionnel de Haut niveau des Ingénieurs de Recherche (SAPHIR) à titre bénévole et à titre exceptionnel pour certains ingénieurs de recherche admis à la retraite.

Ce contrat autorise ces ingénieurs de recherche, pour les besoins du service, à continuer ou à finaliser des projets en cours ou à transférer leurs savoirs et compétences dans leur structure d'affectation.

Le bénéfice d'un contrat SAPHIR est accordé par le Président du CNRS, sur demande de l'ingénieur de recherche et dans la limite d'une durée maximale de deux ans par période d'un an renouvelable. Les demandes peuvent être faites tout au long de l'année.

Le dossier, constitué par l'ingénieur de recherche, comprendra l'avis du directeur de structure et détaillera les motivations de la demande (projets en cours à finaliser, transfert de compétences, codirection d'une thèse en cours, actions d'animation scientifique ou de valorisation...).

Le dossier est adressé à la délégation régionale de rattachement qui le transmet à la direction de l'institut concerné pour avis.

L'institut adresse, à la Direction des Ressources Humaines (Service Développement Professionnel des Ingénieurs et Techniciens - SDPIT), l'ensemble du dossier. La DRH instruit le dossier et le présente au Président du CNRS pour décision.

Le Président autorise ou non l'établissement du contrat SAPHIR à l'ingénieur de recherche demandeur et en informe via la DRH l'agent, son directeur de structure, la délégation régionale et l'institut.

En cas d'accord, la délégation régionale établira une convention d'accueil qui précisera la nature de l'activité confiée à l'agent et, le cas échéant, les règles en matière de propriété intellectuelle et de confidentialité. La convention précisera également les conditions d'installation au sein de la structure.

Les ingénieurs de recherche bénéficieront de la couverture prévue par le marché d'assurance du CNRS destiné à prendre en charge la réparation des dommages causés ou subis par les agents dans le cadre de leurs missions.

Ils pourront bénéficier du remboursement des frais exposés par eux à l'occasion des missions exécutées pour le compte du CNRS après établissement d'un ordre de mission.

Les ingénieurs de recherche ne pourront pas :

- Recevoir délégation du directeur de structure pour gérer des crédits ou des personnels ; en cas de violation de cette interdiction, les intéressés encourraient une condamnation pour gestion de fait ;
- Assurer la direction de la structure.

Les délégations régionales assureront le suivi des ingénieurs pendant la période où ils continueront à apporter leur contribution au CNRS.

Le service du développement professionnel Ingénieurs et Techniciens se tient à votre disposition pour tout complément d'information (francois.gautron@cns-dir.fr, celia.servien@cns-dir.fr).

Le Directeur des ressources humaines

Pierre COURAL

Copie :

Madame la Directrice Générale Déléguée à la Science
Monsieur le Directeur Général Délégué aux Ressources,
Madame la Directrice de la MPR,
Mesdames et Messieurs les Directeurs Adjoint Administratifs,
Mesdames et Messieurs les Responsables des Ressources Humaines,

PJ :

Modèle de convention d'accueil du contrat SAPHIR
Dossier de demande de contrat SAPHIR

CONVENTION D'ACCUEIL D'UN INGENIEUR DE RECHERCHE SOUS CONTRAT SAPHIR

Entre, d'une part,

Le Centre national de la recherche scientifique, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège social est sis 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, n° SIREN 180 089 013, représenté par son Président, M. Alain FUCHS, qui a délégué sa signature pour la présente convention au Délégué régional de la Délégation, Mme/M.

Ci-après désigné par « le CNRS »

Et, d'autre part,

Mme/M.

Domicilé-e :

Né-e le :

Matricule n° :

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Par décision du Président du CNRS, le contrat de Service d'Accompagnement Professionnel de Haut niveau des Ingénieurs de Recherche (SAPHIR) est accordé à **Mme/M. XXXX** à compter du **XXX** pour une durée d'un an. A compter de cette même date Mme/M XXXX est accueilli-e au sein de la structure **XXXX** et dirigée par **XXX**.

La présente convention définit les conditions d'accueil de l'Ingénieur de Recherche au sein de la structure et organise la cession, au profit du CNRS, des droits de propriété intellectuelle attachés aux résultats que l'Ingénieur de Recherche pourrait obtenir ou contribuer à obtenir durant son contrat SAPHIR.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ACCUEIL

L'Ingénieur de Recherche est accueilli au sein de la structure **XXX** pour une durée d'un an, soit du **XXX au XXX**.

L'Ingénieur de Recherche est soumis au règlement intérieur de la structure, dont il reconnaît avoir pris connaissance. A ce titre [\[rappeler en particulier les heures d'ouverture des locaux, l'obligation de détenir un badge le cas échéant, etc\]](#).

L'Ingénieur de Recherche organise son activité dans le respect du bon fonctionnement du service et des dispositions du règlement intérieur applicable. Il n'est soumis à aucune durée de travail.

ARTICLE 3 – ACTIVITES EXERCEES**ARTICLE 3-1 : ACTIVITES AUTORISEES**

L'Ingénieur de Recherche continue à contribuer aux missions et projets de la structure.

A ce titre, et sous réserve de l'accord du directeur de structure, il est autorisé à :

- être chargé de l'animation d'une équipe ;
- être responsable scientifique d'un projet ou participer à sa réalisation, dès lors que les règles propres à chaque financeur, le cas échéant, ne s'y opposent pas.

ARTICLE 3-2 ACTIVITES INTERDITES

Il est interdit à l'Ingénieur de Recherche de :

- recevoir délégation du directeur de structure pour gérer des crédits ou des personnels ;
- assurer la direction de la structure ;
- répondre à un appel d'offre en son nom propre, ni par délégation, ni signer de convention de partenariat.

ARTICLE 3-3 DEFRAIEMENT

L'Ingénieur de Recherche ne perçoit aucune rémunération au titre des activités exercées pour le CNRS. Le cas échéant, il bénéficie de la prise en charge de frais de mission dans les conditions prévues par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

ARTICLE 4 – SANTE ET SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

L'Ingénieur de Recherche fait l'objet, dans les mêmes conditions que les personnels en activité, du suivi médical prévu par le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Une obligation d'assurer la sécurité et la protection de la santé des agents placés sous son autorité incombant au directeur de structure, l'Ingénieur de Recherche est soumis aux règles relatives à la santé et à la sécurité en vigueur dans la structure. Il bénéficie en particulier des formations requises pour la poursuite de ses travaux dans les mêmes conditions que les agents en activité.

ARTICLE 5 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Ingénieur de Recherche cède au CNRS, les droits de propriété industrielle attachés aux résultats qu'il pourrait obtenir ou qu'il pourrait contribuer à obtenir au cours du contrat SAPHIR au sein de la structure.

En cas de perception de revenus d'exploitation des résultats par le CNRS, celui-ci s'engage à verser à l'Ingénieur de Recherche une rémunération dont le montant ne pourra en tout état de cause être inférieure à 25% du produit hors taxe des revenus perçus au titre de cette exploitation, déduction faite des frais directs supportés par le CNRS, suivant le dispositif prévu à l'article R.611-14-1 du code de la propriété intellectuelle.

Les résultats protégés par le droit d'auteur que l'Ingénieur de Recherche pourrait obtenir ou pourrait contribuer à obtenir pendant le contrat SAPHIR au sein de la structure, appartiennent également au CNRS en vertu de contrats de cession de droits particuliers signés indépendamment de la présente convention d'accueil.

Le CNRS dispose seul du droit de déposer les titres de propriété intellectuelle correspondants aux résultats cédés par l'Ingénieur de Recherche.

L'Ingénieur de Recherche s'engage à prêter son entier concours aux procédures de protection de ces résultats, et notamment au dépôt éventuel d'une demande de brevet, à son maintien en vigueur et à sa défense, tant en France qu'à l'étranger.

Le CNRS s'engage à ce que le nom de l'Ingénieur de Recherche soit mentionné comme inventeur dans les demandes de brevets correspondants, à moins que l'Ingénieur de Recherche ne s'y oppose.

ARTICLE 6 – SECRET – PUBLICATIONS – COMMUNICATIONS

L'Ingénieur de Recherche considère comme strictement confidentielles les informations de toute nature, communiquées par tous moyens, dont il pourrait avoir connaissance au cours de son contrat SAPHIR au sein de la structure.

L'Ingénieur de Recherche ne peut faire de publications ou communications relatives à ses recherches menées pendant la durée de son contrat SAPHIR au sein de la structure qu'après en avoir informé le directeur de structure et sur les deux ans qui suivent son expiration.

Dans le cas où les publications ou communications portent sur des résultats susceptibles de faire l'objet d'une protection au titre de la propriété intellectuelle, il pourra être demandé à l'Ingénieur de Recherche de les retarder d'une période maximale de dix-huit mois.

Les publications ou communications de l'Ingénieur de Recherche doivent mentionner le nom de la structure et du CNRS *[ou des établissements tutelles le cas échéant]*.

ARTICLE 7 – CAHIER DE LABORATOIRE

Pour les activités exercées dans une unité de recherche, le cahier de laboratoire utilisé par l'Ingénieur de Recherche durant la période de son contrat SAPHIR au sein de l'unité est la propriété du CNRS.

Au terme du contrat SAPHIR, l'Ingénieur de Recherche s'engage à remettre le cahier de laboratoire au directeur de l'unité. Il est autorisé à en faire une copie pour un usage strictement personnel.

ARTICLE 8 – RESILIATION

La présente convention d'accueil peut être résiliée de plein droit par l'Ingénieur de Recherche ou par le CNRS en cas de méconnaissance des obligations, de mise en cause du bon fonctionnement du service ou de non-respect des intérêts scientifiques du CNRS ou de ses partenaires par l'Ingénieur de Recherche.

Cette résiliation devient effective quinze jours après l'envoi par le CNRS à l'Ingénieur de Recherche, dont une copie sera adressée à son directeur de structure, d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de cette résiliation.

La procédure reste identique en cas de résiliation par l'Ingénieur de Recherche.

ARTICLE 9 - LITIGE ET INTERPRETATION DE LA CONVENTION

En cas de litige ou de difficulté d'interprétation de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, les parties conviennent de porter leur différend devant les juridictions compétentes.

Fait à XXXX, en XX exemplaires originaux.

L'Ingénieur de Recherche

Signature sous la mention manuscrite « lu et approuvé »

Prénom Nom

Vu, le directeur de structure

Le président du CNRS

Par délégation, le délégué régional



Demande d'engagement au contrat de Service d'Accompagnement Professionnel de Haut niveau des Ingénieurs de Recherche (SAPHIR)

Année 2018

FEUILLET À TRANSMETTRE AU SERVICE DES RH DE LA DELEGATION REGIONALE

Initiale

Renouvellement

Nom/Prénom :

Date de naissance :

N° matricule de l'agent :

Grade actuel :

Branche d'Activité Professionnelle :

Fonction :

Structure d'affectation :

Nom du directeur de structure :

Adresse de la structure :

Délégation régionale :

Institut :

Date de radiation des cadres :

Durée estimée du contrat SAPHIR :

MOTIFS DE LA DEMANDE

(Cocher la ou les cases correspondantes)

- Projet à finaliser**
- Transfert de compétences/connaissances**
- Codirection d'une thèse en cours**
- Actions d'animation scientifique ou de valorisation**



DESCRIPTIF D'ACTIVITES

Missions principales (à remplir par l'agent) : L'agent se situe au sein de son collectif de travail et dans son environnement hiérarchique ou fonctionnel et décrit l'ensemble de ses activités (principales, secondaires, transverses).
(Joindre un organigramme de la structure, et préciser le rattachement hiérarchique et les principaux interlocuteurs)

MOTIVATIONS DE LA DEMANDE



D'ENGAGEMENT AU CONTRAT SAPHIR

Description des orientations futures (objectifs, projets...), des principaux évènements de l'année à venir en lien avec la demande d'engagement au contrat SAPHIR *(à remplir par l'agent)* :

Avis circonstancié du directeur de structure :

Nom, Prénom :

Fait à :

Le :

(jj/mm/aaaa)

Signature de l'agent

Signature du directeur de structure :

Partie à remplir par le SRH de la délégation régional de rattachement

Date de réception du dossier :

Cachet et Signature du délégué régional :

AVIS DU DIRECTEUR D'INSTITUT



Prénom, Nom du directeur d'institut :

Institut :

Avis sur la demande d'engagement au contrat SAPHIR

Avis favorable

Avis défavorable

Préciser les motifs

Fait à :

le :

Signature du directeur d'institut :

DECISION DU PRESIDENT DU CNRS

Décision sur la demande d'engagement au contrat SAPHIR

Accepté

Refusé (*préciser les motifs*)

Fait à :

Le :

Signature du Président du CNRS

Paris, le

21 DEC. 2017

Le directeur général délégué aux ressources

www.cnrs.fr3, rue Michel-Angel
75794 PARIS Cedex 16**Note à l'attention de****Mesdames et Messieurs les délégués régionaux
Mesdames et Messieurs les directeurs d'institut**Dossier suivi par : DRH/Service conseil et expertise juridique
*DRH/SCE5 / 0-2017-312***Objet : Circulaire relative à l'éméritat au CNRS**

La présente circulaire modifiée a pour objet de préciser les droits et obligations qui s'imposent aux directeurs de recherche du CNRS auxquels le Président du CNRS confère le titre d'émérite ainsi que la procédure d'attribution du titre prévue par les articles 57-1 et suivants du décret n°83-1260 modifiés par le décret n°2017-852 du 6 mai 2017.

Compte tenu des délais de procédure, les directeurs de recherche qui souhaitent se porter candidats à l'éméritat sont sollicités très en amont de leur date de départ à la retraite effective (au mois de janvier de l'année N pour un départ à la retraite au cours de l'année N+1).

Il convient de veiller particulièrement au respect de ces délais, dans la mesure où la poursuite des activités de recherche d'un chercheur à la retraite n'est pas autorisée tant que le Président du CNRS n'a pas rendu sa décision.

En outre, il est particulièrement important que les directeurs de recherche intéressés aient pris connaissance préalablement des conditions dans lesquelles leur activité de recherche se poursuivra dans le cadre de l'éméritat.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir relayer largement cette circulaire, qui fera l'objet d'une publication au Bulletin officiel du CNRS, auprès des directeurs d'unité et des directeurs de recherche intéressés.

Le nouveau modèle de convention joint en annexe de la circulaire devra être utilisé dès cette année, pour l'accueil des directeurs de recherche auquel le titre d'émérite sera conféré par le Président du CNRS en fin d'année 2018.

Je vous invite à faire part aux services de la direction des ressources humaines de toute difficulté que vous rencontreriez dans la mise en œuvre des dispositions de cette circulaire.

Le directeur général délégué aux ressources

Christophe COUDROY

Copies : DGD-S, DAI, FSD, MPR, DAJ

CIRCULAIRE RELATIVE A L'EMERITAT AU CNRS

Circulaire n°CIR141415DRH du 28 avril 2014 modifiée le 08 décembre 2017

SOMMAIRE

I.	DROIT D'EXERCER CERTAINES ACTIVITES LIMITATIVEMENT ENUMEREES.....	3
A.	Participer à des jurys de thèse et diriger des travaux de séminaire.....	3
B.	Contribuer aux travaux de recherche.....	3
1.	<i>Activités autorisées</i>	<i>3</i>
2.	<i>Activités interdites</i>	<i>4</i>
II.	CONDITIONS D'EXERCICE DE CES ACTIVITES	4
A.	Droit à défraiement, mais pas de droit à rémunération	4
B.	Possibilité d'exercer simultanément une activité privée ou de créer une entreprise	4
C.	Respect du fonctionnement du service	5
D.	Respect des intérêts scientifiques du CNRS.....	5
III.	CONDITIONS D'ACCUEIL	5
A.	L'unité d'accueil	5
B.	La protection sociale	5
C.	La médecine de prévention, la sante et la sécurité des personnes et des biens	6
D.	Signature d'une convention d'accueil.....	6
IV.	ATTRIBUTION, RENOUVELLEMENT ET FIN ANTICIPEE	6
A.	Attribution.....	6
B.	Renouvellement	7
C.	Fin anticipée	7

Annexe : modèle de convention d'accueil

Le titre de directeur de recherche émérite est attribué par décision du Président du CNRS, sur proposition du Conseil scientifique, aux directeurs de recherche admis à la retraite justifiant d'une contribution particulièrement importante aux travaux de recherche. Le titre d'émérite autorise les intéressés à poursuivre des activités de recherche au sein d'une unité d'accueil, après leur radiation des cadres. Etant admis à la retraite, l'activité des directeurs de recherche émérites n'est plus régie par les dispositions du statut général des fonctionnaires de l'Etat, mais uniquement par les dispositions des articles 57-1 et suivants du décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques modifié.

Contribuant à titre accessoire et gracieux aux missions du service public de la recherche, les directeurs de recherche émérites bénéficient néanmoins à ce titre de droits, et sont soumis à des obligations. La convention d'accueil qu'ils sont invités à signer rappelle ces principes, et fixe les conditions particulières de la poursuite des activités de recherche au sein de l'unité d'accueil.

Dans ce cadre, la présente circulaire a pour objet de préciser les droits et obligations des directeurs de recherche émérites ainsi que la procédure applicable.

I. DROIT D'EXERCER CERTAINES ACTIVITES LIMITATIVEMENT ENUMEREES

La poursuite d'activité des directeurs de recherche émérites contrevient au principe selon lequel tout lien avec le service est rompu à la survenance de la limite d'âge. Dans ces conditions, les dispositions régissant l'éméritat sont nécessairement d'interprétation stricte.

Seules sont donc autorisées les activités expressément listées à l'article 57-3 du décret n°83-1260 susvisé, dans les conditions précisées ci-dessous.

A. Participer à des jurys de thèse ou d'habilitation et diriger des travaux de séminaire

Les directeurs de recherche émérites ne peuvent que participer à des jurys de thèse ou d'habilitation. En aucun cas, ils ne peuvent diriger ou co-diriger une thèse. Toutefois, il est admis que les directeurs de recherche concernés puissent poursuivre, jusqu'à leur terme, la direction de thèses acceptées antérieurement à la date de leur radiation des cadres.

Par ailleurs, ils peuvent diriger des travaux de séminaire.

B. CONTRIBUER AUX TRAVAUX DE RECHERCHE

1. Activités autorisées

Les directeurs de recherche émérites sont autorisés à continuer à contribuer aux missions de la recherche telles que définies à l'article L.111-1 du code de la recherche, à savoir : participation à l'accroissement des connaissances scientifiques, à la valorisation des résultats scientifiques, au partage de la culture scientifique, technique et industrielle. Les travaux exercés doivent se situer dans le projet scientifique de l'unité d'accueil.

A ce titre, et sous réserve de l'accord du directeur de leur unité d'accueil, ils peuvent être autorisés à :

- contribuer à l'animation scientifique d'une équipe, mais ils ne détiennent aucun pouvoir hiérarchique ;

- être responsables scientifiques d'un projet ou participer à sa réalisation, dès lors que les règles propres à chaque financeur, le cas échéant, ne s'y opposent pas ;
- effectuer des missions, nécessaires à l'accomplissement de leurs travaux de recherche, en France, à l'outre-mer et à l'étranger, munis d'un ordre de mission du CNRS.

Compte tenu de ce qui précède, les directeurs de recherche émérites peuvent figurer sur l'organigramme de l'unité en tant que membre de l'unité, mais pas avec des fonctions de direction ni de responsabilité d'équipe. Leur titre de directeur de recherche émérite doit ainsi être précisé.

2. *Activités interdites*

En revanche, compte tenu de la radiation des cadres, il est interdit aux directeurs de recherche de :

- recevoir délégation du directeur d'unité pour gérer des crédits ou des personnels ; en cas de violation de cette interdiction, les intéressés encourraient une condamnation pour gestion de fait ;
- assurer la direction d'une unité ;
- répondre à un appel d'offre en leur nom propre ou par délégation et signer une convention de partenariat.

Par ailleurs, ils ne sont ni électeurs ni éligibles au Comité national.

II. **CONDITIONS D'EXERCICE DE CES ACTIVITES**

A. Droit à défraiement, mais pas de droit à rémunération

Les directeurs de recherche émérites peuvent être indemnisés des frais qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements dans les conditions prévues par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat. De même, ils peuvent percevoir des indemnités pour service à la mer, dans la mesure où elles s'apparentent à des indemnités de mission.

En revanche, ils ne peuvent percevoir aucune rémunération au titre de leurs activités au CNRS. En outre, ils ne peuvent pas prétendre à la prise en charge des frais de déplacement entre leur domicile et leur unité d'accueil, dans la mesure où cette prise en charge est réservée aux agents publics.

B. Possibilité d'exercer simultanément une activité privée ou de créer une entreprise

Les directeurs de recherche émérites, qui n'ont pas la qualité d'agents publics, ne sont plus soumis aux restrictions prévues par le décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique. Ils peuvent donc librement exercer une autre activité (notamment activité de consultance) auprès d'un autre organisme public ou privé, sous réserve de la réglementation applicable au sein de l'organisme considéré.

En revanche, ils sont soumis au contrôle déontologique applicable aux fonctionnaires ayant cessé définitivement leurs fonctions, prévu par l'article 25 octies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. A ce titre, les directeurs de recherche émérites doivent déclarer au CNRS tout exercice d'activité privée ou toute création d'entreprise à la date de leur radiation des cadres et pendant les trois années qui suivent afin d'apprécier l'opportunité de saisir la Commission de déontologie.

C. Respect du fonctionnement du service

Les directeurs de recherche émérites sont soumis au règlement intérieur de l'unité.

Ils s'engagent à contribuer aux activités de recherche de l'établissement, dans le respect du projet scientifique de l'unité d'accueil et du collectif de travail.

Il convient de préciser que les directeurs de recherche émérites organisent leur activité dans le respect du bon fonctionnement du service et des dispositions du règlement intérieur applicable. Ils ne sont soumis à aucune durée de travail.

D. Respect des intérêts scientifiques du CNRS

Etant accueillis dans une unité de recherche, la participation des directeurs de recherche émérites aux travaux de recherche de l'unité doit s'effectuer dans des conditions garantissant la protection du patrimoine de la recherche publique.

III. CONDITIONS D'ACCUEIL

A. L'unité d'accueil

Les directeurs de recherche émérites sont accueillis dans une unité dont le projet scientifique correspond aux travaux de recherche qu'ils souhaitent poursuivre. Le directeur d'unité concerné est consulté préalablement. Il peut s'agir de l'unité dans laquelle les chercheurs concernés étaient affectés avant leur radiation des cadres ou d'une autre unité.

Il peut s'agir d'une unité en France ou à l'étranger. En outre, il peut s'agir d'une unité du CNRS ou d'une unité d'un autre établissement public de recherche (ex. : INSERM). Dans ce dernier cas, l'accord exprès de l'organisme d'accueil doit être recueilli préalablement.

Bien entendu, l'accueil du directeur de recherche émérite suppose la fourniture des moyens matériels et humains nécessaires à la poursuite de ses activités de recherche.

Par ailleurs, le cas échéant, l'accueil au sein de l'unité peut être subordonné au respect des dispositions relatives à la protection du patrimoine scientifique et technique de la Nation (PPST) et en particulier celles s'appliquant aux zones à régime restrictif (cf. circulaire du 21 mai 2013 relative à la PPST au sein du CNRS).

B. La protection sociale

Les directeurs de recherche émérites, qui ne sont plus des agents publics, ne bénéficient plus des garanties du statut général en ce qui concerne notamment la couverture des accidents de service.

Dans ces conditions, en cas de dommage subi par les directeurs de recherche émérites à l'occasion de leurs activités de recherche, les soins seraient pris en charge par leur régime de sécurité sociale et le cas échéant par leur couverture santé complémentaire personnelle (sous réserve de l'engagement de la responsabilité du CNRS ou d'un tiers).

Ils peuvent néanmoins bénéficier sous certaines conditions de contrats d'assurance souscrits par le CNRS au titre de leurs activités et des missions qu'ils effectuent à l'étranger.

C. La médecine de prévention, la sante et la sécurité des personnes et des biens

Une visite médicale est préconisée au début de la période d'éméritat. Les directeurs de recherche émérites font ensuite l'objet, dans les mêmes conditions que les personnels en activité, du suivi médical prévu par le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Une obligation d'assurer la sécurité et la protection de la santé des agents placés sous son autorité incombant au directeur d'unité, les directeurs de recherche émérites sont soumis aux règles relatives à la santé et à la sécurité en vigueur dans l'unité. Cela a pour conséquence, notamment, qu'ils doivent bénéficier des formations requises pour la poursuite de leurs travaux dans les mêmes conditions que les agents en activité.

D. Signature d'une convention d'accueil

Les directeurs de recherche émérites, avant le début de l'exercice de leurs activités en qualité de directeurs de recherche émérites, doivent signer une convention d'accueil qui précise leurs conditions d'accueil ainsi que les droits et obligations tels que rappelés ci-dessus, notamment en matière de propriété des résultats de recherche qu'ils acquièrent. Un modèle est annexé à la présente circulaire.

Dans le cas où le directeur de recherche émérite est accueilli dans une unité qui dépend d'un organisme tiers, la convention d'accueil est signée entre le CNRS, l'organisme tiers et le directeur de recherche émérite, pour régler notamment les questions relatives à la propriété des résultats de recherche (cf. §III -A ci-dessus).

IV. ATTRIBUTION, RENOUVELLEMENT ET FIN ANTICIPÉE

A. Attribution

Le titre de directeur de recherche émérite peut être conféré aux directeurs de recherche admis à la retraite, s'ils en font la demande. Cette demande peut être présentée dans le cadre d'une campagne annuelle qui se déroule au mois de janvier de l'année N pour les directeurs de recherche qui seront admis à la retraite entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année N+1. Les directeurs d'unité, qui doivent relayer cette information auprès des directeurs de recherche susceptibles d'être concernés, sont informés de l'ouverture de la campagne par un courrier du délégué régional.

La candidature, sur laquelle le directeur de l'unité d'accueil émet un avis circonstancié (y compris s'il s'agit d'une unité relevant d'un organisme tiers), est examinée successivement par :

- les sections du Comité national, lors de la session de printemps ;
- les instituts ;
- le Conseil scientifique, réuni en formation restreinte, qui établit, à la majorité absolue, une liste des candidats auxquels il est proposé d'attribuer le titre d'émérite ;
- le Président du CNRS, qui prend la décision d'attribution du titre d'émérite, sur proposition de la liste établie par le Conseil scientifique.

Les directeurs de recherche émérites sont informés de la décision du Président du CNRS par courrier du délégué régional.

L'article 57-2 du décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 précise que le titre d'émérite est attribué pour une durée de 5 ans maximum. Au CNRS, l'éméritat sera attribué pour 5 ans. Toutefois, sur avis motivé du directeur d'institut, une durée inférieure à 5 ans pourra être retenue.

Attention : il est particulièrement important de respecter les délais de procédure. En effet, la radiation des cadres entraîne en principe la rupture de tout lien avec le service, ce qui implique d'interdire aux directeurs de recherche concernés la poursuite de toute activité de recherche après la radiation des cadres, dans l'attente de la décision du Président du CNRS. Si la procédure de la campagne annuelle est respectée, il n'y a pas de délai entre la radiation des cadres et la poursuite des activités en qualité de directeur de recherche émérite.

B. Renouvellement

La même procédure doit être suivie pour le renouvellement du titre de directeur de recherche émérite. La demande de renouvellement doit être effectuée dans le cadre de la campagne annuelle d'attribution, c'est-à-dire en janvier de l'année N pour un éméritat prenant fin initialement entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année N+1.

C. Fin anticipée

En cas de méconnaissance des obligations, de perturbation du bon fonctionnement du service ou de non-respect des intérêts scientifiques de l'établissement, la convention d'accueil pourra être résiliée à l'initiative du CNRS, après information préalable du directeur de recherche émérite et du directeur de l'unité d'accueil.

Les services de la direction des ressources humaines se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Paris, le **21 DEC. 2017**

Le directeur général délégué aux ressources



Christophe COUDROY

Annexe à la circulaire relative à l'éméritat au CNRS

CONVENTION D'ACCUEIL D'UN DIRECTEUR DE RECHERCHE EMERITE**Entre, d'une part,**

Le Centre national de la recherche scientifique, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège social est sis 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, n° SIREN 180 089 013, représenté par son Président, XXX, qui a délégué sa signature pour la présente convention au Délégué régional de la Délégation, Mme/M.....

Ci-après désigné par « le CNRS »

Et, d'autre part,

Mme/M.

Domicilé-e :

Né-e le :

Matricule n° :

Il est convenu ce qui suit:

ARTICLE 1 - OBJET

Par décision du XXX, le Président du CNRS a attribué à Mme/M. XXXX le titre de directeur de recherche émérite à compter du XXX pour une durée de XXX ans. A compter de cette même date Mme/M XXXX est accueilli-e au sein de l'unité XXXX, sise XXX et dirigée par XXX.

La présente convention définit les conditions d'accueil du directeur de recherche émérite au sein de l'unité et organise la cession, au profit du CNRS, des droits de propriété intellectuelle attachés aux résultats que le directeur de recherche émérite pourrait obtenir ou contribuer à obtenir pendant son éméritat.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'ACCUEIL

Le directeur de recherche émérite est accueilli au sein de l'unité XXX pour une durée de XXX ans, soit du XXX au XXX.

Le directeur de recherche émérite est soumis au règlement intérieur de l'unité, dont il reconnaît avoir pris connaissance. A ce titre [rappeler en particulier les heures d'ouverture des locaux, l'obligation de détenir un badge le cas échéant, etc].

Il s'engage à contribuer aux activités de recherche de l'établissement, dans le respect du projet scientifique de l'unité d'accueil et du collectif de travail. [Préciser le matériel mis à sa disposition]

Le directeur de recherche émérite organise son activité dans le respect du bon fonctionnement du service et des dispositions du règlement intérieur applicable. Il n'est soumis à aucune durée de travail.

ARTICLE 3 - ACTIVITES EXERCEES

ARTICLE 3-1 : ACTIVITES AUTORISEES

Le directeur de recherche émérite continue à contribuer aux missions de la recherche telles que définies à l'article L.111-1 du code de la recherche, à savoir : participation à l'accroissement des connaissances scientifiques, à la valorisation des résultats scientifiques, au partage de la culture scientifique, technique et industrielle. Les travaux réalisés doivent se situer dans le projet scientifique de l'unité d'accueil.

A ce titre, et sous réserve de l'accord du directeur de l'unité, il est autorisé à :

- contribuer à l'animation scientifique d'une équipe ;
- être responsable scientifique d'un projet ou participer à sa réalisation, dès lors que les règles propres à chaque financeur, le cas échéant, ne s'y opposent pas ;
- participer à des jurys de thèse ou d'habilitation ;
- diriger des travaux de séminaire.

ARTICLE 3-2 ACTIVITES INTERDITES

Il est interdit au directeur de recherche émérite de :

- recevoir délégation du directeur d'unité pour gérer des crédits ou des personnels ;
- assurer la direction d'une unité ;
- répondre à un appel d'offre en son nom propre ou par délégation, et signer une convention de partenariat.

ARTICLE 3- 3 DEFRAIEMENT

Le directeur de recherche émérite ne perçoit aucune rémunération au titre des activités exercées pour le CNRS. Le cas échéant, il bénéficie de la prise en charge de frais de mission dans les conditions prévues par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

ARTICLE 4- SANTE ET SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Le directeur de recherche émérite fait l'objet, dans les mêmes conditions que les personnels en activité, du suivi médical prévu par le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Une obligation d'assurer la sécurité et la protection de la santé des agents placés sous son autorité incombant au directeur d'unité, le directeur de recherche émérite est soumis aux règles relatives à la santé et à la sécurité en vigueur dans l'unité. Il bénéficie en particulier des formations requises pour la poursuite de ses travaux dans les mêmes conditions que les agents en activité.

ARTICLE 5- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le directeur de recherche émérite cède au CNRS les droits de propriété industrielle attachés aux résultats qu'il pourrait obtenir ou qu'il pourrait contribuer à obtenir pendant son éméritat au sein du laboratoire.

En cas de perception de revenus d'exploitation des résultats par le CNRS, celui-ci s'engage à verser au directeur de recherche émérite une rémunération dont le montant ne pourra en tout état de cause être

inférieure à 25% du produit hors taxe des revenus perçus au titre de cette exploitation, déduction faite des frais directs supportés par le CNRS, suivant le dispositif prévu à l'article R.611-14-1 du code de la propriété intellectuelle.

Les résultats protégés par le droit d'auteur que le directeur de recherche émérite pourrait obtenir ou pourrait contribuer à obtenir pendant son éméritat au sein du laboratoire, appartiennent également au CNRS en vertu de contrats de cession de droits particuliers signés indépendamment de la présente convention d'accueil.

Le CNRS dispose seul du droit de déposer les titres de propriété intellectuelle correspondants aux résultats cédés par le directeur de recherche émérite.

Le directeur de recherche émérite s'engage à prêter son entier concours aux procédures de protection de ces résultats, et notamment au dépôt éventuel d'une demande de brevet, à son maintien en vigueur et à sa défense, tant en France qu'à l'étranger.

Le CNRS s'engage à ce que le nom du directeur de recherche émérite soit mentionné comme inventeur dans les demandes de brevets correspondants, à moins que le directeur de recherche émérite ne s'y oppose.

ARTICLE 6- SECRET - PUBLICATIONS- COMMUNICATIONS

Le directeur de recherche émérite considère comme strictement confidentielles les informations de toute nature, communiquées par tous moyens, dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion de son éméritat au sein du laboratoire.

Le directeur de recherche émérite ne peut faire de publications ou communications relatives à ses recherches menées durant son éméritat au sein du laboratoire qu'après en avoir informé le directeur du laboratoire pendant la durée de son éméritat et les deux (2) ans [à adapter le cas échéant] qui suivent son expiration.

Dans le cas où les publications ou communications portent sur des résultats susceptibles de faire l'objet d'une protection au titre de la propriété intellectuelle, il pourra être demandé au directeur de recherche émérite de les retarder d'une période maximale de dix-huit (18) mois.

Les publications ou communications du directeur de recherche émérite doivent mentionner le nom du laboratoire et du CNRS [ou *des établissements tutelles le cas échéant*].

ARTICLE 7 - CAHIER DE LABORATOIRE

Le cahier de laboratoire utilisé par le directeur de recherche émérite pendant son éméritat au sein du laboratoire est la propriété du CNRS.

Au terme de son éméritat, le directeur de recherche émérite s'engage à remettre le cahier de laboratoire au directeur du laboratoire. Il est autorisé à en faire une copie pour un usage strictement personnel.

ARTICLE 8 - RESILIATION

La présente convention d'accueil peut être résiliée de plein droit par le CNRS en cas de méconnaissance des obligations, de mise en cause du bon fonctionnement du service ou de non-respect des intérêts scientifiques du CNRS ou de ses partenaires par le directeur de recherche émérite.

Cette résiliation devient effective 15 jours après l'envoi par le CNRS au directeur de recherche émérite, dont une copie sera adressée au directeur du laboratoire, d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de cette résiliation.

Les dispositions des articles 3, 4 et 6 survivront à l'expiration de la présente convention.

ARTICLE 9- LITIGE ET INTERPRETATION DE LA CONVENTION

En cas de litige ou de difficulté d'interprétation de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, les parties conviennent de porter leur différend devant les juridictions compétentes.

Fait à XXXX, en XX exemplaires originaux.

Le directeur de recherche émérite

Signature sous la mention manuscrite « lu et approuvé »

Prénom Nom

Vu, le directeur du laboratoire

Le président du CNRS

Par délégation, le délégué régional

DEC173393DR01

Décision portant nomination de M. Jean-Baptiste MAISTRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS2259 intitulée Cultures, Langues, Textes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161237DGDS du 16 décembre 2016 nommant M. Fabrice JEJCIC directeur de l'unité de recherche UPS2259 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 24 avril 2017 ;

Considérant que **M. Jean-Baptiste MAISTRE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du 15 au 17 novembre, puis du 13 au 15 décembre 2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Jean-Baptiste MAISTRE**, TCS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPS2259 à compter du 16 décembre 2017. .

M. Jean-Baptiste MAISTRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Jean-Baptiste MAISTRE** est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 28 décembre 2017

Le directeur de l'UPS2259
Fabrice JEJCIC



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale
en charge du service mutualisé d'Ile-de-France



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

DEC173053INS2I

Décision portant nomination de Mme Brigitte d'Andréa-Novel aux fonctions de directrice, et de M. Jean-Louis Giavitto aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR9912 intitulée Sciences et Technologies de la Musique et du Son (STMS)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133019DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR9912 intitulée Sciences et Technologies de la Musique et du Son et nommant M. Gérard Assayag directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC171789INS2I en date du 20 juin 2017 portant cessation de fonctions et nomination de M. Carlos Agon, directeur par intérim, et nomination de M. Jean-Louis Giavitto, directeur adjoint par intérim, de l'unité mixte de recherche UMR9912 intitulée Sciences et Technologies de la Musique et du Son (STMS) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Mme Brigitte d'Andréa Novel, professeur à l'Université Pierre-et-Marie Curie, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, en remplacement de M. Carlos Agon.

II. M. Jean-Louis Giavitto, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2017

La présidente
Anne Peyroche

DEC173232DR01

Décision portant nomination de M. Pascal MARICHALAR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8156 intitulée Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé (IRIS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC160059INSHS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8156 intitulée Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé (IRIS) et nommant M. Eric WITTERSHEIM en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 23 février 2017 ;

Considérant que **M. Pascal MARICHALAR** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Paris 13 du 18/09 au 10/10/2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Pascal MARICHALAR**, CR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8156 intitulée Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé (IRIS), à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Pascal MARICHALAR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Pascal MARICHALAR** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

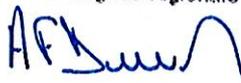
¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 29 juin 2017

IRIS UMR 8156 - U997
Le directeur de l'unité
EHESS CURS INSERM UP13
54 Boulevard Raspail
75006 Paris

Pour la Déléguée régionale
de la Délégation régionale CNRS Paris-Villejuif
adjoindue à la Déléguée régionale
Visa de Clarisse LEFORT-DAVID



Anne-Françoise DUVAL

Visa de Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président de l'EHESS



Visa de Jean-Pierre ASTRUC, président de l'Université Paris 13



Visa de Camille CHAUDONNET, déléguée régionale de la Délégation Paris 12



DEC173079IN2P3

Décision portant cessation de fonctions de M. Stavros Katsanevas et nomination de M. Sotiris Loucatos directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7164 intitulée Astroparticule et Cosmologie

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7164 intitulée Astroparticule et Cosmologie et nommant M. Stavros Katsanevas, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des cotutelles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Stavros Katsanevas, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} janvier 2018.

II. A compter de cette même date, M. Sotiris Loucatos, ingénieur chercheur au CEA, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/12/17

La présidente
Anne Peyroche

DEC173153INC

Décision portant nomination de Mme Florence MAHUTEAU BETZER aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR9187 intitulée "Chimie, Modélisation et Imagerie pour la Biologie"

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national pour la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création de l'unité mixte de recherche n°9187 intitulée Chimie, Modélisation et Imagerie pour la Biologie et nommant Mme Marie-Paule FICHOU directrice de cette unité et M. Sergio MARCO, directeur adjoint ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Florence MAHUTEAU BETZER, chargée de recherche de classe normale CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 décembre 2017

La présidente
Anne Peyroche

DEC172949INSMI

Décision portant nomination de Mme Sylvie Benzoni aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service UMS839 intitulée Institut Henri Poincaré (IHP)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC133025DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de service UMS839 intitulée Institut Henri Poincaré et nommant M. Cédric Villani directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC172121INSMI en date du 10 juillet 2017 portant nomination de M. Patrice Le Calvez aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de service UMR839 intitulée Institut Henri Poincaré (IHP) ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

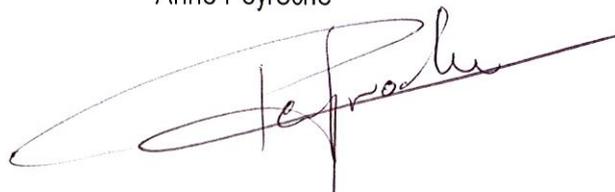
Mme Sylvie Benzoni, Professeur des universités à l'Université Claude Bernard, est nommée directrice de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour la durée fixée dans la décision DEC133025DGDS portant renouvellement de l'unité UMS839, en remplacement de M. Patrice Le Calvez appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2017

La présidente
Anne Peyroche




www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC173061INC

Décision portant nomination de plein exercice de M. Michel Cloitre aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche (UMR7167) intitulée "Laboratoire Matière Molle et Chimie (MMC)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7167 intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie (MMC) et nommant M. Ludwik Leibler directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC172703INC du 10 octobre 2017 portant nomination par intérim de M. Michel Cloitre aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Michel Cloitre, DR1 au CNRS, est nommé directeur de plein exercice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} décembre 2017 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 décembre 2017

La présidente
Anne Peyroche



DEC172949INSMI

Décision portant nomination de Mme Sylvie Benzoni aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service UMS839 intitulée Institut Henri Poincaré (IHP)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC133025DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de service UMS839 intitulée Institut Henri Poincaré et nommant M. Cédric Villani directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC172121INSMI en date du 10 juillet 2017 portant nomination de M. Patrice Le Calvez aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de service UMR839 intitulée Institut Henri Poincaré (IHP) ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

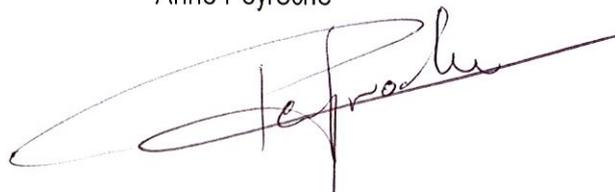
Mme Sylvie Benzoni, Professeur des universités à l'Université Claude Bernard, est nommée directrice de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour la durée fixée dans la décision DEC133025DGDS portant renouvellement de l'unité UMS839, en remplacement de M. Patrice Le Calvez appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2017

La présidente
Anne Peyroche




www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC173179INSHS

Décision portant nomination de M. Vincent Duclert, directeur et M. Stéphane Audoin-Rouzeau, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA).

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA) et nommant M. Olivier Remaud, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC172165INSHS en date du 19 juillet 2017 portant cessation de fonctions de M. Olivier Remaud, directeur et nomination de M. Vincent Duclert, directeur par intérim et M. Stéphane Audoin-Rouzeau, directeur adjoint par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

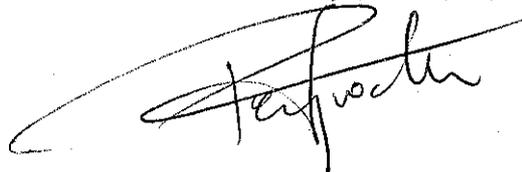
M. Vincent Duclert, Professeur agrégé à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales est nommé directeur, M. Stéphane Audoin-Rouzeau, Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour la durée fixée dans la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le / 4 JAN. 2018

La présidente
Anne Peyroche




www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC173168INSHS

Décision portant nomination de M. Serge Paugam aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs.**LA PRESIDENTE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national pour la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs et nommant M. Patrick Michel, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC171749INSHS en date du 21 juin 2017 portant cessation de fonctions de Mme Caroline Guibet-Lafaye et nomination de M. Serge Paugam, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

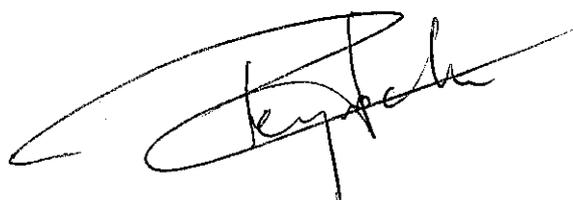
M. Serge Paugam, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour la durée fixée dans la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le / 4 JAN. 2018

La présidente
Anne Peyroche




www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC173177INSHS

Décision portant nomination de M. Bruno KARSENTI aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8178 intitulée Institut Marcel Mauss.**LA PRESIDENTE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8178 intitulée Institut Marcel Mauss et nommant M. Albert Ogien, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC162594INSHS en date du 11 janvier 2017 portant nomination de M. Victor Rosenthal aux fonctions de directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC171505INSHS en date du 12 juin 2017 portant cessation de fonctions de M. Victor Rosenthal et nomination de M. Bruno Karsenti, directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

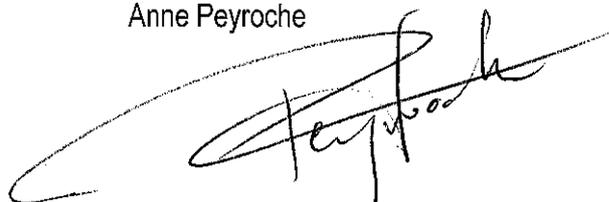
M. Bruno Karsenti, Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour la durée fixée dans la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le / 4 JAN. 2018

La présidente
Anne Peyroche




www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC173103INC

Décision portant nomination de Mme Chantal Larpent, directrice de plein exercice de la fédération de recherche n° 2483 intitulée "Institut Lavoisier-Franklin"

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de la fédération de recherche n° 2483 intitulée Institut Lavoisier-Franklin ;

Vu la décision DEC172511INC du 13 septembre 2017 portant nomination par intérim de Mme Chantal Larpent, directrice de la fédération de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Chantal Larpent, professeur des universités à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines est nommée directrice de plein exercice de la fédération de recherche intitulée Institut Lavoisier-Franklin n° de code FR2483 à compter du 1^{er} décembre 2017 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 décembre 2017

La présidente
Anne Peyroche



DEC173157DCIF

Décision portant cessation et nomination de Monsieur Lionel DEMEZET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-France-Sud » du CNRS

LA PRESIDENTE

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC172801DCIF du 11 octobre 2017 nommant Monsieur Lionel DEMEZET agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Ile-de-France Sud » du CNRS à compter du 1^{er} novembre 2017

VU, la lettre N° RH-1B/2017/11/7187 du 27 novembre 2017 de la Direction générale des finances publiques portant nomination de Monsieur Lionel DEMEZET, Inspecteur des Finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable de la délégation régionale « Ile-de-France Sud » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Monsieur Lionel DEMEZET, Inspecteur des Finances publiques, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Ile-de-France Sud » à compter du 1^{er} janvier 2018.

Art 2 – A compter de cette même date, Monsieur Lionel DEMEZET, Inspecteur des Finances publiques, est nommé agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-de-France Sud ».

Art 3 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 5 décembre 2017

Anne PEYROCHE



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC173156INC**Portant nomination de Mme Myriam TAVERNA aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR8612 intitulée « Institut Galien Paris Sud » (IGPS)****LA PRESIDENTE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national pour la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8612 intitulée Institut Galien Paris Sud (IGPS) et nommant M. Elias Fattal directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC171113INC portant nomination de Madame Myriam Taverna aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8612 intitulée « Institut Galien Paris Sud » (IGPS) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Mme Myriam TAVERNA, Professeure des universités de classe exceptionnelle à l'université Paris Sud, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 décembre 2017

La présidente
Anne Peyroche

DEC173018INP

Décision portant nomination de Madame Michèle Raynaud aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7642 intitulée « Laboratoire des solides irradiés (LSI) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171615INP en date du 19 juin 2017 portant nomination de Madame Michèle Raynaud aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7642 intitulée « Laboratoire des solides irradiés » ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité National de la Recherche Scientifique.

DECIDE :**Article 1^{er}**

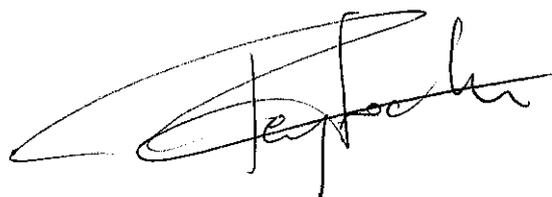
A compter du 1^{er} janvier 2018, Madame Michèle Raynaud, chercheur au CEA, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27.12.2017

La Présidente
Anne Peyroche




www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Décision portant nomination de Fabio D'ANDREA, François FORGET et Riwal PLOUGONVEN aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°8539 intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique » (LMD).

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°8539 intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique » (LMD) ;

Vu la décision DEC162698INSU en date du 6 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe DROBINSKI aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8539 intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique » (LMD) ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

1.1 Il est mis fin aux fonctions de Bernard LEGRAS, Frédéric HOURDIN et Albert HERTZOG, directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°8539 à compter du 1^{er} janvier 2018.

1.2 A compter de cette même date, Fabio D'ANDREA (DR2 au CNRS), François FORGET (DR1 au CNRS) et Riwal PLOUGONVEN (Professeur des universités à l'Ecole Polytechnique) sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°8539 intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique » (LMD) jusqu'au 31 août 2018.

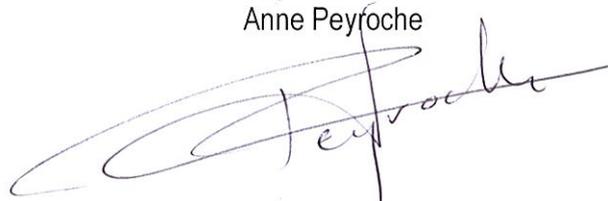
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

13 DEC. 2017

La présidente
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 75

DEC172891DAJ

Décision portant nomination de M. Christophe Muller aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – A compter du 6 janvier 2018, M. Christophe Muller, directeur de recherche, est nommé adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud, en remplacement de M. Jean-Jacques Guillemot, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 décembre 2017

Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC173193DR04

Décision portant nomination de M. Christophe MULLER, aux fonctions de coordonnateur régional pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la délégation Ile-de-France Sud

LA PRESIDENTE,

Vu les articles 410-1, 411-1 et suivants et 413-7 et suivant du code pénal ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire interministérielle n° 3415/SGDSN/AIST/PST du 7 novembre 2012 ;

Vu la circulaire CIR130002FSD relative à la protection du potentiel scientifique et technique au sein du CNRS ;

Vu la décision DEC132608DAJ du 25 octobre 2013 portant délégation de pouvoir en matière de protection du potentiel scientifique et technique au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - M. Christophe MULLER, directeur de recherche, est nommé coordonnateur régional pour la PPST à compter du 1^{er} décembre 2017.

Article 2 - La décision DEC141908DR04 du 1^{er} mars 2014 est abrogée.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 11 décembre 2017

Pour la présidente et par délégation,
La déléguée régionale Ile-de-France Sud
Marie-Hélène PAPILLON



DEC172845INP

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Philippe Lecheminant et nomination de Monsieur Jean Avan, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8089 intitulée Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation (LPTM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord de la co-tutelle.

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Philippe Lecheminant, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 31 décembre 2017.

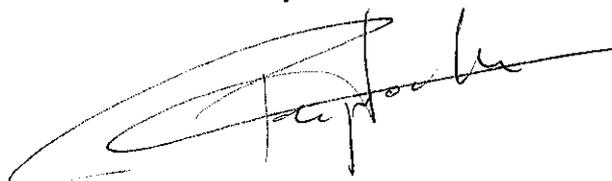
II. A compter du 1^{er} janvier 2018, Monsieur Jean Avan, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La Présidente
Anne Peyroche




Institut de physique
Le directeur de l'Institut

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 42 50
F. 01 44 96 53 20

DEC173069INEE

Décision portant nomination de Madame Victoria de Casteja aux fonctions de chargé de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Victoria de Casteja, Ingénieur d'Etudes Hors Classe, est nommée chargée de mission auprès de la présidente pour l'Institut Ecologie et Environnement du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019. Sa mission a pour objet de prendre en charge des questions et actions relatives à la formation scientifique et aux écoles thématiques.

Pour l'exercice de cette mission, Madame de Victoria de Casteja demeure affectée à l'UMR7041 Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ArScAn) – Université de Paris Ouest Nanterre La Défense -Maison René Ginouvès- 21 allée de l'université - 92023 NANTERRE cedex

Article 2

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, Madame Victoria de Casteja percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

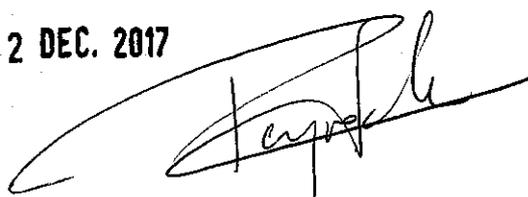
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 05 - Ile-de-France Ouest et Nord.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

2 2 DEC. 2017



Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC172983INP

Décision portant nomination de M. Philippe Lecheminant aux fonctions de chargé de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe Lecheminant, professeur des universités classe exceptionnelle est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'institut de physique, direction rattachée à la DGDS, du 1^{er} décembre 2017 au 31 janvier 2018.

Sa mission a pour objet le suivi des laboratoires de la section 02 du Comité national.

Article 2

Du 1^{er} décembre 2017 au 31 janvier 2018 M. Philippe Lecheminant percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation IDF Ouest et Nord (DR05).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 décembre 2017

Anne Peyroche

DEC173078DAJ

Décision portant nomination de Mme Marie Mora-Chevais aux fonctions de sous-directrice de l'unité propre de service n°2841 « CNRS Images »

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC170692DAJ du 28 avril 2017 portant renouvellement de l'unité propre de service n° 2841 intitulée « CNRS Images » ;

Sur proposition de la Directrice de la communication ;

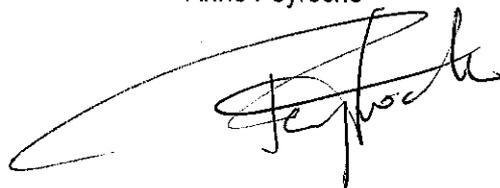
DECIDE :

Art. 1^{er}. – Madame Marie Mora-Chevais, responsable de la production, est nommée sous-directrice de l'unité propre de service n°2841 « CNRS Images ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 JAN. 2018**

Anne Peyroche




La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC173087INSHS

Décision portant nomination de M. Frédéric Isel aux fonctions de directeur et de Mme Florence Villoing aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR n°7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus-MoDyCo

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7114 intitulée Modèles, Dynamiques, Corpus et nommant M. Jean-Luc Minel directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC143172INSHS en date du 22 décembre 2014 concernant les modifications des tutelles ;

Vu la décision DEC172172INSHS en date du 15 septembre 2017 portant nomination de M. Frédéric Isel aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Florence Villoing aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis de l'assemblée générale ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I.M. Frédéric Isel, Professeur à l'université Paris Nanterre, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour la durée fixée dans la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR n°7114.

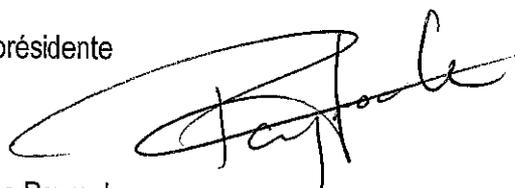
II.Mme. Florence Villoing, Professeure à l'Université Paris Nanterre, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour la durée fixée dans la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR n°7114.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le - 4 JAN. 2018

La présidente



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC172855INSHS

Décision portant nomination de Mme Clotilde Jourdain-Fortier, directrice par intérim et M. Régis Vabres, directeur adjoint par intérim de la formation de recherche en évolution n°2003 intitulée Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux (CREDIMI).

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC161219DGDS en date du 16 Décembre 2016 portant création de la formation de recherche en évolution n°2003 intitulée Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux (CREDIMI) et nommant Mme Laurence Ravillon, directrice de cette structure;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

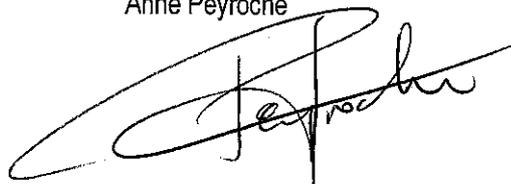
Mme Clotilde Jourdain-Fortier, Professeur à l'Université de Bourgogne est nommée directrice par intérim, et M. Régis Vabres, Professeur à l'Université de Bourgogne est nommé directeur adjoint par intérim de la formation de recherche en évolution à compter du 24 octobre 2017 et pour la durée fixée dans la décision DEC161219DGDS portant renouvellement de la fédération de recherche en évolution.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **18 DEC. 2017**

La présidente
Anne Peyroche




www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC172996DR07

Décision portant cessation de fonctions de M. Antonin VIENNEY, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5023 intitulée "Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés"

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision **DEC162702DR07** du 10 janvier 2017 portant nomination de M. Antonin VIENNEY aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Antonin VIENNEY, dans l'unité du CNRS n°UMR5023 intitulée "Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés", à compter du **01 septembre 2017**.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 16/11/2017,

Le directeur de l'unité
M. DOUADY Christophe

Visa de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Pour le Président et par Délégation
La Directrice Générale des Services
Mme MARCHAND Dominique

Visa du délégué régional du CNRS
M. FAURE Frédéric



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

DEC173110INS2I

Décision portant nomination de Mme Sylvie Servigne aux fonctions de directrice du groupement de recherche GDR2340 intitulé Méthodes et Applications pour la Géomatique et l'Information Spatiale (MAGIS)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161232DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement du groupement de recherche intitulé Méthodes et Applications pour la Géomatique et l'Information Spatiale (MAGIS) ;

Vu la décision DEC170155INS2I du 24 janvier 2017 portant modification de la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de groupement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sylvie Servigne, maître de conférences à l'INSA, est nommée directrice du groupement de recherche susvisé, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021, en remplacement de M. Didier Josselin appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 décembre 2017

La présidente,
Anne Peyroche

DEC172812DR07

Décision portant nomination de M. Florent LAFAY aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5280 intitulée "Institut des Sciences Analytiques"

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC162988INC du 20 janvier 2016, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5280, intitulée « Institut des Sciences Analytiques »

Vu la décision DEC172793INC du 19 Octobre 2017 portant nomination de M. Christophe MORELL, directeur par intérim de l'unité UMR5280, « Institut des Sciences Analytiques »

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « sources scellées, générateurs électriques de rayons X et accélérateurs de particules » délivré à M. Florent LAFAY le 17/07/2017 par l'APAVE Formation;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Florent LAFAY, *technicien*, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 17/07/2017.

Article 2 : Missions¹

M. Florent LAFAY exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Florent LAFAY sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 30/11/2017

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Pour le Président et par Délégation
La Directrice Générale des Services



¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC173207INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe Cassagnau et nominations par intérim de M. Christian Carrot aux fonctions de directeur et de M. Thierry Delair aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche (n° 5223) intitulée "Ingénierie des Matériaux Polymères (IMP) "

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5223 intitulée "Ingénierie des Matériaux Polymères (IMP)" et nommant M. Philippe Cassagnau directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- M. Christian Carrot, professeur des universités à l'université Jean Monnet est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, en remplacement de M. Philippe Cassagnau, démissionnaire.

- M. Thierry Delair, professeur des universités à l'université Claude Bernard, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée.

Ces nominations prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 30 juin 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 décembre 2017

La présidente
Anne Peyroche



DEC173154INC

Décision portant nomination de M. Christophe MARQUETTE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5246 intitulée "Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires" (ICBMS)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national pour la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5246 intitulée Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires (ICBMS) et nommant M. Olivier PIVA, directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe MARQUETTE, directeur de recherche CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er janvier 2018 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 décembre 2017

La présidente
Anne Peyroche

DEC172879DR07

Décision portant nomination de Mme Ounsa JELASSI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5292 intitulée « Centre de recherches en neurosciences de Lyon »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5292** intitulée « **Centre de recherche en neurosciences de Lyon** » et nommant **Monsieur Olivier BERTRAND** en qualité de directeur

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5292** ¹ en date du 01/12/2017;

Considérant que **Mme Ounsa JELASSI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 15, 16, 22 et 23 mai 2017**.

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Ounsa JELASSI**, *technicienne*, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein l'**UMR5292** intitulée « **Centre de recherche en neurosciences de Lyon** », à compter du 1^{er} décembre 2017.

Mme Ounsa JELASSI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Ounsa JELASSI** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 1^{er} décembre 2017

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS
Pour le Délégué Régional empêché
Adjointe au Délégué Régional

Visa du partenaire
Université Claude Bernard Lyon 1

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC173105INSIS

Décision portant nomination de M. Jean-Paul VIRICELLE directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5307 intitulée Laboratoire Georges Friedel.

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5307 intitulée Laboratoire Georges Friedel et nommant Mme Anna FRACZKIEWICZ directrice) de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} décembre 2017 M. Jean-Paul VIRICELLE, DR Ecole des Mines de Saint-Etienne, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 1^{er} juillet 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

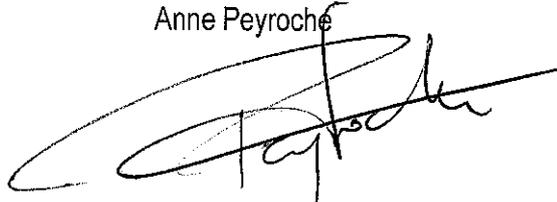
Fait à Paris, le 12 décembre 2017

La présidente
Anne Peyroche

DEC173169INSHS

Décision portant nomination de M. Ahmed Boubeker aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5283 intitulée Centre Max Weber.**LA PRESIDENTE,****Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national pour la recherche scientifique ;**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5283 intitulée Centre Max Weber et nommant M. Bruno Milly, directeur de cette unité ;**Vu** la décision DEC171718INSHS en date du 21 juin 2017 portant cessation de fonctions M. Michel Rautenberg et nomination de M. Ahmed Boubeker, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;**Vu** l'accord des partenaires ;**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;**DECIDE :****Article 1^{er}**M. Ahmed Boubeker, Professeur à l'Université Jean Monnet est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité.**Article 2**La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le / 4 JAN. 2018

La présidente
Anne Peyrochéwww.cnrs.fr3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16T. 01 44 98 40 00
F. 01 44 98 53 90

DEC173139DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Lionel DEMEZET aux fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS

LA PRESIDENTE

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC173138DCIF du 5 décembre 2017 portant cessation de fonctions de Monsieur Lionel DEMEZET, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes »

VU, la décision DEC173157DCIF du 5 décembre 2017 portant nomination de Monsieur Lionel DEMEZET, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-de-France Sud » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Monsieur Lionel DEMEZET, Inspecteur des Finances publiques, Agent comptable de la délégation régionale « Ile-de-France Sud » du CNRS, est nommé agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » à compter du 1^{er} janvier 2018.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 5 décembre 2017

Anne PEYROCHE



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC173138DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Lionel DEMEZET, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS

LA PRESIDENTE

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC152700DCIF du 4 décembre 2015 nommant Monsieur Lionel DEMEZET agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » du CNRS à compter du 1^{er} janvier 2016

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Monsieur Lionel DEMEZET, Inspecteur des Finances publiques, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Limousin Poitou-Charentes » à compter du 1^{er} janvier 2018.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 5 décembre 2017

Anne PEYROCHE



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC173060INEE

Décision portant nomination de M. Jérôme Fort aux fonctions de chargé de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jérôme Fort, Chargé de recherche est nommé chargé de mission auprès de la présidente, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

En appui au Directrice de l'Institut, sa mission a pour objet l'animation, le pilotage et le suivi des actions liés à la recherche arctique. Il représentera la France à la demande des ministères français pour les chantiers arctique et sera le référent du CNRS-INEE sur cette thématique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jérôme Fort demeure affecté à UMR7266 Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs) – Université de La Rochelle – Bâtiment ILE – 2 rue Olympe de Goutes – 17000 La Rochelle

Article 2

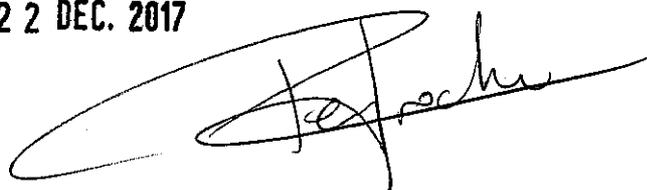
Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019 M. Jérôme Fort, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 08, Centre-Limousin-Poitou-Charentes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 DEC. 2017**


Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC172380DR11

Décision portant nomination de Mme Laurence Capolini aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité MOY1100 DR11

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 nommant M.Jérôme Paret délégué régional de la délégation Alpes de Grenoble à compter du 01 juin 2017;

Vu l'avis du conseil de service¹ en date du 10 novembre 2017. ;

Considérant que Mme Laurence Capolini a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes les 7 , 8, 9, 28, 29 et 30 novembre 2006

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laurence Capolini, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité MOY1100 DR11 à compter du 10 novembre 2017 .

Mme Laurence Capolini exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laurence Capolini est placée directement sous l'autorité du délégué régional.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC172380DR11

Décision portant nomination de Mme Laurence Capolini aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité MOY1100 DR11

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 nommant M.Jérôme Paret délégué régional de la délégation Alpes de Grenoble à compter du 01 juin 2017;

Vu l'avis du conseil de service¹ en date du 10 novembre 2017. ;

Considérant que Mme Laurence Capolini a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes les 7 , 8, 9, 28, 29 et 30 novembre 2006

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laurence Capolini, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité MOY1100 DR11 à compter du 10 novembre 2017 .

Mme Laurence Capolini exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laurence Capolini est placée directement sous l'autorité du délégué régional.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC172876DR11

Décision portant nomination de M. Julien Pérard aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR3425¹ intitulée BIG, de l'UMR5075 intitulée IBS, de l'UMR5819 intitulée SYMMES

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 151296DGDS du 18 décembre 2015 nommant M. Jérôme Garin, directeur de l'unité BIG FR3425 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources scellées, générateurs électriques de rayons X, accélérateurs de particules et sources non scellées délivré à M. Julien Pérard le 05 juillet 2017 par l'APAVE;

Vu l'avis du comité, du CRHSCT du 08 septembre 2017

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Julien Pérard IR, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 05 juillet 2017.

Article 2 : Missions²

M. Julien Pérard exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Julien Pérard sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Fait à Grenoble, le

Le directeur de l'IBS
Winfried Wissenhorn

Le directeur de BIG
Jérôme Garin

Le directeur de SYMMES
Frédéric Chandezon

Visa du délégué régional du CNRS

DEC172876DR11

Décision portant nomination de M. Julien Pérard aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR3425¹ intitulée BIG, de l'UMR5075 intitulée IBS, de l'UMR5819 intitulée SYMMES

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 151296DGDS du 18 décembre 2015 nommant M. Jérôme Garin, directeur de l'unité BIG FR3425 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources scellées, générateurs électriques de rayons X, accélérateurs de particules et sources non scellées délivré à M. Julien Pérard le 05 juillet 2017 par l'APAVE;

Vu l'avis du comité, du CRHSCT du 08 septembre 2017

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Julien Pérard IR, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 05 juillet 2017.

Article 2 : Missions²

M. Julien Pérard exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Julien Pérard sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Fait à Grenoble, le

Le directeur de l'IBS
Winfried Wissenhorn

Le directeur de BIG
Jérôme Garin

Le directeur de SYMMES
Frédéric Chandezon

Visa du délégué régional du CNRS

DEC173135DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Madame Béatrice GELY, Agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Alpes » du CNRS

LA PRESIDENTE

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC172803DCIF du 16 octobre 2017 nommant Madame Béatrice GELY agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Alpes » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Madame Béatrice GELY, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Alpes » à compter du 1^{er} janvier 2018.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 5 décembre 2017

Anne PEYROCHE



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC173136DCIF

Décision portant nomination de Madame Nathalie CALPENA aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alpes » du CNRS

LA PRESIDENTE

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC173135DCIF du 5 décembre 2017 portant cessation de fonctions de Madame Béatrice GELY, agent comptable secondaire, par intérim, de la Délégation « Alpes » du CNRS

VU, l'agrément de la Direction générale des Finances publiques donnée par lettre RH-1B/2017/11/7185 du 27 novembre 2017

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Madame Nathalie CALPENA, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, est nommée agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alpes » à compter du 1^{er} janvier 2018 en remplacement de Madame Béatrice GELY.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 5 décembre 2017

Anne PEYROCHE



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC172381DR11

Décision portant nomination de M Philippe Hugonnard-Roche aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité MOY1100 DR11

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 nommant M.Jérôme Paret délégué régional de la délégation Alpes de Grenoble à compter du 01 juin 2017;

Vu l'avis du conseil de service¹ en date du 10 novembre 2017 ;

Considérant que M Philippe Hugonnard-Roche a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes en collaboration avec l'UGA et l'INP grenoble sur le campus de Saint Martin d'Hère le 23 mai 2014 les 03 et 06 juin 2014 et 12 modules des jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014.

DECIDE :

Article 1^{er} : M Philippe Hugonnard-Roche IE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1100 DR11 à compter du 1^{er} juillet 2014.

Mm Philippe Hugonnard-Roche exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Philippe Hugonnard-Roche est placé directement sous l'autorité du délégué régional.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC172381DR11

Décision portant nomination de M Philippe Hugonnard-Roche aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité MOY1100 DR11

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 nommant M.Jérôme Paret délégué régional de la délégation Alpes de Grenoble à compter du 01 juin 2017;

Vu l'avis du conseil de service¹ en date du 10 novembre 2017 ;

Considérant que M Philippe Hugonnard-Roche a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes en collaboration avec l'UGA et l'INP grenoble sur le campus de Saint Martin d'Hère le 23 mai 2014 les 03 et 06 juin 2014 et 12 modules des jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014.

DECIDE :

Article 1^{er} : M Philippe Hugonnard-Roche IE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1100 DR11 à compter du 1^{er} juillet 2014.

Mm Philippe Hugonnard-Roche exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Philippe Hugonnard-Roche est placé directement sous l'autorité du délégué régional.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC172596INSB

Décision portant nomination de M. François Parcy aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5168 intitulée « Laboratoire de Physiologie Cellulaire Végétale »

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5168 intitulée « Laboratoire de Physiologie Cellulaire Végétale » et nommant M. Laurent Blanchoin directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2017, M. François Parcy, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5168, en remplacement de M. Laurent Blanchoin, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 décembre 2017

La présidente
Anne Peyroche



DEC172595INSB

Décision portant nomination de M. Eric Marechal aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5168 intitulée « Laboratoire de Physiologie Cellulaire Végétale »

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5168 intitulée « Laboratoire de Physiologie Cellulaire Végétale » et nommant M. Norbert Rolland directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2017, M. Eric Maréchal, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5168, en remplacement de M. Norbert Rolland, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 décembre 2017

La présidente
Anne Peyroche



DEC 172587DR 11

Décision portant nomination de M. William REGAIRAZ aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UMR 5821, intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 nommant M. Arnaud LUCOTTE, Directeur du LPSC ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option sources radioactives scellées, générateurs de rayons X, accélérateurs de particules et sources non scellées, délivrée à M. William REGAIRAZ le 18 mai 2017 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du CHSCT local du 3 juillet 2017 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. William REGAIRAZ, IR2, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 28 septembre 2017.

Article 2 : Missions

M. William REGAIRAZ exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. William REGAIRAZ sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

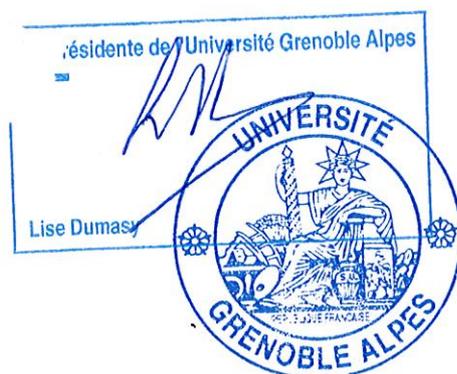
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 28/08/17

Arnaud LUCOTTE
Directeur du LPSC

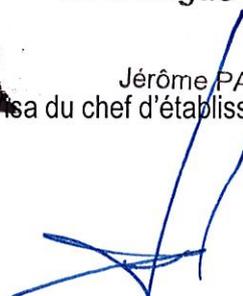
Le Directeur du LPSC


Arnaud LUCOTTE



Visa du Délégué Régional du CNRS
Le Délégué régional

Jérôme PARET
Visa du chef d'établissement partenaire



DEC172786INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Stéphane Robin directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5313 intitulée Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble (GAEL)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment l'unité mixte de recherche intitulée Laboratoire d'Economie appliquée de Grenoble (GAEL) et nommant M. Stéphane Lemarié directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC170091INSHS du 3 février 2017 portant nomination de M. Laurent Simula aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Laurent Simula directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2017.

II. A compter de cette même date, M. Stéphane Robin, chargé de recherche 1^{ère} classe au CNRS est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 avril 2018.

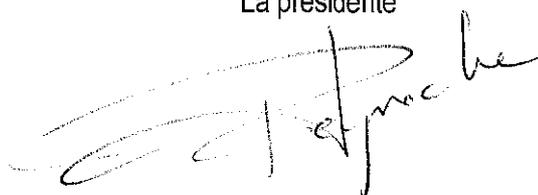
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

5 - DEC. 2017

La présidente



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC173130DR12

Décision portant cessation de fonctions de M. Nicolas JULLIEN, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7286 intitulée Centre de recherche en neurobiologie - neurophysiologie de Marseille (CRN2M)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122640DR12 du 5 septembre 2012 portant nomination de M. Nicolas JULLIEN aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Nicolas JULLIEN, dans l'unité du CNRS n°UMR7286, à compter du 01/01/2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 6 décembre 2017

Le directeur de l'unité
M. Alain ENJALBERT

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND

DEC173131DR12

Décision portant cessation de fonctions de Mme Nancy OSORIO, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7286 intitulée Centre de recherche en neurobiologie - neurophysiologie de Marseille (CRN2M)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122639DR12 du 5 septembre 2012 portant nomination de M. Nicolas JULLIEN aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Nancy OSORIO, dans l'unité du CNRS n°UMR7286, à compter du 01/01/2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 6 décembre 2017

Le directeur de l'unité
M. Alain ENJALBERT

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND

DEC172840INP

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Rachid Bouchakour et nomination de Monsieur Jean-Luc Aufran, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7334 intitulée Institut des Matériaux, de Microélectronique et des Nanosciences de Provence (IM2NP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

Vu l'accord des partenaires.

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Rachid Bouchakour, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 31 octobre 2017.

II. A compter du 1^{er} novembre 2017, Monsieur Jean-Luc Aufran, professeur des universités de classe exceptionnelle à l'Université Aix-Marseille Université, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2017.

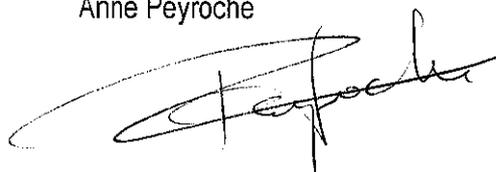
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20.12.2017

La Présidente

Anne Peyroche




www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC173067INEE

Décision portant nomination de M. Thierry Bouvier aux fonctions de chargé de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1

M. Thierry Bouvier, Directeur de recherche 2^{ème} classe CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut Ecologie et Environnement, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019. Il sera en charge des actions menées à l'international par l'Institut écologie et environnement. Il aura également pour mission le soutien à la déléguée scientifique en charge des infrastructures de recherche de l'INEE, ainsi que l'animation et la valorisation des réseaux RENSEE et ANAEE.

Pour l'exercice de cette mission, M. Thierry Bouvier demeure affecté à UMR9190 Centre pour la biodiversité marine, l'exploitation et la conservation (MARBEC) – Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer – Station de Sète – Avenue Jean Monnet – CS30171 – 3403 Sète cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, M. Thierry Bouvier, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

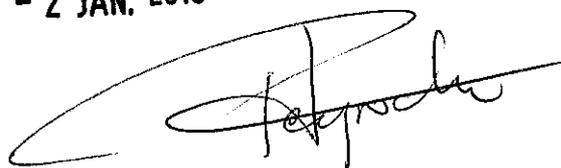
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 13 Languedoc-Roussillon.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

- 2 JAN. 2018



Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13



DEC161132DR14

Décision
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de
sécurité dans une unité du CNRS
(Assistant de Prévention – Ex ACMO)

Vu la décision n° DEC121862DR14 nommant Madame Michèle HUET Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (Assistant de Prévention) au 1^{er} mars 2012 ;

Il est mis fin, à compter du 30 avril 2016, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (Assistant de Prévention – Ex ACMO) exercées par Madame Michèle HUET dans l'unité du CNRS n° UMR 5321 – SETE.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27 mai 2016

Le Directeur de l'Unité

Le Délégué Régional du CNRS

Pour le Délégué Régional Empêché

Emmanuel VIALAN



DEC160171DR14

**Décision
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de
sécurité dans une unité du CNRS
(Assistant de Prévention – Ex ACMO)**

Vu la décision n° DEC100148DR14 nommant Monsieur David BAQUE Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (Assistant de Prévention) au 1^{er} juillet 2010 ;

Il est mis fin, à compter du 31 janvier 2016, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (Assistant de Prévention – Ex ACMO) exercées par Monsieur David BAQUE dans l'unité du CNRS n° UMR 5245 – ECOLAB.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 29 janvier 2016

Le Directeur de l'Unité

Le Délégué Régional du CNRS

Le Président de l'Université Paul Sabatier



DEC162651DR14

**Décision
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de
sécurité dans une unité du CNRS
(Assistant de Prévention – Ex ACMO)**

Vu la décision n° DEC132427DR14 nommant Katerina SOULANTIKA Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (Assistant de Prévention) au 1^{er} décembre 2012 ;

Il est mis fin, à compter du 1^{er} décembre 2016, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (Assistant de Prévention – Ex ACMO) exercées par Katerina SOULANTIKA dans l'unité n° UMR 5215 – LPCNO.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 29 novembre 2016

Le Directeur de l'Unité

Le Délégué Régional du CNRS

Le Président de l'Université Paul Sabatier

Le Directeur de l'INSA Toulouse

DEC173066INSU

Décision portant nomination de M. Jérôme RIEDI aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°2877 intitulée « ICARE ».

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC142126DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°2877 intitulée « ICARE » ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

1.1 Il est mis fin aux fonctions de M. Jacques DESCLOITRES, directeur de l'unité mixte de service n°2877 intitulée « ICARE » à compter du 1^{er} janvier 2018.

1.2 A compter de cette même date, M. Jérôme RIEDI, Professeur des universités à l'Université des sciences et technologies de Lille, est nommé directeur de l'unité mixte de service n°2877 intitulée « ICARE » jusqu'au terme du mandat de l'unité.

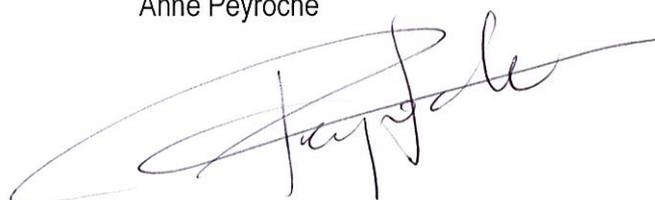
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

13 DEC. 2017

La présidente
Anne Peyroche




DEC173096INSHS

Décision portant nomination de Mme Michèle Guidetti aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 5263 intitulée Cognition, Langues, Langage, Ergonomie-CLLE.

La PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment de l'unité mixte de recherche n° 5263 intitulée Cognition, Langues, Langage, Ergonomie (CLLE) et nommant Mme Hélène Giraud directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC172466INSHS en date du 11 octobre 2017 portant nomination de Mme Michèle Guidetti aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

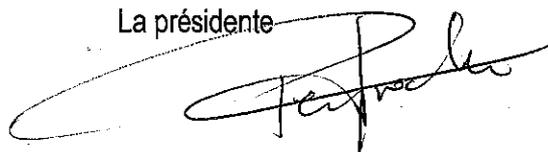
Mme Michèle Guidetti, Professeure des Universités à l'Université de Toulouse Jean Jaurès est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR 5263.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le / 4 JAN. 2018

La présidente



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC172754DR15

Décision portant nomination de Mme Nathalie DUTHEIL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN) et nommant M. Erwan BEZARD en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5293¹ en février 2017 ;

Considérant que Mme Nathalie DUTHEIL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires, du 12 au 14 juin 2017 et du 18 au 20 septembre 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Nathalie DUTHEIL, ingénieur de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN), à compter du 1^{er} octobre 2017.

Mme Nathalie DUTHEIL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nathalie DUTHEIL, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 29 septembre 2017

Le directeur de l'unité
Erwan BEZARD

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de Bordeaux
Eric DUTIL

DEC173155INC

Décision portant nomination de Mme Sophie LECOMTE aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche UMR5248 intitulée « Institut de chimie et de biologie des membranes et des nanoobjets » (CBMN)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5248 intitulée Institut de chimie et de biologie des membranes et des nanoobjets (CBMN) et nommant M. Erick Dufourc, directeur et Mme Sophie Lecomte, directrice adjointe de cette unité ;

Vu la décision DEC171744INC décision portant cessation de fonctions de M. Erick DUFOURC et nomination de Mme Sophie Lecomte aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5248 intitulée « Institut de chimie et de biologie des membranes et des nanoobjets » (CBMN) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Mme Sophie LECOMTE, directrice de recherche CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 décembre 2017

La présidente
Anne Peyroche

DEC172723DR15

Décision portant nomination de Mme Carole BAISSON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5607 intitulée Ausonius : Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age (IRAM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5607 intitulée Ausonius : Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age (IRAM) et nommant M. Jérôme FRANCE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5607¹ en mai 2017 ;

Considérant que Mme Carole BAISSON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires, du 12 au 14 juin 2017 et du 18 au 20 septembre 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Carole BAISSON, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5607 intitulée Ausonius : Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age (IRAM), à compter du 1^{er} octobre 2017.

Mme Carole BAISSON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Carole BAISSON, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 27 septembre 2017

Le directeur de l'unité
Jérôme FRANCE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa de la présidente de l'Université Bordeaux Montaigne
Hélène VELASCO-GRACIET

DEC172753DR15

Décision portant nomination de Mme Sophie FERREIRA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 151298DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) et nommant Mme Marie-Lise DUBERNET-TUCKEY en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMS 2567¹ en février 2017 ;

Considérant que Mme Sophie FERREIRA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires, du 12 au 14 juin 2017 et du 18 au 20 septembre 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sophie FERREIRA, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS 2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA), à compter du 1^{er} octobre 2017.

Mme Sophie FERREIRA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sophie FERREIRA, est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 29 septembre 2017

La directrice de l'unité
Marie-Lise DUBERNET-TUCKEY

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de Bordeaux
Eric DUTIL

DEC173239INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Céline Thriot, directrice et nomination de M. Dominique Darbon, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5115 intitulée Les Afriques dans le monde (LAM).

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5115 intitulée Les Afriques dans le monde (LAM) et nommant Mme Céline Thriot, directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Céline Thriot, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2018.

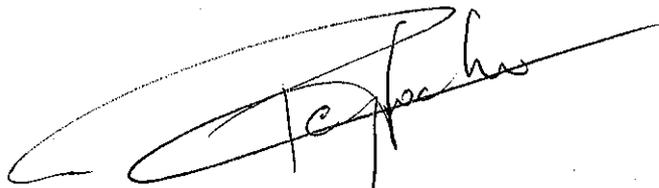
II. A compter de cette même date, M. Dominique Darbon, Professeur à l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **4 JAN. 2018**

La présidente
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC173064INEE

Décision portant nomination de M. Gilles Boetsch aux fonctions de chargé de mission**LA PRESIDENTE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

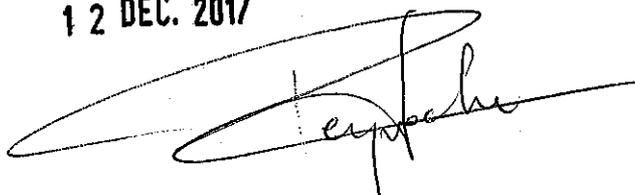
Monsieur Gilles Boëtsch, Directeur de Recherche de Classe Exceptionnelle, chercheur émérite, est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut Ecologie et Environnement du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019. Monsieur Gilles Boetsch sera en charge des actions menées par l'INEE liées à valorisation.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Gilles Boëtsch est affecté à l'INS1650 Institut écologie et environnement (INEE), CNRS – 3, rue Michel Ange - 75794 Paris cedex 16

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

12 DEC. 2017


Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC173056INC

Décision portant nomination de M. Denis Bendejacq aux fonctions de directeur de plein exercice de l'unité mixte internationale (UMI3254) intitulée "Complex Assemblies of Solft Matter (COMPASS)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national pour la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte internationale n° 3254 intitulée " Complex Assemblies of Solft Matter (COMPASS) " et nommant M. Jean-Yves Delannoy directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC172547INC du 3 octobre 2017 portant nomination par intérim de M. Denis Bendejacq aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale n° 3254 intitulée " Complex Assemblies of Solft Matter (COMPASS) " ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des tutelles ;

Sur proposition du directeur de l'institut de Chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Denis Bendejacq, directeur de recherche chez Solvay, est nommé directeur de plein exercice de l'unité mixte internationale susvisée, à compter du 1^{er} décembre 2017 pour la durée fixée dans la décision DEC161221DGDS portant renouvellement de cette unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 15 décembre 2017

La présidente
Anne Peyroche



DEC172974DR17

Décision portant nomination de Mme Louise-Anne Cariou aux fonctions de chargée de mission

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Louise-Anne Cariou, ingénieure d'études de 2^e classe, est nommée chargée de mission auprès de la déléguée régionale de la circonscription Bretagne - Pays de la Loire, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019. Sa mission a pour objet d'assister et d'apporter un soutien à l'ingénieur régional de prévention et de sécurité dans la mise en œuvre de certaines règles de prévention et de la sécurité au travail, au sein de la circonscription.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Louise-Anne Cariou demeure affectée à l'Institut des sciences chimiques de Rennes (Campus de Beaulieu).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, Mme Louise-Anne Cariou percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne - Pays de la Loire.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 décembre 2017

Anne Peyroche

DEC172940INEE

Décision portant cessations de fonctions et nomination de Mme Joan Van Baaren directrice par intérim, de Mme Annet Laverman et M. Julien Pétilion directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°6553 intitulée « ECOSYSTEMES, BIODIVERSITE, EVOLUTION (ECOBIO) »

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6553 intitulée « ECOSYSTEMES, BIODIVERSITE, EVOLUTION (ECOBIO) » et nommant Mme Françoise Binet directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis de l'assemblée générale du laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Françoise Binet, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1er janvier 2018.

II. A compter de cette même date, Mme Joan Van Baaren, professeur à l'Université de Rennes 1, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2018.

Article 2

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Joan Van Baaren et de Mme Anne Bonis, directrices adjointes de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires, à compter du 1er janvier 2018.

II. A compter de cette même date, Mme Annet Laverman, chargée de recherche au CNRS, et M. Julien Pétilion, maître de conférence à l'Université de Rennes 1, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2018.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La Présidente
Anne Peyroche



DEC173266DR17

Décision portant nomination de Mme Nadine EBERHARDT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la MOY1700 intitulée Délégation Bretagne - Pays de Loire du CNRS

La Déléguée Régionale,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27/04/2017 portant nomination de Mme Gabrielle Inguscio à la délégation Bretagne et Pays de Loire ;

Vu l'avis du conseil de service en date du 19/10/2017;

Considérant que Mme Nadine Eberhardt a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation Ile-de-France Ouest & Nord du 01 au 03 juin 2015 et du 29 juin au 01 juillet 2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Nadine Eberhardt, technicienne de classe normale, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité MOY1700 intitulée Délégation Bretagne - Pays de la Loire, à compter du 01 juillet 2017.

Mme Nadine Eberhardt exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nadine Eberhardt est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Gabrielle Inguscio

DEC173203INSHS

Décision portant nomination Mme Emmanuelle HELLIER et de M. Pierre BERGEL aux fonctions de directrice et de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6590 intitulée Espaces et sociétés

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6590 intitulée *Espaces et sociétés* et nommant M. Vincent GOUËSET directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC171271INSHS en date du 17 juillet 2017 portant nomination de Mme Emmanuelle Hellier et de M. Pierre Bergel aux fonctions de directrice et directeur adjoint par intérim de l'UMR n° 6590 intitulée *Espaces et sociétés* ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Emmanuelle HELLIER, professeure des universités à l'Université de Rennes 2 et M. Pierre BERGEL, professeur des universités à l'Université de Caen, sont nommés directrice et directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour la durée fixée dans la décision DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La présidente
Anne Peyroche

DEC172925DR18

Décision portant nomination de Mme Sonia CAYEMITTES aux fonctions de Responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation régionale Nord-Pas de Calais et Picardie.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la nomination de Mme Anne Peyroche, présidente du CNRS par intérim depuis le 24 octobre 2017.

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC105283DAJ du 1er janvier 2011 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sonia CAYEMITTES, dans le corps et grade des ingénieurs de recherche est nommée, à compter du 06/11/2017, responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation régionale DR18 Nord-Pas de Calais et Picardie, en remplacement de Mme Bénédicte SAMYN appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le : 06 Novembre 2017

Pour la présidente par interim et par délégation,
La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS.



DEC173076INSHS

Décision portant nomination de M. Alain Lernould, directeur de l'unité mixte de recherche UMR8163 SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE (STL)**LA PRESIDENTE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE (STL) et nommant M. Philippe Sabot, directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

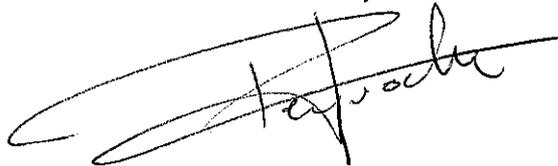
M. Alain Lernould, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **13 DEC. 2017**

La présidente
Anne Peyroche




www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC172538DR18

Décision portant cessation de fonctions de M. Renaud LIMELETTE, assistant de prévention au sein de l'UMR 8025 intitulée Centre d'Histoire Judiciaire

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC160652DR18 du 29/11/2012 portant nomination de M. Renaud LIMELETTE aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Renaud LIMELETTE, dans l'UMR 8025, à compter du 24/05/2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 31/08/2017

Le directeur de l'unité
Farid LEKEAL

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Farid LEKEAL
Directeur
Centre d'Histoire Judiciaire - UMR 8025
CNRS - Université de Lille

Visa du Président de l'Université de Lille2
Xavier VANDENDRIESSCHE



Délégation
Nord Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr
Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers CS 60009
59046 LILLE Cedex

DEC170938DR18

Décision portant nomination de Mme Mélanie DUBOIS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et Chimie du Solide

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC162882INC du 1^{ER} Janvier 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8181 intitulée Unité de Catalyse et Chimie du Solide et nommant M. Franck DUMEIGNIL qualité de directeur ;

Considérant que Mme Mélanie DUBOIS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 les 17,18 et 19 Mars 2009 et les 01,02,03 Avril 2009,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Mélanie DUBOIS est reconduite dans sa nomination, aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et Chimie du Solide, à compter du 01/01/2017.

Mme Mélanie DUBOIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Mélanie DUBOIS, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 13/03/2017

Le directeur de l'unité
Franck DUMEIGNIL



Délégation
Nord Pas de Calais et
Picardie

www.cnrs.fr
Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canonniers CS 60009
59046 LILLE Cedex

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS



Visa du Président de l'Université Lille1
Jean-Christophe CAMART



DEC172783INSHS

Décision portant nomination de M. Jean-Pierre Allegret aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7321 intitulée Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche et notamment de l'unité mixte de recherche intitulée Groupe de Recherche en Droit Economie et Gestion (GREDEG) et nommant M. Patrick Musso directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Patrick Musso, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2017.

II. A compter de cette même date, M. Jean-Pierre Allegret, professeur des universités à l'université de Nice-Sophia Antipolis est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2017.

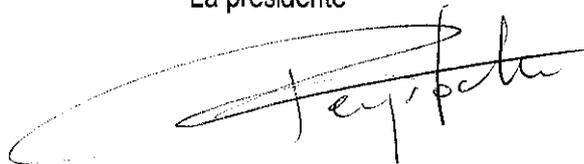
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

13 DEC. 2017

La présidente



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC173140DCIF

Décision portant nomination de Madame Murielle BUSBY aux fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Côte d'Azur » du CNRS

LA PRESIDENTE

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC152665DCIF du 4 décembre 2015 nommant Madame Murielle BUSBY agent comptable secondaire de la délégation régionale « Provence et Corse » du CNRS

VU, la décision DEC173137DCIF du 5 décembre 2017 portant cessation de fonctions de Monsieur Marc FRANÇOIS, agent comptable secondaire de la Délégation « Côte d'Azur » du CNRS

VU, l'agrément de la Direction générale des Finances publiques donnée par lettre RH-1B/2017/11/8716 du 30 novembre 2017

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Madame Murielle BUSBY, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, assurera, les fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Côte d'Azur » à compter du 1^{er} janvier 2018 en remplacement de Monsieur Marc FRANÇOIS.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 5 décembre 2017

Anne PEYROCHE



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC173137DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Marc FRANÇOIS, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Côte d'Azur » du CNRS

LA PRESIDENTE

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC152666DCIF du 4 décembre 2015 portant nomination de Marc FRANÇOIS, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Côte d'Azur » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Monsieur Marc FRANÇOIS, Inspecteur des finances publiques, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Côte d'Azur » à compter du 1^{er} janvier 2018.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 5 décembre 2017

Anne PEYROCHE



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC173114INSHS

Décision portant nomination de Mme Fanny Meunier aux fonctions de directrice et de M. Richard Faure aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 7320 intitulée Bases, Corpus, Langage-BCL

LA PRESIDENTE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche et notamment de l'unité mixte de recherche n° 7320 intitulée Bases, Corpus, Langage ;

Vu la décision DEC171947INSHS portant nomination de Mme Fanny Meunier aux fonctions de directrice par intérim et de M. Richard Faure aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Mme Fanny Meunier, Directrice de recherche 2^{ème} classe CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2018 pour la durée fixée dans la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'UMR7320.

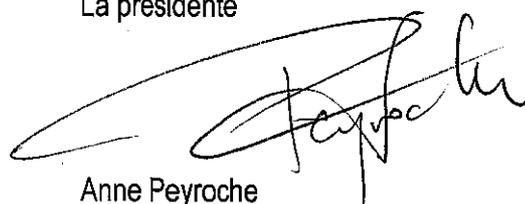
II. M Richard Faure, maître de conférences à l'université de Nice Sophia Antipolis, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour la durée fixée dans la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'UMR7320.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **- 5 JAN. 2018**

La présidente



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC173134DRH

Décision portant nomination de M. Jean-Marc BLONDY aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution à Madame Anne Peyroche des fonctions de Président par intérim du CNRS à compter du 24 octobre 2017 ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Marc Blondy, Ingénieur de recherche hors classe, responsable de la plateforme « fibres optiques » et du groupe valorisation-innovation-partenariat d'XLIM, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction des ressources humaines, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019. Sa mission a pour objet d'assurer le suivi des actions de formation scientifiques et le suivi de la campagne des écoles thématiques en lien avec le service formation et itinéraires professionnels de la direction des ressources humaines.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Marc Blondy demeure affecté au Laboratoire XLIM – UMR 7252 – Faculté des sciences, 123 avenue Albert Thomas, 87060 Limoges Cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, M. Jean-Marc Blondy percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Poitou-Charentes (DR08).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 décembre 2017

La présidente
Anne Peyroche

DEC172534DRH**LE PRESIDENT DU CNRS**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS,

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

VU la décision n°DEC150090DRH du 15 janvier 2015 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des ingénieurs de recherche,

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur Laurent OLIVIER, Ingénieur de recherche hors classe, est nommé membre suppléant à la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs de recherche à compter du 1^{er} octobre 2017, en remplacement de Monsieur Francois DAUDON.

Article 2 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 6 septembre 2017

Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC172533DRH

LE PRESIDENT DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS,

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

VU la décision n°DEC150170DRH du 15 janvier 2015 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des ingénieurs d'études,

DECIDE

- Article 1^{er} : Madame Karine ARGENTO, ingénieur de recherche de première classe est nommé membre suppléant à la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs d'études à compter du 1er octobre 2017, en remplacement de Monsieur Dominique PACOT.
- Article 2 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 6 septembre 2017

Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC173191DAJ

Décision portant nomination de Mme Catherine Matias aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC133000DAJ du 6 novembre 2013 portant nomination de Mme Clotilde Fermanian aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions ;

Sur proposition du directeur de l'INSMI ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Mme Catherine Matias, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe scientifique de l'INSMI en charge du suivi des unités à compter du 1^{er} janvier 2018, en remplacement de Mme Clotilde Fermanian Kammerer, appelée à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2017

Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC173222DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Hervé Moreau aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC152923DAJ du 18 janvier 2016 portant nomination de M. Jean-Maurice Dura aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences biologiques ;

Sur proposition de la directrice de l'INSB ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – M. Hervé Moreau, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INSB, en charge de la thématique « Biologie cellulaire, Développement, Evolution » à compter du 1^{er} janvier 2018, en remplacement de M. Jean-Maurice Dura, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2017

Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC173126DAJ

Décision portant fin de fonction de Monsieur Michel Renovell, délégué scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

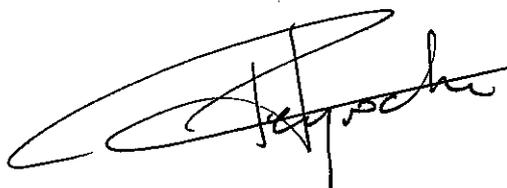
Vu la décision DEC100076DAJ du 23 février 2010 portant nomination de de Monsieur Michel Renovell aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Michel Renovell, délégué scientifique, en charge du domaine de la microélectronique, à compter du 31 décembre 2017.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1 8 DEC. 2017**



Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC171036DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Dulce PAPY, directrice de l'ERL9215 intitulée « Laboratoire de recherche sur la croissance cellulaire, la réparation et la régénération tissulaires », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC142130DGDS du 1^{er} janvier 2015 portant création de l'ERL9215, intitulée « Laboratoire de recherche sur la croissance cellulaire, la réparation et la régénération tissulaires », dont la directrice est Madame Dulce PAPY ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Madame Dulce PAPY, directrice de l'ERL9215, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171206DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Francis KRAMARZ, directeur de l'UMR9194 intitulée « Centre de recherche en économie et statistique » (CREST), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'UMR9194, intitulée « Centre de recherche en économie et statistique » (CREST), dont le directeur est Monsieur Francis KRAMARZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Francis KRAMARZ, directeur de l'UMR9194, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis KRAMARZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud RICHEL, ingénieur d'études 2^{ème} classe, à Madame Murielle JULES, assistante ingénieure, à Monsieur Edouard CHALLE, directeur de recherche, à Madame Edith VERGER, secrétaire administrative de classe supérieure, à Monsieur Grégory CORCOS, professeur, à Monsieur Xavier D'HAULTFOEUILLE, administratif hors classe, et à Monsieur Valentin PATILEA, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170428DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LÉFORT-DAVID

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale
en charge du service mutualisé d'Ile-de-France

Eric CHAREYRE

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171139DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric WITTERSHEIM, directeur de l'UMR8156 intitulée « Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé » (IRIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'UMR8156, intitulée « Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux Sciences sociales, Politique, Santé » (IRIS), dont le directeur est Monsieur Eric WITTERSHEIM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Eric WITTERSHEIM, directeur de l'UMR8156, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric WITTERSHEIM, délégation de signature est donnée à Madame Joelle VAILLY, chargée de recherche, Madame Nathalie FERRE, professeur, et à Madame Emilie JACQUEMOT, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170392DR01 du 1^{er} février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171074DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Laure PETRUCCI, directrice de l'UMR7030 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord (LIPN) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er avril jusqu'au 31 mai 2017 ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC133018DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'UMR7030, intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris-Nord » (LIPN), dont la directrice est Madame Laure PETRUCCI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Laure PETRUCCI, directrice de l'UMR7030, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC132300DR05 du 21 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

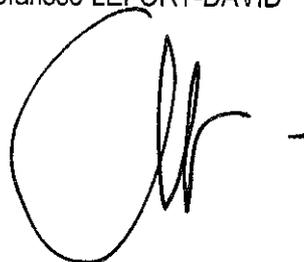
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} avril 2017

La déléguée régionale
Clarisse LEFORT-DAVID



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC151131DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité intitulée .

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR144, intitulée Compartimentation et Dynamique Cellulaire, dont le directeur est Bruno Goud ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR144 intitulée Compartimentation et Dynamique Cellulaires à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Graça Raposo, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Graça Raposo, délégation est donnée à Mme Carine Galloo, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2015

Le directeur d'unité
Bruno Goud

DEC173240DR02

Décision portant délégation de signature à M. Alexandre Gady, directeur de l'unité UMR 8150 intitulée Centre André Castel par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8150 intitulée « Centre André Castel » dont le directeur est M. Alexandre Gady ;

Vu la décision DEC172297DASTR du 21 juillet 2017 rattachant l'unité UMR8150 intitulée Centre André Castel à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée, à partir du 1^{er} janvier 2018, à M. Alexandre Gady, directeur de l'unité UMR 8150 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre Gady, délégation de signature est donnée à M. Jérémie Koering, directeur-adjoint et M. Réza Kettouche, secrétaire général aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02/01/18

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC173215DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU*, directeur de l'unité *UMR8506* intitulée *Laboratoire des signaux et systèmes*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8506, intitulée « Laboratoire des signaux et systèmes », dont le directeur est Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU ;

DÉCIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU, directeur de l'unité UMR8506, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal BONDON, directeur de recherche, et Madame Pascale DEBEVER, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} décembre 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU

Monsieur Pascal BONDON

Madame Pascale DEBEVER

DEC173233DR04

Décision donnant délégation de signature en matière de protection du potentiel scientifique et technique (PPST) à des personnels de la délégation Ile-de-France Sud, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC132608DAJ du 24 octobre 2013 portant délégation de pouvoir en matière de protection du potentiel scientifique et technique au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale Ile-de-France Sud, délégation de signature est donnée à M. Christophe MULLER, directeur de recherche, à l'effet d'accorder ou de refuser, après avis, les autorisations d'accès telles que définies par l'article R 413-5 du code pénal.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON et de M. Christophe MULLER, délégation de signature est donnée à M. Laurent BEAUCHET, ingénieur de recherche, à l'effet d'accorder ou de refuser, après avis, les autorisations d'accès telles que définies par l'article R 413-5 du code pénal.

Article 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de M. Christophe MULLER et de M. Laurent BEAUCHET, délégation de signature est donnée à Mme Emilie BOUVIER, ingénieure d'études, à l'effet d'accorder ou de refuser, après avis, les autorisations d'accès telles que définies par l'article R 413-5 du code pénal.

Article 4 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de M. Christophe MULLER, de M. Laurent BEAUCHET et de Mme Emilie BOUVIER, délégation de signature est donnée à Mme Valérie BESSON, ingénieure d'études, ou à Mme Habiba DERNOUNE, assistante ingénieure, ou à Mme Sophie OLIVIERO, ingénieure d'études, ou à Mme Danielle ZAPHA, ingénieure d'études, à l'effet d'accorder ou de refuser, après avis, les autorisations d'accès telles que définies par l'article R 413-5 du code pénal.

Article 5 – La décision DEC141911DR04 du 1er janvier 2014 est abrogée.

Article 6 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 6 décembre 2017



DEC173216DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8506 intitulée Laboratoire des signaux et systèmes

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8506, intitulée « Laboratoire des signaux et systèmes », dont le directeur est Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU ;

DÉCIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Monsieur Pascal BONDON, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BONDON, délégation est donnée à Madame Pascale DEBEVER, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} décembre 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU

Monsieur Pascal BONDON

Madame Pascale DEBEVER



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC173182DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Marc OLLIVIER*, directeur de l'unité *UMR8617* intitulée *Institut d'astrophysique spatiale*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8617, intitulée « Institut d'astrophysique spatiale » ;
- Vu** la décision DEC161812INSU nommant Monsieur Marc OLLIVIER directeur de l'unité à compter du 01/07/2016 ;

DÉCIDE**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Monsieur Marc OLLIVIER, directeur de l'unité UMR8617, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc OLLIVIER, délégation de signature est donnée à Madame Karine BOCCHIALINI, professeure, Monsieur Laurent VERSTRAETE, professeur, Madame Laurence ANTUNES, ingénieure d'étude, et Madame Saliha HAMDY, assistante ingénieure, et aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} décembre 2017

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Marc OLLIVIER

Madame Karine BOCCHIALINI

Monsieur Laurent VERSTRAETE

Madame Laurence ANTUNES

Madame Saliha HAMDY

DEC173183DR04**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8617 intitulée Institut d'astrophysique spatiale****LE DIRECTEUR D'UNITÉ,****Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;**Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8617, intitulée « Institut d'astrophysique spatiale » ;**Vu** la décision DEC161812INSU nommant Monsieur Marc OLLIVIER directeur de l'unité à compter du 01/07/2016 ;**DÉCIDE****Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Madame Karine BOCCHIALINI, professeure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine BOCCHIALINI, délégation est donnée à Monsieur Laurent VERSTRAETE, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine BOCCHIALINI et de Monsieur Laurent VERSTRAETE, délégation est donnée à Madame Laurence ANTUNES, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine BOCCHIALINI, de Monsieur Laurent VERSTRAETE et de Madame Laurence ANTUNES, délégation est donnée à Madame Saliha HAMDY, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} décembre 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Marc OLLIVIER

Madame Karine BOCCHIALINI

Monsieur Laurent VERSTRAETE

Madame Laurence ANTUNES

Madame Saliha HAMDJ

Décision portant délégation de signature à Mme Sandra Thomazo, Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et M. Sergio Tittoni pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL6002 intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161228DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité ERL6002, intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire, dont la directrice est Mme Hilde DE REUSE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandra Thomazo, IE2, Mme Mélanie Weigel, AI, Mme Catherine Houy-Lemaire, T et M. Sergio Tittoni, TCN, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision DEC170203DR05 du 20 janvier 2017 donnant délégation de signature est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 novembre 2017

La directrice d'unité
Hilde DE REUSE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC173030DR05

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Allard, directeur de l'unité UMR7055 intitulée Préhistoire et Technologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7055 intitulée Préhistoire et Technologie, dont le directeur est M. Pierre Allard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre Allard, directeur de l'unité UMR7055, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Allard, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Sidera, DR2 et Mme Liliana Stalenq, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC140128DR05 du 2 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du la) délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 novembre 2017

Le délégué régional
Philippe Cavelier

Décision portant délégation de signature à Mme Sandra Thomazo, Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et M. Sergio Tittoni pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'unité UMR3523, intitulée Unité de Chimie Organique.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3523, intitulée Unité de Chimie Organique, dont la directrice est Mme Sylvie Pochet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, Mme Mélanie Weigel, gestionnaire adjointe, Mme Catherine Houy-Lemaire, assistante de direction et M. Sergio Tittoni, gestionnaire des ERC, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n°DEC132800DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 novembre 2017

La directrice d'unité
Sylvie Pochet

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC173039DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Hilde DE REUSE, directrice de l'unité ERL6002 intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC161228DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité ERL6002, intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire, dont la directrice est Mme Hilde DE REUSE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Hilde DE REUSE, directrice de l'unité ERL6002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hilde DE REUSE, délégation de signature est donnée à Mme Sandra Thomazo, IE2, Mme Mélanie Weigel, AI, Catherine Houy-Lemaire, T et M. Sergio Titto, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170202DR05 du 20 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 novembre 2017

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC173032DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Pochet, directrice de l'unité l'UMR3523 intitulée Unité de chimie organique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant approuvant le renouvellement de l'unité l'UMR 3523, intitulée Unité de chimie organique, dont la directrice est Sylvie Pochet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie Pochet, directrice de l'unité UMR 3523, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, à l'effet de signer, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Pochet, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie Weigel, AI, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, à Mme Sandra Thomazo, IE2, et M. Sergio TITTONI, TCN aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC141783DR05 du 30 juin 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 novembre 2017

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC172857DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Chantal Claud, directrice de l'unité UMS3342 intitulée Moyens communs de l'OSU-OVSQ, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavellier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3342, intitulée l'OSU-OVSQ, dont la directrice est Mme Chantal Claud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Chantal Claud, directrice de l'unité UMS3342, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal Claud, délégation de signature est donnée à M. Michel Ramonet, CRCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC132434DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 octobre 2017

Délégué régional
Philippe Cavelier

DEC172860DR05

Décision portant délégation de signature à M. Michel Ramonet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3342 intitulée Moyens communs de l'OSU-OVSQ

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3342, intitulée l'OSU-OVSQ, dont la directrice est Mme Chantal Claud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel Ramonet, CRCN, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Guyancourt, le 20 octobre 2017

La directrice d'unité
Chantal CLAUD

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC173031DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle SIDERA et Mme Liliana FERNANDEZ-STALENQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7055, intitulée « Préhistoire et Technologie.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7055 intitulée Préhistoire et Technologie, dont la directrice est Mme Isabelle Sidera ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle SIDERA, DR2 et Mme Liliana FERNANDEZ-STALENQ, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 20 novembre 2017

Le directeur d'unité
Pierre Allard

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC173068DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Boudon-Millot directrice de l'unité UMR 8167 intitulée Orient et Méditerranée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC133018 DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8167 intitulée Orient et Méditerranée dont la directrice est Véronique Boudon-Millot ;

Vu la décision DEC172297DASTR du 21 juillet 2017 rattachant l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée, à partir du 1^{er} janvier 2018, à Mme Véronique Boudon-Millot, directrice de l'unité UMR 8167 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Boudon-Millot, délégation de signature est donnée à Mme Françoise Briquel-Chatonnet, Directrice adjointe, Mme Sylvie Denoix, Directrice-adjointe, M. Vincent Deroche, Directeur-Adjoint, M. Olivier Munnich, Directeur-adjoint, M. Pierre Tallet, Directeur-adjoint, Mme Marie-Véronique Diamant, Gestionnaire-Coordinatrice et Mme Carole Eveno, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02/01/19

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC173217DR07

Décision portant délégation de signature à M. Joseph GRIL, directeur de l'unité GDR3544 intitulée Sciences du Bois, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 Décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 Janvier 2013

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016, portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS) et portant notamment renouvellement du GDR3544 intitulé « Sciences du Bois » ;

Vu la décision DEC172592INSIS du 31 Octobre 2017 portant modification du rattachement à une délégation régionale du groupement de recherche n°3544 intitulé « Sciences du Bois »

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Joseph GRIL, directeur du DGR3544 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 72 44 56 73

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph GRIL, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne GIL, professeure, et Mme Pascale DUGAT, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Toute décision antérieure donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision qui prend effet au 1^{er} Septembre 2017 sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 11 décembre 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure


Pour le Délégué Régional empêché
Aurélie De Sousa
Adjointe au Délégué Régional

DEC173221DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription « Rhône Auvergne »

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu les statuts de l'association « LyonBiopôle » régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ;

Vu la facture n°2017/10/23-424 du 23 octobre 2017 portant règlement de la cotisation d'adhésion à l'association « LyonBiopôle » pour l'année 2018 ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription « Rhône Auvergne », à l'effet de signer, au nom de la présidente du CNRS, l'ensemble des actes relatifs à l'adhésion du CNRS à l'association « LyonBiopôle » au titre de l'année 2018.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2017

Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC173205DR02

Décision portant délégation de signature à M. Louis Dupont, directeur de l'unité UMR 8185 intitulée Laboratoire Espaces et Nature et Culture (ENeC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC133018 DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8185 intitulée Laboratoire Espaces Nature et Culture (ENeC) dont le directeur est M. Louis Dupont;

Vu la décision DEC172297DASTR du 21 juillet 2017 rattachant l'unité UMR8185 intitulée Laboratoire Espaces Nature et Culture (ENeC) à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée, à partir du 1^{er} janvier 2018, à M. Louis Dupont, directeur de l'unité UMR 8185 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis Dupont, délégation de signature est donnée à Mme Florence Huguenin-Richard, Directrice adjointe et Mme Carla Carvalhais, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02/01/18

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC173272DR08

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane CORBEL, directeur de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC133027DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°704 intitulée Station de Radioastronomie de Nançay ;

Vu la décision DEC151530INSU du 1^{er} Juillet 2015 portant nomination de M. Stéphane CORBEL aux fonctions de Directeur de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane CORBEL, directeur de l'unité USR704, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC151200dr08 du 05 Mai 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 19 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173275DR08

Décision portant délégation de signature à M. François RIGALLEAU, directeur de l'unité de service et de recherche n°3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers - MSHS, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n°3565 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers » ;

Vu la décision DEC150002INSHS du 23 janvier 2015 portant nomination de M. François RIGALLEAU aux fonctions de Directeur de l'unité de service et de recherche n°3565 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François RIGALLEAU, directeur de l'unité de service et de recherche n°3565, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n°DEC151368dr08 du 05 juin 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 19 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173276DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Clara LASTRIAOLI, directrice de l'unité de service et de recherche n°3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n°3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL ;

Vu la décision DEC150003INSHS en date du 30 janvier 2015 portant nomination de Mme Chiara LASTRIAOLI aux fonctions de directrice de l'unité de service et de recherche n°3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Chiara LASTRIAOLI, directrice de l'unité de service et de recherche n°3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chiara LASTRIAOLI, délégation de signature est donnée à Mme Lydia SEABRA, secrétaire générale de la MSHVL, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et dans la limite de 5000 euros HT.

Article 3

La décision n°DEC152462dr08 du 27 novembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 19 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC173277DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 Décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, dont la directrice est Cécile FREMOND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile FREMOND de l'unité UPS44, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc THOMAS, Ingénieur d'études, à Mme Patricia LOPES-PEREIRA, Ingénieure de recherche, à Mme Karélia LIPSON RUFERT, Ingénieure de recherche et à Mme Catherine CAILLEAU, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND et des délégataires mentionnés à l'article 2 de la présente décision, délégation de signature est donnée à Mme Agnès MAURIO, Assistante-Ingénieure pour les demandes de facturation transmises à la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

Article 4

La décision DEC160488DR08 du 02 Mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 20 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173283DR08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Eva JAKAB TOTH, directrice de l'unité UPR4301 intitulée "Centre de Biophysique Moléculaire" — CBM, par le déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM, dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Eva JAKAB TOTH, directrice de l'unité UPR4301, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva JAKAB TOTH, délégation de signature est donnée à M. Patrick MIDOUX Directeur de Recherche, et à M. Thierry ARTUSO Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC163109DR08 du 15 Janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 20 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173288DR08

Décision portant délégation de signature à M. Yves GERVAIS, Directeur de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - Pprime, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3346, intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - PPRIME, dont le directeur est M. Yves GERVAIS;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves GERVAIS, directeur de l'unité UPR3346, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves GERVAIS, délégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Claude GRANDIDIER, Professeur des Universités, Directeur-adjoint de l'UPR3346,
- M. Jean-François BARBOT Professeur des Universités, Directeur du Département PMM,
- M. Yves NADOT, Professeur à l'ENSMA, Directeur adjoint du Département PMM,
- M. Jacques BOREE, Professeur à l'ENSMA, Directeur du Département,
- M, Eric FOUCAULT, Professeur des Universités, Directeur adjoint du Département FTC,
- M. Saïd ZEGHLOUL, Professeur des Universités, Directeur du Département GMSC
- M. Mihai ARGHIR, Professeur des Universités, Directeur adjoint du Département GMSC,
- M. Patrick BERTERRETTCHE Ingénieur de Recherche, Responsable plateforme CEAT/PROMETEE,
- Mme Nicole DUBOIS, Ingénieure d'Etudes, Responsable coordination administrative,
- M. Denis BERTHEAU, Ingénieur de Recherche, Département PMM,
- M, Anthony BERNARD, Ingénieur de Recherche, Département FTC,
- M. Bruno LAMONGIE Ingénieur de Recherche, Département PMM.

Aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC163119DR08 du 15 Janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 20 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173289DR08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation" – CEMHTI, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3079, intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI, dont la directrice est Mme Catherine BESSADA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BESSADA, délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche, à M. Patrick ECHEGUT, Directeur de Recherche, à Mme Marie-France BARTHE, Directrice de Recherche, à Mme Marie-France ROUILLIER, Ingénieure d'études et à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC163096dr08 du 15 Janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 20 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173291DR08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Philippe DAGAUT, directeur de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, aérothermique, Réactivité et Environnement" — ICARE par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3021, intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE ;

Vu la décision DEC161925INSIS du 27 juillet 2016 portant nomination de M. Philippe DAGAUT aux fonctions de Directeur de l'unité UPR3021, intitulée « institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. DAGAUT Philippe de l'unité UPR3021, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DAUGAUT, délégation de signature est donnée à M. Christian CHAUVÉAU, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DAGAUT et de M. Christian CHAUVÉAU, délégation de signature est donnée à Mme Murielle CHEVRIER, Assistante-ingénieure, et à Mme Isabelle ZOLGHADRI, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et dans la limite de 4 000 euros HT.

Article 4

La décision DEC162636DR08 du 28 Novembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 20 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173296DR08

Décision portant délégation de signature à M. Vincent RIDOUX, directeur de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - PELAGIS par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - PELAGIS, dont le directeur est M. Vincent RIDOUX.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent RIDOUX, directeur de l'unité UMS3462, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M, Vincent RIDOUX, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Grâce TEXEIRA, Responsable administrative et financière de l'UFR Sciences de La Rochelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 3

La décision DEC170119DR08 en date du 11 Janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 20 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173297DR08

Décision portant délégation de signature à M. Yves COQUET, directeur de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMS3116, intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » -OSUC, dont le directeur est M. Yves COQUET;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves COQUET, directeur de l'unité UMS3116, à l'effet de signer, au nom de la déléguée adjointe par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves COQUET, délégation de signature est donnée à Mme Fabienne GENTILLET, assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC160443dr08 du 02 Mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 20 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173310DR08

Décision portant délégation de signature à M. Xavier BONNET, directeur de l'unité UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » • CEBC par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision n^o DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 approuvant création de l'unité UMR7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC, dont le directeur est M, Xavier BONNET.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier BONNET, directeur de l'unité UMR7372, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier BONNET, délégation de signature est donnée à M. Christophe GUINET, Directeur de recherche, à M. Charles-André BOST, Directeur de recherche, et à Mme Pascale PEYROL HALLEE Ingénieure d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier BONNET, de M. Charles-André BOST et de Mme Pascale PEYROL HALLEE, délégation de signature est donnée à Mme Delphine BONNET, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} pour les bons de commande d'un montant maximal de 500 euros HT.

Article 4

La décision DEC152204DR08 du 13 Octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 21 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173311DR08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Valérie QUESNIAUX, directrice de l'unité UMR7355 intitulée "Immunologie, Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires" - INEM, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire,

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7355, intitulée « Immunologie, Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires » - INEM, dont la directrice est Mme Valérie QUESNIAUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Valérie QUESNIAUX, directrice de l'unité UMR7355, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie QUESNIAUX, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle COUILLIN, Directrice de recherche, à M, Stéphane MORTAUD, Maître de conférences et à M. sylvain BRAULT, Praticien hospitalier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC163145DR08 du 15 Janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 21 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173312DR08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Abdelkarim AITMOKHTAR, directeur de l'unité UMR7356 intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement » - LaSIE, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision n°DEC133017DGDS du 20 décembre 2012 approuvant la création de l'unité mixte de recherche UMR7356, intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement » - LaSIE, dont le directeur est M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR, directeur de l'unité UMR7356, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR, délégation de signature est donnée à M. Xavier FEAUGAS, Professeur et à Mme Nadine SEGUIN, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC151377dr08 du 05 Juin 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 21 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173314DR08

Décision portant délégation de signature à M. Pierre GUIBERT, directeur de l'unité UMR5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5060, intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT, dont le directeur est M. Pierre GUIBERT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre GUIBERT, directeur de l'unité UMR5060, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GUIBERT, la délégation de signature est donnée à M. Bernard GRATUZE, Directeur de recherche, à Mme Sylvia NIETO-PELLETIER, Chargée de recherche et à M. Guillaume SARAH, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160495DR08 du 02 mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 21 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173315DR08

Décision portant délégation de signature à M, Romain ABRAHAM, directeur de l'unité UMR7349 intitulée « Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation d'Orléans » - MAPMO par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7349 intitulée « Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation d'Orléans » - MAPMO, dont le directeur est M. Romain ABRAHAM .

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Romain ABRAHAM, directeur de l'unité UMR7349, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain ABRAHAM, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine GRELIER, Professeur des Universités et à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain ABRAHAM et des délégataires mentionnés à l'article 2, délégation de signature est donnée à Mme Anne LIGER, Technicienne de classe supérieure, pour les bons de commande et missions dont le montant n'excède pas 1 000 euros HT.

Article 4

La décision DEC160383DR08 du 16 Février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 21 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173316DR08

Décision portant délégation de signature à M. Florian GUILLOU, Directeur de l'unité UMR7247 intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR7247 intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC, dont le directeur est M. Florian GUILLOU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Florian GUILLOU, directeur de l'unité UMR7247, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3E avenue de la Recherche Scientifique
CS 10065
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00
F. 02 38 69 70 31

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian GUILLOU, la délégation de signature est donnée à M. Thierry MAGALLON, Ingénieur de Recherche, à M. Jacky WOJTENKA, Ingénieur d'études et à Mme Marie BRICHET, Ingénieure d'études à l'INRA et « Responsable de la mutualisation des fonctions d'appui », aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC161507DR08 du 06 juillet 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 21 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173318DR08

Décision portant délégation de signature à M. Dominique BAILLARGEAT, Directeur de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM » - XLIM, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM » - XLIM, dont le directeur est M. Dominique BAILLARGEAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique BAILLARGEAT, directeur de l'unité UMR7252, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BAILLARGEAT, la délégation de signature est donnée à M. Raymond QUERE, Professeur des universités et à Mme Alice FORESTIER, Attachée d'Administration de l'Etat, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162352DR08 du 05 octobre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 21 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173319DR08

Décision portant délégation de signature à M. David GIRON, Directeur de l'unité UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte » - IRBI, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte » - IRBI, dont le directeur est M. David GIRON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David GIRON, directeur de l'unité UMR7261, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David GIRON, la délégation de signature est donnée à Mme Nadine BUSSON, Assistante-Ingénieure, à Mme Christelle SUPPO, Professeur des Universités et à M. Simon DUPONT, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160015DR08 du 15 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 21 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173320DR08

Décision portant délégation de signature à M. Luc MOLINET, directeur par intérim de l'unité UMR7350 intitulée « Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique » - (LMPT), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7350 intitulée Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique (LMPT)

Vu la décision DEC170210INSMI du 10 Mars 2017 portant nomination de M. Luc MOLINET aux fonctions de Directeur par intérim de UMR7350 intitulée « Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique » - (LMPT)

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Luc MOLINET, directeur de l'unité UMR7350, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc MOLINET, délégation de signature est donnée à M. Pascal BASEILHAC, directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170118DR08 du 11 Janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 21 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173321DR08

Décision portant délégation de signature à M. Patrick VIGNAUD, Directeur de l'unité UMR7262 intitulée « Institut de Paléo-primatologie, Paléontologie Humaine : Evolution et Paléo-environnements » - IPHEP, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR7262 intitulée « Institut de Paléo-primatologie, Paléontologie Humaine : Evolution et Paléo-environnements » - IPHEP, dont le directeur est M. Patrick VIGNAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick VIGNAUD, directeur de l'unité UMR7262, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick VIGNAUD, la délégation de signature est donnée à M. Franck GUY, Chargé de recherche et à Mme Ghislaine FLORENT, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC163005DR08 du 12 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 21 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173322DR08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Jérôme LE ROUSSEAU, directeur de l'unité FR2964 intitulée " Fédération Denis Poisson " – FDP, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité FR2964, intitulée « Fédération Denis Poisson » – FDP, dont le directeur est M. Jérôme LE ROUSSEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme LE ROUSSEAU directeur de l'unité FR2964, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme LE ROUSSEAU, délégation de signature est donnée à M. Ahmad EL SOUFI, Professeur des Universités, à M. Amaury MOUCHET, Maître de conférences et à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

La décision DEC160010dr08 du 1^{er} Janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 21 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173323DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Alessandra SARTI, directrice de l'unité UMR7348 intitulée « Laboratoire de Mathématiques et Applications » - LMA par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7348 intitulée « Laboratoire de Mathématiques et Applications » - LMA, dont la directrice est Mme Alessandra SARTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Alessandra SARTI, directrice de l'unité UMR7348, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 3

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La décision DEC160499dr08 du 02 Mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 21 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173324DR08

Décision portant délégation de signature à M. Marc LETHIECQ, directeur de l'unité UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7347, intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN, dont le directeur est M. Marc LETHIECQ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc LETHIECQ, directeur de l'unité UMR7347, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

La décision DEC160345dr08 du 15 Février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 21 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173325DR08

Décision portant délégation de signature à M. Olivier DE VIRON, Directeur de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs, dont le directeur est M. Olivier DE VIRON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier DE VIRON, directeur de l'unité UMR7266, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DE VIRON, la délégation de signature est donnée à Mme Marianne GRABER, Professeur des Universités, à Mme Nathalie LONG, Chargée de Recherche et à Mme Lucia PICARD, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC163006DR08 du 12 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 22 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173326DR08

Décision portant délégation de signature à M. Didier BOUCHON, Directeur de l'unité UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI, dont le directeur est M. Didier BOUCHON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier BOUCHON, directeur de l'unité UMR7267, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BOUCHON, la délégation de signature est donnée à Mme Rossitza ATANASSOVA, Professeur des Universités, à M. Pierre GREVE, Professeur des Universités et à M. Jean-Marc BERJAUD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC163011DR08 du 12 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 22 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173327DR08

Décision portant délégation de signature à M. Gabriel BERGOUNIOUX, Directeur de l'unité UMR7270 intitulée « Laboratoire Ligérien de Linguistique » - LLL, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR7270 intitulée « Laboratoire Ligérien de Linguistique » - LLL, dont le directeur est M. Gabriel BERGOUNIOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gabriel BERGOUNIOUX, directeur de l'unité UMR7270, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel BERGOUNIOUX, la délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel FOURNIER, Directeur-adjoint et à M. Pascal CORDEREIX, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160349DR08 du 15 février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 22 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173332DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Chantal LEBORGNE, directrice de l'unité UMR7344 intitulée « Groupe de recherche sur l'énergétique des Milieux Ionisés » GREMI par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7344, intitulée « Groupe de recherche sur l'énergétique des milieux ionisés » - GREMI, dont la directrice est Mme Chantal LEBORGNE .

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Chantal LEBORGNE, directrice de l'unité UMR7344, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal LEBORGNE, délégation de signature est donnée à M. Dunpin HONG, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal LEBORGNE et des délégataires mentionnés à l'article 2, délégation est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 5 000 euros HT à Mme Corinne DELHAYE Assistante-Ingénieure et à Mme Sylvie JAUFFRION, Technicienne de classe exceptionnelle.

Article 4

La décision DEC160817DR08 du 01 Avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 22 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173336DR08

Décision portant délégation de signature à M. Michel TAGGER, directeur de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E, dont le directeur est M. Michel TAGGER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel TAGGER, directeur de l'unité UMR7328, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel TAGGER, délégation de signature est donnée à M. Valéry CATOIRE, Professeur des Universités et à Mme Isabelle LANGER, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel TAGGER et des délégataires mentionnés à l'article 2, délégation de signature est donnée à Mme Catherine HONG, Assistante-Ingénieure et à Mme Corinne REVIL, Technicienne de classe exceptionnelle, pour les bons de commande et missions dont le montant n'excède pas 3 000 euros HT.

Article 4

La décision DEC160379DR08 du 16 Février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 22 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173337DR08

Décision portant délégation de signature à M. Michel COGNE, Directeur de l'unité UMR7276 intitulée « Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations » - CRIBL, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR7276 intitulée « Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations » - CRIBL, dont le directeur est M. Michel COGNE;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel COGNE, directeur de l'unité UMR7276, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel COGNE, la délégation de signature est donnée à M. Eric PINAUD, Chargé de Recherche, à M. Yves DENIZOT, Directeur de Recherche à l'INSERM et à M. Jean FEUILLARD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC163135DR08 du 15 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 22 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173339DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Sabine PETIT, Directrice de l'unité UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers » - IC2MP, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers » - IC2MP, dont la directrice est Mme Sabine PETIT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sabine PETIT, directrice de l'unité UMR7285, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine PETIT, la délégation de signature est donnée à M. Yannick POUILLOUX, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine PETIT et du subdélégué mentionné à l'article 2, la délégation de signature est donnée à Mme Nathalie RANGER, Assistante-Ingénieure, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 1 000 euros HT.

Article 4

La décision n° DEC163069DR08 du 15 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 22 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173340DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Nora SEMMOUD, directrice par intérim de l'unité UMR7324 intitulée « Cités, territoires, environnement et sociétés » - CITERES par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 Décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche et notamment de l'unité UMR7324 – CITERES ;

Vu la décision DEC171908INSHS du 12 Juillet 201 portant nomination de Mme Nora SEMMOUD aux fonctions de Directrice par intérim de l'unité UMR7324 intitulée « Cités, territoires, environnement et sociétés » - CITERES

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nora SEMMOUD, directrice de l'unité UMR7324, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nora SEMMOUD, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie SERVAIN COURANT, Directrice adjointe par intérim, maître de conférence à l'INSA Centre Val de Loire et Mme Marie-Pierre LEFEUVRE, directrice adjointe par intérim, professeur des universités à l'université François Rabelais, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 22 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173342DR08

Décision portant délégation de signature à M. Benoist PIERRE, directeur de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7323, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures sur la Renaissance » -CESR ;

Vu la décision DEC1627111NSHS du 10 janvier 2017 portant nomination de M. Benoist PIERRE aux fonctions de directeur de l'unité UMR7323 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance – CESR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Benoist PIERRE, directeur de l'unité UMR7323, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoist PIERRE, délégation de signature est donnée à M. Joël BIARD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC170122DR08 du 11 Janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 22 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173343DR08

Décision portant délégation de signature à M. Gilles PAINAUD, Directeur de l'unité UMR7292 intitulée « Génétique, Immunothérapie, Chimie et Cancer » - GICC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR7292 intitulée « Génétique, Immunothérapie, Chimie et Cancer » - GICC, dont le directeur est M. Gilles PAINAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles PAINAUD, directeur de l'unité UMR7292, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles PAINAUD, la délégation de signature est donnée à M. Olivier HERAULT, Professeur des Universités et à Mme Anna MYCHAK, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC163139DR08 du 15 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 22 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173344DR08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Christophe HURLIN, directeur de l'unité UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7322, intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » ;

Vu la décision DEC162794INSHS du 11 Janvier 2017 portant nomination de M. Christophe HURLIN aux fonctions de directeur de l'unité UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe HURLIN, directeur de l'unité UMR7322, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe HURLIN, délégation de signature est donnée à M. Alexis DIRER, directeur adjoint, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe HURLIN, et de M. Alexis DIRER, délégation de signature est donnée à Mme Karine NAUDIN, Assistante-Ingénieure, pour les ROP, commandes et factures carte achat, les commandes et factures carte logée, les ordres de mission.

Article 4

La décision DEC162854dr08 du 20 Décembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 22 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173347DR08

Décision portant délégation de signature à M. Thierry CHARTIER, directeur de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitement de Surface » - SPCTS par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface », dont le directeur est M. Thierry CHARTIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry CHARTIER, directeur de l'unité UMR7315, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M, Thierry CHARTIER, délégation de signature est donnée à M. Philippe THOMAS, directeur adjoint, Mme Hélène MEMY, Assistante-Ingénieure, et à Mme Pamela BATHIAS, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 3

La décision n° DEC160243DR08 du 09 Février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 22 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173349DR08

Décision portant délégation de signature à M. Pascal BONNET, directeur de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 Décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7311, intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA ;

Vu la décision DEC1627061NC du 14 décembre 2016 portant nomination de M. Pascal BONNET aux fonctions de directeur de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal BONNET, directeur de l'unité UMR7311, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BONNET, délégation de signature est donnée à M. Arnaud TATIBOUET, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BONNET et de M. Arnaud TATIBOUET, délégation de signature est donnée à M. Christophe DUBOIS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et dans la limite de 4 000 euros HT.

Article 4

La décision DEC170504DR08 du 03 Février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 22 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173353DR08

Décision portant délégation de signature à M. Martin AURELL, directeur de l'unité UMR7302 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCO par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7302, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » ;

Vu la décision DEC163026INSHS du 10 Février 2016 portant nomination de M. Martin AURELL aux fonctions de Directeur de l'unité UMR7302 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCO

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Martin AURELL, directeur de l'unité UMR7302, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Martin AURELL, délégation de signature est donnée à M. Nicolas PROUTEAU, Maître de Conférences, à Mme Estelle INGRAND-VARENNE, Ingénieure d'études et à Mme Lalaso RAYNAUD, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC160721 du 22 Mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 22 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173354DR08

Décision portant délégation de signature à M. Daniel GAZEAU, directeur par intérim de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope - Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone », par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151310DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prorogation de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone » ;

Vu la décision DEC171569INSHS du 21 Juin 2017 portant nomination de M. Daniel GAZEAU aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone »

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel GAZEAU, directeur par intérim de l'unité UMS2268, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 22 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC173355DR08

Décision portant délégation de signature à M. Cédric AUDEBERT, directeur de l'unité UMR7301 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7301, intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER, dont le directeur est M. Cédric AUDEBERT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Cédric AUDEBERT, directeur de l'unité UMR7301, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric AUDEBERT, délégation de signature est donnée à M. Maurad HAMAIDI, Assistant-Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC160353DR08 du 15 Février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 22 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173357DR08

Décision portant délégation de signature à M, Michel ISINGRINI, directeur de l'unité UMR7295 intitulée « Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage » - CeRCA par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7295 intitulée « Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage » - CeRCA, dont le directeur est M. Michel ISINGRINI;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel ISINGRINI, directeur de l'unité UMR7295, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC160252DR08 du 09 Février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 22 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173358DR08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Pascal BRAULT, directeur de l'unité FR776 intitulée "Energétique, Propulsion, Espace, Environnement" — EPEE, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité FR776, intitulée « Energétique, Propulsion, Espace, Environnement » EPEE, dont le directeur est M. Pascal BRAULT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal BRAULT, directeur de l'unité FR776, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BRAULT, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie JAUFFRION, Technicienne de classe exceptionnelle, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 euros HT.

Article 3

La décision DEC160005DR08 du 15 Janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 26 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173359DR08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean FEUILLARD, directeur de l'unité FR3503 intitulée "Génomique, Environnement, Immunité, Santé, Thérapeutique" - GEIST, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité FR3503 intitulée Génomique, Environnement, Immunité, Santé, Thérapeutique » - GEIST, dont le directeur est M. Jean FEUILLARD.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean FEUILLARD directeur de l'unité FR3503, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC160004DR08 du 15 Janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 26 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173360DR08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Joël BIARD, directeur de l'unité FR3482 intitulée "Fédération des Etudes Supérieures du Moyen-âge et de la Renaissance" - FESMAR, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité FR3482 intitulée "Fédération des Etudes Supérieures du Moyen-Age et de la Renaissance" - FESMAR, dont le directeur est M, Joël BIARD;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M.Joël BIARD, directeur de l'unité FR3482, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC160009DR08 du 15 Janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 26 Décembre 2017

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173364DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Claire ELFAKIR, Directrice de l'unité GDR3711 intitulée « Bioactifs et Cosmétique » - COSMACTIFS, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC142134DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité GRD3711, intitulée « Bioactifs et Cosmétique » - COSMACTIFS, dont la directrice est Mme Claire ELFAKIR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Claire ELFAKIR, directrice de l'unité GDR3711, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire ELFAKIR, la délégation de signature est donnée à M. Richard DANIELLOU, Professeur et à M. Yann VITAL, Assistant-Ingénieure, Gestionnaire de l'ICOA (UMR7311), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC151148DR08 du 05 mai 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 27 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173365DR08

Décision portant délégation de signature à M. Olivier HERAULT, Directeur de l'unité GDR3697 intitulée « Microenvironnement des Niches tumorales » - MicroNit, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC142134DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité GDR3697 intitulée « Microenvironnement des Niches tumorales » - MicroNit, dont le directeur est M. Olivier HERAULT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier HERAULT, directeur de l'unité GDR3697, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La décision n° DEC151149DR08 du 05 mai 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 27 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173368DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Geneviève BAGNERES URBANY, Directrice de l'unité GDR3658 intitulée « Médiation chimique dans l'environnement – Ecologie Chimique » - MediaEC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GRD3658, intitulée « Médiation chimique dans l'environnement – Ecologie Chimique » - MediaEC, dont la directrice est Mme Anne-Geneviève BAGNERES URBANY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Geneviève BAGNERES URBANY, directrice de l'unité GDR3658, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Geneviève BAGNERES URBANY, la délégation de signature est donnée à M. Bernard BANAIGS, Directeur de recherche, à Mme Nadine BUSSON, Gestionnaires de l'IRBI (UMR7261) et à Mme Marjorie TOLMONT, Gestionnaires de l'IRBI (UMR7261), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC152192DR08 du 28 septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 27 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173382DR08

Décision portant délégation de signature à M. Patrick SIMON, Directeur de l'unité FR3469 intitulée « Matériaux Val de Loire-Limousin » - MATV2L, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité FR3469 intitulée « Matériaux Val de Loire - Limousin » - MATV2L, dont le directeur est M. Patrick SIMON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick SIMON, directeur de l'unité FR3469, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SIMON, la délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante-Ingénieure et à Mme Marie-France ROUILLER, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160025DR08 du 15 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 28 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173383DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, Directrice de l'unité FR3423 intitulée « Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, Réseaux et Sécurité » - MIRES, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité FR3423 intitulée « Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, Réseaux et Sécurité » - MIRES, dont la directrice est Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, directrice de l'unité FR3423, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, la délégation de signature est donnée à M. Philippe CARRE, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160007DR08 du 15 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 28 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173384DR08

Décision portant délégation de signature à Mme. Pascale GARCIA, Directrice de l'unité FR3097 intitulée « Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable » - FR-EDD, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité FR097 intitulée « Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable » - FR-EDD, dont la directrice est Mme Pascale GARCIA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Pascale GARCIA, directrice de l'unité FR3097, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale GARCIA, la délégation de signature est donnée à M. Eric ROUVELLAC, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120886DR08 du 22 février 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 28 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173385DR08

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre SIMORRE, Directeur de l'unité FR3050 intitulée « Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire Très Hauts Champs » - IR-RMN-THC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité FR3050 intitulée « Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire Très Hauts Champs » - IR-RMN-THC, dont le directeur est M. Jean-Pierre SIMORRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre SIMORRE, directeur de l'unité FR3050, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre SIMORRE, la délégation de signature est donnée à Mme Anne LESAGE, Ingénieure de recherche, à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche et à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160017DR08 du 15 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 28 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173386DR08

Décision portant délégation de signature à M. Franck FAYON, Directeur de l'unité FR2950 intitulée « Fédération RMN du solide à Hauts Champs » - RMN-SHC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité FR2950 intitulée « Fédération RMN du solide à Hauts Champs » - RMN-SHC, dont le directeur est M. Franck FAYON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck FAYON, directeur de l'unité FR2950, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck FAYON, la délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de Recherche et à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160012DR08 du 15 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 28 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173387DR08

Décision portant délégation de signature à M. Olivier MARTIN, Directeur de l'unité FR2708 intitulée « Physique et Chimie du Vivant » - PCV, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité FR2708 intitulée « Physique et Chimie du Vivant » - PCV, dont le directeur est M. Olivier MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier MARTIN, directeur de l'unité FR2708, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier MARTIN, la délégation de signature est donnée à Mme Eva JAKAB TOTH, Directrice de l'unité UPR4301 (CBM), à M. Thierry ARTUSO, Directeur-adjoint du CBM (UPR4301) et à M. Patrick MIDOUX, Directeur-adjoint du CBM (UPR4301), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160002DR08 du 15 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 28 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173392DR08

Décision portant délégation de signature à M. François JEROME, Directeur de l'unité FR3707 intitulée « International Center on Eco-conception and Renewable Ressources » - INCREASE, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité FR3707 intitulée « International Center on Eco-conception and Renewable Ressources » - INCREASE, dont le directeur est M. François JEROME ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François JEROME, directeur de l'unité FR3707, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François JEROME, la délégation de signature est donnée à Mme Karine DE OLIVEIRA VIGIER, Maître de conférences à l'IC2MP (UMR7285), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151821DR08 du 04 août 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 28 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173394DR08

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric BECQ, Directeur de l'unité ERL7368 intitulée « Signalisation et Transports Ioniques Membranaires » - STIM, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC133029DGDS du 20 décembre 2012 portant création de l'unité ERL7368 intitulée « Signalisation et Transports Ioniques Membranaires » - STIM, dont le directeur est M. Frédéric BECQ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric BECQ, directeur de l'unité ERL7368, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BECQ, la délégation de signature est donnée à M. Bruno CONSTANTINI, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150525DR08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 28 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173395DR08

Décision portant délégation de signature à M. Vincent T'KINDT, Directeur de l'unité ERL6305 intitulée « Ordonnancement et Conduite » - OC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité ERL6305 intitulée « Ordonnancement et Conduite » - OC, dont le directeur est M. Vincent T'KINDT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent T'KINDT, directeur de l'unité ERL6305, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent T'KINDT, la délégation de signature est donnée à M. Jean-Charles BILLAULT, professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160281DR08 du 11 février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 28 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173396DR08

Décision portant délégation de signature à M. Azeddine KOURTA, Directeur de l'unité GDR2502 intitulée « Contrôle des Décollements » - CoDe, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 portant renouvellement de l'unité GDR2502 intitulée « Contrôle et Décollements » - CoDe, dont le directeur est M. Azeddine KOURTA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Azeddine KOURTA, directeur de l'unité GDR2502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Azeddine KOURTA, la délégation de signature est donnée à Mme Corinne DELHAYE, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC161541DR08 du 06 juillet 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 28 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173397DR08

Décision portant délégation de signature à M. Samir ADLY, Directeur de l'unité GDR3273 intitulée « Mathématiques de l'Optimisation et Applications » - MOA, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 01 janvier 2017 portant renouvellement de l'unité GDR3273 intitulée « Mathématiques de l'Optimisation et Applications » - MOA, dont le directeur est M. Samir ADLY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Samir ADLY, directeur de l'unité GDR3273, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

La décision n° DEC170113DR08 du 11 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 28 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173399DR08

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel POUVESLE, Directeur de l'unité GDR3374 intitulée « Applications Biomédicales des Plasmas » - ABioPlas, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 portant renouvellement de l'unité GDR3374 intitulée « Applications Biomédicales des Plasmas » - ABioPlas, dont le directeur est M. Jean-Michel POUVESLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel POUVESLE, directeur de l'unité GDR3374, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel POUVESLE, la délégation de signature est donnée à Mme Corinne DELHAYE, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160816DR08 du 01 avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 28 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173400DR08

Décision portant délégation de signature à M. Denis LEMONNIER, Directeur de l'unité GDR3438 intitulée « Action CONcertée en Rayonnement Thermique » - ACCORT, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC142133DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité GDR3438 intitulée « Action CONcertée en Rayonnement Thermique » - ACCORT, dont le directeur est M. Denis LEMONNIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel LEMONNIER, directeur de l'unité GDR3438, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis LEMONNIER, la délégation de signature est donnée à Mme Catherine LAVALLADE, Technicienne de classe supérieure et gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151606DR08 du 09 juillet 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 28 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173402DR08

Décision portant délégation de signature à M. Florian GUILLOU, Directeur de l'unité GDR3606 intitulée « Approche intégrative et translationnelle de la reproduction animale et humaine » - REPRO, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR3606, intitulée « Approche intégrative et translationnelle de la reproduction animale et humaine » - REPRO, dont le directeur est M. Florian GUILLOU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Florian GUILLOU, directeur de l'unité GDR3606, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

La décision n° DEC162124DR08 du 16 août 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 28 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173403DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Carine LUCAS, Directrice de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité GDR3485, intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN, dont la directrice est Mme Carine LUCAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Carine LUCAS, directrice de l'unité GDR3485, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carine LUCAS, la délégation de signature est donnée à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170111DR08 du 11 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 octobre 2017.

Fait à Orléans, le 28 décembre 2017

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN

DEC180031DR08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Philippe DAGAUT, directeur de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, aérothermique, Réactivité et Environnement" — ICARE par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR3021, intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE, dont le Directeur est M. Philippe DAGAUT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. DAGAUT Philippe de l'unité UPR3021, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DAUGAUT, délégation de signature est donnée à M. Christian CHAUVÉAU, Directeur-adjoint, Directeur de Recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DAGAUT et de M. Christian CHAUVÉAU, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle ZOLGHADRI, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et dans la limite de 4 000 euros HT.

Article 4

La décision DEC173291DR08 20 Décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 01 Janvier 2018.

Fait à Orléans, le 04 Janvier 2018

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC180014DR08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Azeddine KOURTA, directeur de l'unité GDR2502 intitulée « Contrôle des Décollements » - CODE, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2502, intitulée « Contrôle des Décollements » - CODE, dont le directeur est M. Azeddine KOURTA

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Azeddine KOURTA, directeur de l'unité GDR2502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Azeddine KOURTA, délégation de signature est donnée à Mme Corinne DELHAYE, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC161541DR08 du 06 Juillet 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 03 Janvier 2018

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC180012DR08

Décision portant délégation de signature à M. Samir ADLY, directeur de l'unité GDR3273 intitulée Mathématiques de l'Optimisation et Applications » - MOA par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3273, intitulée « Mathématiques de l'Optimisation et Applications » - MOA, dont le directeur est M. Samir ADLY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Samir ADLY, directeur de l'unité GDR3273, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

La décision DEC170113DR08 du 11 Janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 03 Janvier 2018

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC180011DR08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Michel POUVESLE, directeur de l'unité GDR3374 intitulée « Applications Biomédicales des Plasmas » • ABioPlas, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision n ° DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3374, intitulée « Applications Biomédicales des Plasmas » - AbioPlas, dont le directeur est M. Jean-Michel POUVESLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel POUVESLE, directeur de l'unité GDR3374, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel POUVESLE délégation de signature est donnée à Mme Corinne DELHAYE, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC160816DR08 du 1^{ER} Avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 03 Janvier 2018

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC180009DR08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Denis LEMONNIER, directeur de l'unité GDR3438 intitulée « Action concertée en rayonnement thermique » - ACCORT, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INRERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC142133DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3438 intitulée « Action concertée en rayonnement thermique » dont le directeur est M. Denis LEMONNIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Denis LEMONNIER, directeur de l'unité GDR3438, à l'effet de signer, au nom de la déléguée par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis LEMONNIER, délégation de signature est donnée à Mme Catherine LAVALLADE, Technicienne de classe supérieure et gestionnaire à l'UPR3346, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC151606DR08 du 15 Juillet 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 03 Janvier 2018

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC180033DR08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Eva JAKAB TOTH, directrice de l'unité UPR4301 intitulée "Centre de Biophysique Moléculaire" — CBM, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM, dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Eva JAKAB TOTH, directrice de l'unité UPR4301, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva JAKAB TOTH, délégation de signature est donnée à M. Marc BOUDVILLAIN, Directeur Adjoint et Directeur de recherche, et à M. Thierry ARTUSO Ingénieur de Recherche et sous-Directeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva JAKAB TOTH, de M. Marc BOUDVILLAIN et de M. Thierry ARTUSO, délégation de signature est donnée à Mme Patricia LEGLAND, Assistant ingénieur, responsable du bureau de gestion financière dans la limite de 4 000 € HT, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

La décision DEC173283DR08 du 20 Décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 01 Janvier 2018.

Fait à Orléans, le 04 Janvier 2018

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC180007DR08

Décision portant délégation de signature à M. Florian GUILLOU, directeur de l'unité GDR3606 intitulée « Approche intégrative et translationnelle de la reproduction animale et humaine » - REPRO, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC140018DGDS en date du 13 janvier 2014 portant création et renouvellement des groupements de recherche, notamment création du groupement de recherche n°3606 intitulé « Approche intégrative et translationnelle de la reproduction animale et humaine »

Vu la décision DEC160532INSB du 29 Mars 2016 portant modification de la délégation régionale de rattachement du groupement de recherche n°3606 intitulé « Approche intégrative et translationnelle de la reproduction animale et humaine »

Vu la décision DEC162963INSB du 26 janvier 2016 portant nomination de M. Florian GUILLOU aux fonctions de directeur de l'unité GDR3606 intitulée « Approche intégrative et translationnelle de la reproduction animale et humaine » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Florian GUILLOU, directeur de l'unité GDR3606, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC162124DR08 du 16 Aout 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 02/01/2018

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC180006DR08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Céline LANDON, Directrice de l'unité GDR3625 intitulée « Multifonction de Peptides AntiMicrobiens » - MuFoPAM, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision n ° DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 approuvant la création de l'unité GDR3625, intitulée « Multifonction de Peptides AntiMicrobiens » - MuFoPAMJ dont la directrice est Mme Céline LANDON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme, Céline LANDON directrice de l'unité GDR3625, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline LANDON, délégation de signature est donnée à M, Thierry ARTUSO Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC150530DR08 du 09 Février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 02 Janvier 2018

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC180005DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY, directrice de l'unité GDR3658 intitulée Médiation chimique dans l'environnement — Ecologie Chimique » - MediaTEC par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR3658, intitulée « Médiation chimique dans l'environnement – Ecologie Chimique » - MediaTEC dont la directrice est Mme Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY, directrice de l'unité GDR3658, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY, délégation de signature est donnée à Mme Nadine BUSSON et à Mme Marjorie TOLMONT, Gestionnaires à l'UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie des Insectes » aux fins mentionnées à l'article 1^{er},

Article 3

La décision DEC152192DR08 du 28 Septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 02 Janvier 2018

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC180004DR08

Décision portant délégation de signature à M. Olivier HERAULT, directeur de l'unité GDR3697 intitulée « Microenvironnement et niches tumorales » MICRONIT, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC142134DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité GDR3697, intitulée « Microenvironnement et niches tumorales » - MICRONIT, dont le directeur est M. Olivier HERAULT

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier HERAULT directeur de l'unité GDR3697, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La décision DEC151141DR08 du 05 Janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 03 Janvier 2018

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC180002dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Claire ELFAKIR, directrice de l'unité GDR3711 intitulée « GDR Bioactifs et Cosmétique » - COSMACTIFS, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC142134DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité GDR3711, intitulée « Bioactifs et Cosmétique » - COSMACTIFS, dont la directrice est Mme Claire ELFAKIR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Claire ELFAKIR, directrice de l'unité GDR3711, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire ELFAKIRJ délégation de signature est donnée à M. Richard DANIELLOU Professeur, et à M. Yann VITAL, Assistant Ingénieur, Gestionnaire à l'ICOA (UMR7311), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC151142DR08 du 05 Janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 02 Janvier 2018

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC180008DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Carine LUCAS, directrice de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3485, intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN, dont la directrice est Mme Carine LUCAS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Carine LUCAS, directrice de l'unité GDR3485, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carine LUCAS, délégation de signature est donnée à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 3

La décision DEC170111DR08 du 11 Janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 03 Octobre 2017.

Fait à Orléans, le 03 Janvier 2018

La Déléguée Régionale par intérim
Marion BLIN

DEC173263DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne FEULLAR, directrice par intérim de l'unité UPS2966, intitulée unité de logistique - internationale service et soutien aux expériences (ULISSE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133049DAJ du 1^{er} janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2966, intitulée unité de logistique - internationale service et soutien aux expériences (ULISSE), dont le directeur est M. Philippe BRION ;

Vu la décision DEC170213DAJ portant fin de fonction et nomination de Mme Corinne FEULLAR aux fonctions de directrice par intérim de l'UPS intitulée unité de logistique - internationale service et soutien aux expériences (ULISSE) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Corinne FEULLAR, directrice par intérim de l'unité UPS2966, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne FEULLAR, délégation de signature est donnée à Mmes Géraldine ANGLADE, AI CNRS, responsable administrative, Véronique COMBET, TCS CNRS, gestionnaire financière, et Elodie MICHELET, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 125.000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC171679DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 19 décembre 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC173262DR11

Décision portant délégation de signature à M. Eric MARECHAL, directeur de l'unité UMR5168 intitulée Laboratoire de Physiologie Cellulaire et Végétale (LPCV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5168 intitulée Laboratoire de Physiologie Cellulaire et Végétale (LPCV), dont le directeur M Norbert ROLLAND, et M. Laurent BLANCHOIN, le directeur adjoint ;

Vu la DEC172595INSB du 5 décembre 2017 portant nomination de M. Eric MARECHAL aux fonctions de directeur de l'unité UMR5168 intitulée Laboratoire de Physiologie Cellulaire et Végétale (LPCV) ;

Vu la DEC172596INSB du 5 décembre 2017 portant nomination de M. François PARCY aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité UMR5168 intitulée Laboratoire de Physiologie Cellulaire et Végétale (LPCV) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Eric MARECHAL, directeur de l'unité UMR5168, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric MARECHAL, délégation de signature est donnée à M. François PARCY, DR CNRS, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, Mmes Tiffany GUYONNET, AI CNRS, gestionnaire, et Sophie MISTRI, T CEA, assistante gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 800 000 HT.

Article 3

La décision n° DEC171630DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 19 décembre 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 135 000 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC180023DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne FEULLAR, directrice de l'unité UPS2966, intitulée unité de logistique - internationale service et soutien aux expériences (ULISSE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC173294DGDR du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2966, intitulée unité de logistique - internationale service et soutien aux expériences (ULISSE), dont la directrice est Mme Corinne FEULLAR

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Corinne FEULLAR, directrice de l'unité UPS2966, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne FEULLAR, délégation de signature est donnée à Mmes Géraldine ANGLADE, AI CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, Véronique COMBET, TCS CNRS, gestionnaire financière, et Elodie MICHELET, AI CNRS, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 125.000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC173263DR11 du 19 décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 4 janvier 2018

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC173186DR12

Décision portant délégation de signature à M. Alain VENDITTI, directeur par intérim de l'unité UMR7316 intitulée Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7316, intitulée « *Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille* », dont le directeur est Nicolas GRAVEL ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7316, intitulée « *Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille* », dont le directeur est Nicolas GRAVEL ;

Vu la décision DEC172339INSHS du 23 novembre 2017 portant nomination d'Alain VENDITTI, directeur par intérim de l'unité UMR7316, intitulée « *Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille* », à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

DÉCIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Alain VENDITTI, directeur par intérim de l'unité UMR7316, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Alain VENDITTI**, délégation de signature est donnée à Mme Carine NOURRY, PR CE, à M. Thomas SEEGMULLER, DR2, et à Mme Isabelle MAUDUECH, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC121759DR12 du 16/05/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 24 novembre 2017

Le délégué régional
Younis HERMES

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC173286DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc AUTRAN, directeur par intérim de l'unité UMR7334 intitulée Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR 7334, intitulée « Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence », dont le directeur est Rachid BOUCHAKOUR ;

Vu la décision DEC172840INP du 20 décembre 2017 nommant M. Jean-Luc AUTRAN directeur par intérim de l'UMR7334 à compter du 1^{er} novembre 2017 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Jean-Luc AUTRAN, directeur par intérim de l'unité UMR7334, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Luc AUTRAN**, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis CHASSAING, IR, à Mme Leslie SCALA, IE, à M. Yves KLEIN, AI, à Mme Paule SANTANTONIO, AI, à Mme Véronique MUNUSAMI, AI, et à Mme Zolika DJELLOULI, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160476DR12 du 1^{er} février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20 décembre 2017

Le délégué régional
Younis HERMES

DEC173287DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis CHASSAING pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7334 intitulée Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR 7334, intitulée « Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence », dont le directeur est Rachid BOUCHAKOUR ;

Vu la décision DEC172840INP du 20 décembre 2017 nommant M. Jean-Luc AUTRAN directeur par intérim de l'UMR7334 à compter du 1^{er} novembre 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *M. Jean-Louis CHASSAING*, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Jean-Louis CHASSAING*, délégation est donnée à Mme Leslie SCALA, responsable contrôle de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Jean-Louis CHASSAING* et de Mme Leslie SCALA, délégation est donnée à Mme Paule SANTANTONIO, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Jean-Louis CHASSAING*, Mme Leslie SCALA et Mme Paule SANTANTONIO, délégation est donnée à Mme Véronique MUNUSAMI, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Jean-Louis CHASSAING*, Mme Leslie SCALA, Mme Paule SANTANTONIO et Mme Véronique MUNUSAMI, délégation est donnée à M. Yves KLEIN, gestionnaire financier, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Jean-Louis CHASSAING*, Mme Leslie SCALA, Mme Paule SANTANTONIO, Mme Véronique MUNUSAMI et M. Yves KLEIN, délégation est donnée à Mme Zolika DJELLOULI, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20 décembre 2017

Le directeur d'unité par intérim
Jean-Luc AUTRAN

DEC173044DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Julie Cullimore, directrice de la FR3450 intitulée « Agrobiosciences Interactions et Biodiversité », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de la FR3450, intitulée « Agrobiosciences Interactions et Biodiversité » ;

Vu la décision DEC172578INSB du 06 octobre 2017 portant nomination de Mme Julie Cullimore aux fonctions de directrice par intérim de l'unité susmentionnée ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Julie Cullimore, directrice de la FR3450, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie Cullimore, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Guilhem, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 21 novembre 2017

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

DEC173045DR14

Décision portant délégation de signature à **Mme Sophie Guilhem** pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR3450 intitulée « Agrobiosciences Interactions et Biodiversité »

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de la FR3450, intitulée « Agrobiosciences Interactions et Biodiversité » ;

Vu la décision DEC172578INSB du 06 octobre 2017 portant nomination de Mme Julie Cullimore aux fonctions de directrice par intérim de l'unité susmentionnée ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **Mme Sophie Guilhem, AI**, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

La directrice d'unité

Julie Cullimore

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC173185DAJ

Décision portant modification de la décision DEC172629DAJ du 24 octobre 2017 portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées (DR14)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu la décision DEC172629DAJ du 24 octobre 2017 portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Après l'article 3 de la décision DEC172629DAJ susvisée, les termes suivants sont insérés :

« **Art. 3 bis.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Giraud, délégué régional, de Mme Virginie Mahdi, adjointe au délégué régional, de Mme Ingrid Bonet, responsable du service des ressources humaines, de M. Emmanuel Vialan, responsable du service des affaires immobilières et logistiques, et de M. Jean-Paul Swerts, responsable du service partenariat et valorisation, délégation est donnée à M. Christophe Chaumier et à M. Alexandre Teste, adjoints à la responsable des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom de la présidente du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1. »

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 décembre 2017

Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC173026DR15

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Couveignes, directeur de l'UMR5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB), dont le directeur est M. Jean-Marc Couveignes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Couveignes, directeur de l'UMR5251, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Couveignes, délégation de signature est donnée à Mme Pauline Raout, administratrice, Mme Muriel Boughalem, adjointe à la responsable administrative et financière et M. Karim Belabas, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC152230DR15 du 14 octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} décembre 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 17 novembre 2017

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC173027DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Pauline Raout pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB), dont le directeur est M. Jean-Marc Couveignes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Pauline Raout, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pauline Raout délégation est donnée à Mme Muriel Boughalem, adjointe à la responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pauline Raout et de Mme Muriel Boughalem, délégation est donnée à M. Karim Belabas, directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} décembre 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 novembre 2017

Le directeur d'unité
Jean-Marc Couveignes

DEC173122DR17

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Lebeau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3281, Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision la décision DEC162790DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3281, intitulée Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique, dont le directeur est M. Patrick Launeau ;

Vu la décision DEC172277DGDS du 26 juillet 2017 portant modification de plusieurs décisions portant création et renouvellement d'unités ;

Vu la décision DEC172939INSU du 1^{er} décembre 2017 portant cessation de fonctions de M. Patrick Launeau et nomination de M. Thierry Lebeau, directeur de l'unité mixte de service n°3281 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Agnès Baltzer, professeure des universités et M. Nicolas Mangold, directeur de recherche de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 6 décembre 2017

Le directeur d'unité

Thierry LEBEAU

DEC173095DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Raynald De Dreuzy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3343, intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes, dont le directeur est M. Gilles Pinay ;

Vu la décision DEC172773INSU du 20 octobre 2017 portant cessation de fonctions de M. Gilles Pinay et nomination de M. Jean-Raynald De Dreuzy, directeur de l'unité mixte de service n°3343 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes » (OSUR) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Erwan Hallot, maître de conférence des universités hors classe et Mme Géraldine Olivier, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 décembre 2017

Le directeur d'unité

Jean-Raynald DE DREUZY

DEC173121DR17

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Lebeau, directeur de l'unité UMS3281, Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu DEC162790DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3281, intitulée Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique, dont le directeur est M. Patrick Launeau ;

Vu la décision DEC172277DGDS du 26 juillet 2017 portant modification de plusieurs décisions portant création et renouvellement d'unités ;

Vu la décision DEC172939INSU du 1^{er} décembre 2017 portant cessation de fonctions de M. Patrick Launeau et nomination de M. Thierry Lebeau, directeur de l'unité mixte de service n°3281 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry Lebeau, directeur de l'unité UMS3281, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Lebeau, délégation de signature est donnée à Mme Agnès Baltzer, professeure des universités et M. Nicolas Mangold, directeur de recherche de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 4 décembre 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC173093DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Raynald De Dreuzy, directeur de l'unité UMS3343 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3343, intitulée Observatoire des sciences de l'univers de Rennes, dont le directeur est M. Gilles Pinay ;

Vu la décision DEC172773INSU du 20 octobre 2017 portant cessation de fonctions de M. Gilles Pinay et nomination de M. Jean-Raynald De Dreuzy, directeur de l'unité mixte de service n°3343 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes » (OSUR) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Raynald De Dreuzy, directeur de l'unité UMS3343, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Raynald De Dreuzy, délégation de signature est donnée à M. Erwan Hallot, maître de conférence des universités hors classe et Mme Géraldine Olivier, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 novembre 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC172985DR18

Décision portant délégation de signature à Mme Bénédicte SAMYN, Adjointe à la Déléguée Régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale de la délégation Nord-Pas de Calais Picardie.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1er janvier 2011 ;

DECIDE :

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Hauts de France (Nord-Pas de Calais Picardie), la délégation est donnée à Mme Bénédicte SAMYN, Adjointe à la Déléguée, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée régionale et du premier délégataire, la délégation de signature est donnée à Mme Sabine BLIN, Responsable du Service des Ressources Humaines et à Mme Sonia CAYEMITTES, Responsable du Service Partenariat et Valorisation.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 13/11/2017.

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS



DEC172843DR18

Décision portant délégation de signature à M. Patrice WOISEL, directeur par intérim de l'unité UMR8207, intitulée Unité Matériaux et Transformations (UMET) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1er janvier 2011 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8207, intitulée Unité Matériaux et Transformations (UMET), dont le directeur par intérim est Patrice WOISEL.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Patrice WOISEL, directeur par intérim de l'unité UMR8207, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice WOISEL, directeur par intérim, la délégation de signature est donnée à M. Frédéric AFFOUARD, Directeur Adjoint par intérim et à Mme Corinne HENRY, gestionnaire principale (pour les commandes courantes), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142164DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le : 20/10/2017

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC173250DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Pascal Auscher, directeur de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171984DAJ du 6 juillet 2017 portant nomination de M. Pascal Auscher aux fonctions de directeur de l'INSMI ;

Vu le projet de convention portant création de l'unité mixte internationale « Abraham de Moivre », conclue entre l'Imperial College of Science, Technology and Medicine, London (ICL) et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Pascal Auscher, directeur de l'INSMI, à l'effet de signer, au nom de la présidente du CNRS, la convention de création de l'UMI « Abraham de Moivre » conclue entre l'ICL et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2017

Anne Peyroche



DEC173106DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Stéphanie Thiebault, directrice de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC130233DAJ du 30 janvier 2013 portant nomination de Mme Stéphanie Thiebault aux fonctions de directrice de l'INEE ;

Vu le projet de convention portant création de l'unité mixte de service « Patrimoine Naturel » (UMS PatriNat), conclue entre l'Agence française pour la biodiversité (AFB), le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Stéphanie Thiebault, directrice de l'INEE, à l'effet de signer, au nom de la présidente du CNRS, la convention de création de l'UMS « Patrimoine Naturel » conclue entre l'AFB, le MNHN et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 décembre 2017

Anne Peyroche



DEC171906INC

Décision portant modification de la délégation de rattachement de la FR3443 intitulée « REseau NATional de Rpe interDisciplinaire » (RENARD)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC998353DCAJ du 10 mars 1999 modifiée portant rattachement des structures opérationnelles du CNRS aux délégations en fonction de leur localisation géographiques ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°1512796DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

DECIDE :

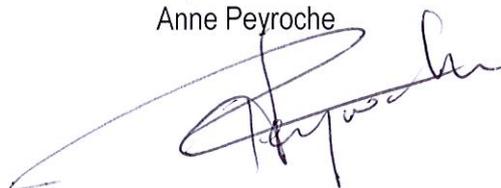
Art. 1 – A compter du 1^{er} janvier 2018, la fédération de recherche FR3443 intitulée « REseau NATional de Rpe interDisciplinaire » (RENARD), initialement rattachée à la Délégation régionale Paris B est transféré à la Délégation régionale Nord-Pas de Calais et Picardie.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

22 DEC. 2017

La présidente
Anne Peyroche




www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC173245IN2P3

Décision portant fermeture de l'unité propre de service UPS3107 intitulée institut des grilles et du cloud (IDGC)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°DEC142131DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité propre de service n°3107 intitulée Institut des grilles et du cloud (IDGC) ;

Vu la décision n°DEC150357DGDS du 28 janvier 2015 portant modification de la direction de l'UPS3107 ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Fermeture

L'unité propre de service (UPS) intitulée institut des grilles et du cloud (IDGC) n°3107, est fermée à compter du 31 décembre 2017.

Article 2 – Cessation de fonctions

A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de :

- Monsieur Vincent Breton, en tant que directeur de ladite unité ;
- Monsieur Michel Dayde, en tant que directeur-adjoint de ladite unité.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/12/17

Fait à Paris, le

La présidente
Anne Peyroche

DEC173019INSIS

Décision portant fermeture de l'unité mixte de service UMS2920 intitulée Observatoire des Micro et Nano Technologies (OMNT)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de service ;

Vu la convention de l'unité mixte de service CEA-CNRS Observatoire des micro et nanotechnologies – OMNT@ UMSn°2920 du 12 mai 2017 ;

Vu l'avenant 1 à la convention ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Fermeture

L'unité mixte de service (UMS) n°2920 intitulée Observatoire des Micro et Nano Technologies (OMNT) est fermée à compter du 31 décembre 2017.

Article 2 : Direction

Il est mis fin au mandat de M. Patrice RANNOU, DR2 CNRS, directeur de l'UMS2920 Observatoires des Micro et Nano Technologies (OMNT) à compter du 31 décembre 2017.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 décembre 2017

La présidente
Anne Peyroche

DEC172868INSMI

Décision portant création de l'unité mixte internationale n°2004 intitulée UMI Abraham de Moivre

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du Directeur de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

L'unité mixte internationale n°2004 intitulée « UMI Abraham de Moivre » est créée, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2018, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions

Délégation : Paris Michel-Ange (DR16)

Etablissement co-tutelle : Imperial College London

Section d'évaluation : 41

Article 2 : Direction

M. Richard CRASTER, Professeur à l'Imperial College London, est nommé directeur de cette unité mixte internationale pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 décembre 2017

La présidente

Anne PEYROCHE



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90



DEC171282DGDS

Décision portant renouvellement des unités mixtes internationales

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Décide :

Art. 1. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2018 les unités mixtes internationales suivantes, sous réserve de la conclusion de l'avenant aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Paris Michel-Ange

UMI n° 3654

Intitulé : MajuLab

Directeur : M. Christian MINIATURA, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Berthold-Georg ENGLERT, Professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE NATIONALE DE SINGAPOUR, UNIVERSITE TECHNOLOGIQUE DE NANYANG, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, SORBONNE UNIVERSITE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 4, 5, 2, 3, 6, 7

Durée : 5 ans

Délégation Paris Michel-Ange

UMI n° 3288

Intitulé : CNRS International - NTU - Thales Research Alliance (CINTRA)

Directeur : M. Philippe COQUET, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Beng Kang TAY, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Xuan Quyen DINH, Ingénieur d'études

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : THALES, UNIVERSITE TECHNOLOGIQUE DE NANYANG

Section : 8

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat des directeurs, des directeurs adjoints mentionnés à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2018 pour la durée de l'unité mixte internationale.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE



DEC171283DGDS

Décision portant création et renouvellement des fédérations de recherche

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de fédération de chacune des fédérations, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 1er janvier 2018 les fédérations de recherche suivantes, sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Alsace

FR n° 2010

Intitulé : Fédération de chimie "Le Bel"

Directeur : M. Jean-Pierre LEPOITTEVIN, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Sections : 14, 12, 13, 16

Durée : 5 ans

Délégation Alsace

FR n° 1589
Intitulé : Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)
Directeur : M. Jean-Luc IMLER, Professeur des universités
Etablissement conventionné avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG
Sections : 20, 16, 28
Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Centre Est

FR n° 2011
Intitulé : Fédération Bourgogne Franche-Comté Mathématiques (BFC-Mathématiques)
Directeur : M. Christian LE MERDY, Professeur des universités
Directeur adjoint : M. Luis PARIS, Professeur des universités
Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE BOURGOGNE, UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE
Section : 41
Durée : 4 ans

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2018 les fédérations de recherche suivantes, sous réserve de la conclusion de l'avenant aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Alsace

FR n° 3627
Intitulé : Matériaux et Nanosciences Grand Est (FMNGE)
Directeur : M. Nicolas GIUSEPPONE, Professeur des universités
Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE, UNIVERSITE DE STRASBOURG, UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE, INSTITUT FRANCO ALLEMAND DE RECHERCHES SAINT LOUIS
Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)
Sections : 11, 15, 5, 8, 4
Durée : 5 ans

Délégation Centre Est

FR n° 2843
Intitulé : Institut Jean Barriol (IJB)
Directeur : M. Jean-Luc BLIN, Professeur des universités
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE
Institut secondaire : Institut de physique (INP)
Sections : 13, 12, 5
Durée : 5 ans

FR n° 3417

Intitulé : AgroSciences, Environnement et Développement Durable (CONDORCET)

Directeur : M. Christophe CLEMENT, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Jérôme PELLOUX, Professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE, UNIVERSITE DE LILLE, UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE, UNIVERSITE DU LITTORAL COTE D'OPALE, INSTITUT DES SCIENCES ET INDUSTRIES DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT, UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE, CENTRALESUPELEC

Sections : 12, 15, 16, 20

Durée : 5 ans

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

FR n° 2708

Intitulé : Physique et Chimie du Vivant (PCV)

Directrice : Mme Agnes DELMAS, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 16, 20, 13

Durée : 5 ans

FR n° 2950

Intitulé : Fédération RMN du Solide à Hauts Champs

Directeur : M. Franck FAYON, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Section : 15

Durée : 5 ans

FR n° 3050

Intitulé : Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs (IR RMN THC)

Directeur : M. Jean-Pierre SIMORRE, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Anne LESAGE, Ingénieur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX, UNIVERSITE DE LILLE, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, SORBONNE UNIVERSITE, UNIVERSITE DE BORDEAUX, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE LILLE, ECOLE CENTRALE DE LILLE, UNIVERSITE D'ARTOIS

Sections : 13, 11, 12, 14, 15, 16

Durée : 5 ans

FR n° 3469

Intitulé : Matériaux Val de Loire - Limousin (MATV2L)

Directeur : M. Patrick SIMON, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS, UNIVERSITE DE TOURS, UNIVERSITE DE LIMOGES

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 15, 5, 8, 10

Durée : 5 ans

FR n° 3707

Intitulé : International Center on Eco-conception and Renewable Resources (INCREASE)

Directeur : M. Francois JEROME, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Henri CRAMAIL, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX, UNIVERSITE RENNES 1, INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE, UNIVERSITE DE LA ROCHELLE, UNIVERSITE DE POITIERS, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE RENNES, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE RENNES, UNIVERSITE DE BORDEAUX, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, UNIVERSITE DE NANTES

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 14, 10, 11, 12, 13

Durée : 5 ans

Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

FR n° 3085

Intitulé : Institut de Chimie de Picardie (ICP)

Directrice : Mme Anne WADOUACHI, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Matthieu BECUWE, Maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE

Sections : 15, 12, 13, 16

Durée : 5 ans

FR n° 3459

Intitulé : Réseau sur le Stockage Electrochimique de l'Energie (RS2E)

Directeur : M. Jean-Marie TARASCON, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Patrice SIMON, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, UNIVERSITE DE NANTES, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, SORBONNE UNIVERSITE, COLLEGE DE FRANCE, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE PARIS, UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE, INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE MONTPELLIER

Sections : 15, 13, 14

Durée : 5 ans

Délégation Provence et Corse

FR n° 1739

Intitulé : Fédération des Sciences Chimiques de Marseille (FSCM)

Directeur : M. Stephane VIEL, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Sections : 12, 13, 15, 16

Durée : 5 ans

Délégation Côte d'Azur

FR n° 2800

Intitulé : Institut Wolfgang Döblin (IWD)

Directeur : M. Thomas FRISCH, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS), Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 2, 41, 4, 5, 8, 10, 17, 3

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

FR n° 3097

Intitulé : Fédération de recherche pour l'environnement et le développement durable (FR EDD)

Directrice : Mme Pascale GARCIA, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Didier BOUCHON, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Eric ROUVELLAC, Maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE LA ROCHELLE, UNIVERSITE DE POITIERS, UNIVERSITE DE LIMOGES, INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER

Instituts secondaires : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 30, 9, 10, 14, 20, 29, 36, 39, 41

Durée : 4 ans

Délégation Provence et Corse

FR n° 3098

Intitulé : Ecosystèmes Continentaux et Risques Environnementaux (ECCOREV)

Directeur : M. Thierry HEULIN, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Eric MARTIN, Directeur de recherche associé

Directrice adjointe : Mme Alexandra LINDENMANN-SCHLEYER, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Nicolas ROCHE, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE TOULON, UNIVERSITE DE NIMES, UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR, COLLEGE DE FRANCE, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SURETE NUCLEAIRE, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE, INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'AGRICULTURE, BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES, INSTITUT NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL ET DES RISQUES

Instituts secondaires : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 30, 29, 31, 52

Durée : 5 ans

Délégation Provence et Corse

FR n° 3479

Intitulé : Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)

Directrice : Mme Marie-Therese GIUDICI-ORTICONI, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Robert ROUSIC, Ingénieur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 20, 21, 16

Durée : 5 ans

FR n° 3512

Intitulé : Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C (FR 3C)

Directeur : M. Etienne SAVE, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Francois-Xavier ALARIO, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Section : 26

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Centre Est

FR n° 2003

Intitulé : Ingénierie Mécanobiologie ostéo-articulaire (IMOA)

Directeur : M. Jean-François GANGHOFFER, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Daniel GEORGE, Maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Section : 9

Durée : 5 ans

FR n° 2863

Intitulé : Fédération de recherche Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés (FRJV)

Directeur : M. Anthony DUFOUR, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 10, 11

Durée : 5 ans

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

FR n° 3423

Intitulé : Fédération de recherche Mathématique et interactions, Images et information numérique, REseaux et Sécurité (MIREs)

Directrice : Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Philippe CARRE, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE LIMOGES, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET D'AEROTECHNIQUE, UNIVERSITE DE LA ROCHELLE, UNIVERSITE DE POITIERS

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Sections : 8, 7, 41

Durée : 4 ans

FR n° 3272

Intitulé : Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC)

Directeur : M. Ali CHARARA, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Philippe BONNIFAIT, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Jérôme FAVERGEON, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Cecile LEGALLAIS, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 7, 6, 9, 28

Durée : 5 ans

Délégation Provence et Corse

FR n° 3515

Intitulé : Fédération de recherche Fabri de Peiresc

Directeur : M. Nicolas VANDENBERGHE, Maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE

Sections : 10, 9

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Provence et Corse

FR n° 3041

Intitulé : Fédération de recherche Environnement et Société (FRES)

Directrice : Mme Françoise GRAZIANI, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE CORSE PASQUALE PAOLI, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Section : 39

Durée : 5 ans

FR n° 3621

Intitulé : Agorantic Cultures, Patrimoines et Sociétés Numériques (AGORANTIC)

Directeur : M. Eric TRIQUET, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Rachid ELAZOUZI, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE, ECOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIVERSITE JEAN MOULIN

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 38, 7

Durée : 5 ans

Délégation Centre Est

FR n° 3198

Intitulé : Fédération Charles Hermite (FCH)

Directrice : Mme Madalina DEACONU, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 41, 7, 6

Durée : 5 ans

Délégation Provence et Corse

FR n° 2291

Intitulé : Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille (FRUMAM)

Directrice : Mme Anne PICHON, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE, UNIVERSITE DE TOULON, ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE

Sections : 41, 2

Durée : 5 ans

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, des directrices adjointes, des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2018 pour la durée lafédération de recherche.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE



DEC171285DGDS

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de service

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'il existe ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 1er janvier 2018 les unités mixtes de service suivantes, sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Ile-de-France Sud

UMS n° 2005

Intitulé : Institut Pascal (IPa)

Directeur : M. Denis ULLMO, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Yves BALKANSKI, Chercheur

Directeur adjoint : M. Jacques BITTOUN, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS-SUD, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, INSTITUT DES HAUTES ETUDES SCIENTIFIQUES BURES-SUR-YVETTE, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE, ECOLE NORMALE SUPERIEURE PARIS-SACLAY, CENTRALESUPELEC

Institut secondaire : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Sections : 2, 3, 4, 5, 41

Durée : 2 ans

Délégation Centre Est

UMS n° 2008

Intitulé : UMS Ingénierie - Biologie - Santé Lorraine (IBSLor)

Directeur : M. Youri MOTORINE, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE DE LORRAINE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Section : 28

Durée : 5 ans

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2018 les unités mixtes de service suivantes, sous réserve de la conclusion de l'avenant aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Provence et Corse

UMS n° 820

Intitulé : Institut d'études scientifiques de Cargèse (IESC)

Directeur : M. Fabrice MORTESSAGNE, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE CORSE PASQUALE PAOLI, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Sections : 2, 4, 5, 3

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Provence et Corse

UMS n° 3514

Intitulé : Stella Mare

Directeur : M. Antoine AIELLO, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE CORSE PASQUALE PAOLI

Sections : 30, 29, 31

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Alsace

UMS n° 3415

Intitulé : Chronobiotron

Directrice : Mme Sophie REIBEL, Ingénieur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Sections : 25, 26

Durée : 5 ans

UMS n° 3489

Intitulé : Centre d'Investigations Neurocognitives & Neurophysiologiques (CI2N)

Directeur : M. André DUFOUR, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Sections : 26, 25

Durée : 5 ans

Délégation Provence et Corse

UMS n° 3367

Intitulé : Centre d'immunophénomique (CIPHE)

Directeur : M. Bernard MALISSEN, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Section : 27

Durée : 5 ans

UMS n° 3537

Intitulé : Centre d'Exploration Fonctionnelle et de Formation (CE2F-PRIM)

Directeur : M. Guillaume MASSON, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Ivan BALANSARD, Ingénieur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sections : 25, 26

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)*Délégation Centre Est*

UMS n° 3653

Intitulé : Gestion de l'Institut Carnot ICEEL de Nancy (ICEEL)

Directeur : M. Denis ROIZARD, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Section : 10

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)*Délégation Provence et Corse*

UMS n° 1885

Intitulé : Maison Asie Pacifique

Directrice : Mme Louise BERTAUX-PICHARD, Ingénieur de recherche

Directrice adjointe : Mme Véronique REY, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Section : 38

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)*Délégation Centre Est*

UMS n° 3263

Intitulé : Laboratoire Neutrino de Champagne Ardenne (LNCA)

Directeur : M. Anatael CABRERA SERRA, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Section : 1

Durée : 2 ans

Délégation Alsace

UMS n° 830
Intitulé : Ecole et Observatoire des sciences de la Terre (EOST)
Directeur : M. Frédéric MASSON, Professeur des universités
Directeur adjoint : M. Jérôme VERGNE, Physicien
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG
Section : 18
Durée : 5 ans

Délégation Centre Est

UMS n° 3562
Intitulé : Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELO)
Directrice : Mme Corinne LEYVAL, Directeur de recherche
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)
Sections : 18, 30
Durée : 5 ans

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

UMS n° 3116
Intitulé : Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre-Val de Loire (OSUC)
Directeur : M. Yves COQUET, Professeur des universités
Etablissements co-tutelles avec le CNRS : OBSERVATOIRE DE PARIS, UNIVERSITE D'ORLEANS
Sections : 17, 18, 19, 30
Durée : 5 ans

Délégation Côte d'Azur

UMS n° 2202
Intitulé : OCA-GALILEE (OCA-GALILEE)
Directeur : M. Thierry LANZ, Astronome
Directrice adjointe : Mme Sophie ROUZIERE, Ingénieur de recherche
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR
Section : 17
Durée : 5 ans

Délégation Provence et Corse

UMS n° 3470
Intitulé : OSU INSTITUT PYTHEAS (PYTHEAS)
Directeur : M. Bruno HAMELIN, Professeur des universités
Directeur adjoint : M. Auguste LE VAN SUU, Ingénieur de recherche
Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT,
AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES
POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'AGRICULTURE
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)
Sections : 17, 18, 19, 30
Durée : 5 ans

Intitulé : Laboratoire souterrain à bas bruit (LSBB)

Directeur : M. Stéphane GAFFET, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Gilles Daniel BOYER, Ingénieur d'études

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Instituts secondaires : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3), Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut de physique (INP), Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 18, 19, 17, 30, 29, 31, 39, 33, 4, 8, 1

Durée : 2 ans

Art 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, des directrices adjointes, des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2018 pour la durée de l'unité mixte de service.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE



DEC171286DGDS

Décision portant renouvellement des unités propres de recherche

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Décide :

Art. 1. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2018 les unités propres de recherche suivantes, sous réserve de la conclusion de l'avenant aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Alsace

UPR n° 22

Intitulé : Institut Charles Sadron (ICS)

Directeur : M. Christian GAUTHIER, Professeur des universités

Etablissements conventionnés avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL SCIENCES APPLIQUEES DE STRASBOURG, UNIVERSITE DE STRASBOURG

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 11, 9

Mission et orientation générale des recherches : Développer la science de la chimie / Physicochimie des polymères et systèmes mixtes, des matériaux fonctionnels et des biomatériaux.

Durée : 5 ans

UPR n° 3079

Intitulé : Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation (CEMHTI)

Directrice : Mme Catherine BESSADA, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Marie France BARTHE, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Patrick ECHEGUT, Directeur de recherche

Etablissement conventionné avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS

Section : 15

Mission et orientation générale des recherches : Méthodes et applications pour la caractérisation de matériaux dans des conditions extrêmes de température et d'irradiation.

Durée : 5 ans

UPR n° 4301

Intitulé : Centre de biophysique moléculaire (CBM)

Directrice : Mme Eva JAKAB TOTH, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Marc BOUDVILLAIN, Directeur de recherche

Etablissement conventionné avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 16, 20, 28

Mission et orientation générale des recherches : Compréhension de processus biologiques fondamentaux en termes de structure, de dynamique et d'interactions de macromolécules naturelles ou modifiées : approches "in vitro", "in vivo" et "in silico".

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Côte d'Azur

UPR n° 10

Intitulé : Centre de recherche sur l'hétéroépitaxie et ses applications (CRHEA)

Directeur : M. Philippe BOUCAUD, Directeur de recherche

Etablissement conventionné avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 3, 8

Mission et orientation générale des recherches : Recherches sur l'hétéroépitaxie des semiconducteurs. Matériaux à grand gap; applications en opto-électronique. Laser bleu. Cellules photovoltaïques. Nouvelles approches en hétéroépitaxie.

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Alsace

UPR n° 2357

Intitulé : Institut de biologie moléculaire des plantes (IBMP)

Directrice : Mme Laurence DROUARD, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Magali DAUJAT CANTO, Ingénieur de recherche

Directeur adjoint : M. Philippe GIEGE, Directeur de recherche

Etablissement conventionné avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Section : 23

Mission et orientation générale des recherches : Effectuer des recherches portant sur la biologie moléculaire, la biologie cellulaire, les relations avec les pathogènes chez les plantes supérieures.

Durée : 5 ans

UPR n° 3212

Intitulé : Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives (INCI)

Directeur : M. Michel BARROT, Directeur de recherche

Etablissement conventionné avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Sections : 25, 24

Mission et orientation générale des recherches : L'unité s'organise en trois thèmes de recherche : douleur, neurobiologie des rythmes et physiologie synaptique.

Durée : 5 ans

UPR n° 3572

Intitulé : Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique (I2CT)

Directrice : Mme Hélène DUMORTIER, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Alberto BIANCO, Directeur de recherche

Etablissement conventionné avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 28, 16

Mission et orientation générale des recherches : L'unité est dédiée à l'étude des phénomènes auto-immuns et à la recherche de solutions thérapeutiques innovantes avec des peptides synthétiques.

Durée : 5 ans

UPR n° 9002

Intitulé : Architecture et Réactivité de l'ARN (ARN)

Directrice : Mme Pascale ROMBY, Directeur de recherche

Etablissement conventionné avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Section : 20

Mission et orientation générale des recherches : Détermination des relations entre séquences, repliements, fonctions et évolution de molécules de l'ARN d'intérêt biologique fondamental, médical ou thérapeutique.

Durée : 5 ans

UPR n° 9022

Intitulé : Modèles Insectes de l'Immunité Innée (M3I)

Directeur : M. Jean-Luc IMLER, Professeur des universités

Etablissements conventionnés avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE DE STRASBOURG

Section : 27

Mission et orientation générale des recherches : Mécanismes moléculaires et cellulaires de la résistance aux infections bactériennes, fongiques, virales et parasitaires chez la drosophile et l'anophèle.

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

UPR n° 3021

Intitulé : Institut de combustion, aérothermique, réactivité et environnement (ICARE)

Directeur : M. Philippe DAGAUT, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Christian CHAUVEAU, Directeur de recherche

Etablissement conventionné avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS

Institut secondaire : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 10, 19

Mission et orientation générale des recherches : Développer les domaines de la combustion et la détonation, la propulsion aérospatiale et automobile, la réactivité atmosphérique, les nouvelles ressources et nouveaux matériaux pour l'énergétique.

Durée : 5 ans

UPR n° 3346

Intitulé : Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (Pprime)

Directeur : M. Yves GERVAIS, Professeur des universités

Directeur adjoint par intérim : M. Jacques BOREE, Professeur des universités

Etablissements conventionnés avec le CNRS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET D'AEROTECHNIQUE, UNIVERSITE DE POITIERS

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Sections : 10, 9, 5

Mission et orientation générale des recherches : Physique des matériaux - Mécanique des fluides et des matériaux - Génie mécanique et énergétique.

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

Délégation Normandie

UPR n° 3266

Intitulé : Grand accélérateur national d'ions lourds (GANIL)

Directeur : M. Navin ALAHARI, Directeur de recherche

Etablissement conventionné avec le CNRS : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Section : 1

Mission et orientation générale des recherches : Le GANIL est une très grande infrastructure de recherche au service de la recherche française et européenne.

Durée : 4 ans

Art. 2. - Le mandat des directrices, des directeurs, des directrices adjointes, des directeurs adjoints mentionnés à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2018 pour la durée de l'unité propre de recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE



DEC171287DGDS

Décision portant création et renouvellement des unités de service et de recherche

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 1er janvier 2018 les unités de service et de recherche suivantes, sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Provence et Corse

USR n° 2004

Intitulé : OpenEdition Center (CLEO)

Directeur : M. Marin DACOS, Ingénieur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE, ECOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES

Sections : 33, 36, 37

Durée : 5 ans

USR n° 2005

Intitulé : Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne (MSH – LSE)

Directeur : M. Gilles POLLET, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE JEAN MOULIN, INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, UNIVERSITE JEAN MONNET, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Sections : 33, 32, 36

Durée : 3 ans

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2018 les unités de service et de recherche suivantes, sous réserve de la conclusion de l'avenant aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Alsace

USR n° 3227

Intitulé : Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace (MISHA)

Directeur : M. Didier BRETON, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Sylvie DONNAT, Maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE, UNIVERSITE DE STRASBOURG

Section : 33

Durée : 5 ans

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

USR n° 3501

Intitulé : MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME VAL DE LOIRE (MSH VL)

Directrice : Mme Chiara LASTRAIOLI, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Xavier RODIER, Ingénieur de recherche

Directrice adjointe : Mme Aude DERUELLE, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE TOURS, UNIVERSITE D'ORLEANS

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Section : 39

Durée : 5 ans

USR n° 3565

Intitulé : Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers

Directeur : M. François RIGALLEAU, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Lydie BODIOU, Maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE POITIERS, UNIVERSITE DE LIMOGES

Sections : 34, 39

Durée : 5 ans

USR n° 3566

Intitulé : Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud-Est (MSHS Sud-Est)

Directeur : M. Tobias SCHEER, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Christophe CHARLIER, Maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIVERSITE DE CORSE
PASQUALE PAOLI

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 35, 37, 34, 39, 31

Durée : 5 ans

Délégation Paris Michel-Ange

USR n° 3135

Intitulé : Institut français du Proche-Orient (IFPO)

Directeur : M. Michel MOUTON, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

Sections : 32, 31, 33, 39, 40

Durée : 5 ans

USR n° 3137

Intitulé : Centre français d'études éthiopiennes à Addis Abeba

Directeur : M. David AMBROSETTI, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

Sections : 33, 32, 40, 31

Durée : 5 ans

USR n° 3142

Intitulé : Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-est Contemporaine

Directrice : Mme Thi-Lien Claire TRAN, Maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

Sections : 33, 39, 38, 37, 40

Durée : 5 ans

Délégation Provence et Corse

USR n° 3125

Intitulé : Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (MMSH)

Directeur : M. Sophie BOUFFIER, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sections : 32, 39

Durée : 5 ans

USR n° 3155

Intitulé : Institut de Recherche sur l'Architecture Antique (IRAA)

Directeur : M. François QUANTIN, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaires : UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

Section : 32

Durée : 5 ans

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, des directrices adjointes, des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2018 pour la durée de l'unité de service et de recherche.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.^{BO Janv. 2018 / p.375}

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE



DEC171289DGDS

Décision portant création des équipes de recherche labellisées

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 1er janvier 2018 les équipes de recherche labellisées suivantes, sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

ERL n° 7001

Intitulé : Groupe Innovation et Ciblage Cellulaire (GICC)

Directeur : M. Gilles THIBAUT, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE TOURS

Partenaire : CENTRE HOSPITALIER REGIONAL ET UNIVERSITAIRE DE TOURS

Sections : 28, 24

Durée : 5 ans

ERL n° 7003

Intitulé : Signalisation et Transports Ioniques Membranaires (STIM)

Directeur : M. Bruno CONSTANTIN, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE TOURS, UNIVERSITE DE POITIERS, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS

Section : 24

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Centre Est

ERL n° 6000

Intitulé : Vision pour la Robotique (VIBOT)

Directeur : M. Cédric DEMONCEAUX, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Section : 7

Durée : 4 ans

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

ERL n° 7002

Intitulé : Recherche Opérationnelle, Ordonnancement, Transport (ROOT)

Directeur : M. Vincent T'KINDT, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE TOURS

Section : 6

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Paris-Villejuif-01

ERL n° 7000

Intitulé : Biomécanique & Appareil Respiratoire: une approche multi-échelles (BAR)

Directeur : M. Bruno LOUIS, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Marcel FILOCHE, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE

Section : 9

Durée : 2 ans

Art. 2. - Le mandat des directeurs, du directeur adjoint mentionnés à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2018 pour la durée de l'équipe de recherche labellisée.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE



DEC171290DGDS

Décision portant renouvellement des unités propres de service

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'avis émis par le comité d'orientation et de surveillance et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Décide :

Art. 1. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2018 les unités propres de service suivantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Alsace

UPS n° 3156

Intitulé : Centre de neurochimie

Directrice : Mme Marie-France BADER, Directeur de recherche

Section : 25

Mission : L'UPS3156 a pour mission la gestion technique, financière et administrative du bâtiment CNRS dénommé "Centre de Neurochimie", situé sur le campus Esplanade de l'Université de Strasbourg.

Durée : 5 ans

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

UPS n° 44

Intitulé : Transgénèse et archivage d'animaux modèles (TAAM)

Directrice : Mme Cecile FREMOND, Ingénieur de recherche

Section : 22

Mission : L'unité fournit un ensemble de services liés aux modèles murins (souris et rats) pour la recherche fondamentale, la recherche biomédicale et pharmaceutique couvrant la création, la zootechnie, le suivi de l'état sanitaire, la cryo-préservation, la reviviscence, l'analyse génétique et l'imagerie fonctionnelle.

Durée : 5 ans

UPS n° 846

Intitulé : Station de primatologie

Directeur : M. Romain LACOSTE, Ingénieur de recherche

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Section : 26

Mission : L'UPS846 est une unité de service en appui à toutes les équipes de recherche utilisant le modèle primate.

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat des directrices, du directeur nommés à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2018 pour la durée de l'unité propre de service.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE



DEC171292DGDS

Décision portant création et renouvellement des groupements de recherche

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de groupement de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Décide :

Art. 1. - Sont créés à compter du 1er janvier 2018 les groupements de recherche suivants :

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Ile-de-France Sud

GDR n° 2017

Intitulé : Lasers énergétiques et intenses et plasmas sous conditions extrêmes (LEPICE HDE)

Directeur : M. Stefan HULLER, Directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 4, 17, 1

Durée : 5 ans

GDR n° 2016

Intitulé : CONTROLE DES ONDES EN MILIEU COMPLEXE (COMPLEXE)

Directeur : M. Nicolas CHERRORET, Chargé de recherche

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 5, 4, 3

Durée : 5 ans

Délégation Paris-Villejuif-01

GDR n° 2015

Intitulé : NANOPERANDO

Directeur : M. Damien ALLOYEAU, Chargé de recherche

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 5, 3

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

GDR n° 2018

Intitulé : Aspects formels et algorithmiques de l'Intelligence Artificielle (IA)

Directeur : M. Sebastien KONIECZNY, Directeur de recherche

Sections : 6, 7

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Alpes

GDR n° 2024

Intitulé : MECAnique multi-échelles des milieux FIBreux (MECAFIB)

Directeur : M. Laurent ORGEAS, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Pierre DUMONT, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Jean-François GANGHOFFER, Professeur des universités

Section : 9

Durée : 5 ans

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

GDR n° 2025

Intitulé : Applications de Procédés PHYsiques à la BIOlogie (HAPPYBIO)

Directeur : M. Eric ROBERT, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Patricia VICENDO, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Marie Pierre ROLS, Directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 10, 8, 11, 12, 13, 16, 28

Durée : 5 ans

GDR n° 2021

Intitulé : Morphologie et Phénomènes d'Agrégation (MORPHEA)

Directrice : Mme Christine FRANCES, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Frédéric GRUY, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Jean Francois COLLET, Maître de conférences

Institut secondaire : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Sections : 10, 41

Durée : 5 ans

Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

GDR n° 2033

Intitulé : Le Toucher : Analyse, Connaissance, simulaTion (TACT)

Directrice : Mme Betty LEMAIRE-SEMAIL, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Marcel CREST, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Marie-Ange BUENO, Professeur des universités

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 8, 9, 26, 7

Durée : 5 ans

Délégation Provence et Corse

GDR n° 2022

Intitulé : MECAWAVE : à l'interface de l'acoustique physique et de la mécanique théorique (MECAWAVE)

Directeur : M. Bruno LOMBARD, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Kim PHAM, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Fabien TREYSSSEDE, Chargé de recherche

Section : 9

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

GDR n° 2020

Intitulé : Repair (Réparer l'humain)

Directeur : M. Jérôme CHEVALIER, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Joëlle VILAMITJANA-AMEDEE, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Didier MAINARD, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Directeur adjoint : M. Didier LETOURNEUR, Directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 9, 8, 10, 11, 12, 15, 16, 28, 35, 36, 40

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

GDR n° 2030

Intitulé : Réactions, Structure et Astrophysique Nucléaire : Expériences et Théories (RESANET)

Directeur : M. Jerome MARGUERON, Chargé de recherche

Directrice adjointe : Mme Amel KORICHI, Directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut de physique (INP), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 1, 2, 4, 13, 17

Durée : 5 ans

Art. 2. - Sont renouvelés à compter du 1er janvier 2018 les groupements de recherche suivants :

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Ile-de-France Sud

GDR n° 2426

Intitulé : PHYSIQUE QUANTIQUE MESOSCOPIQUE (MESO)

Directeur : M. Patrice ROCHE, Chercheur

Sections : 3, 2, 4, 8

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

GDR n° 3647

Intitulé : Invasions Biologiques (InvaBio)

Directeur : M. David RENAULT, Maître de conférences

Sections : 29, 31, 30, 52

Durée : 5 ans

GDR n° 3659

Intitulé : Des micro-algues aux risques pour l'Homme et l'écosystème (PHYCOTOX)

Directrice : Mme Hélène HEGARET, Chargé de recherche

Sections : 30, 29

Durée : 5 ans

Délégation Paris Michel-Ange

GDR n° 3586

Intitulé : Littoral de Guyane sous influence Amazonienne : dynamiques et vulnérabilité des communautés et des écosystèmes (LIGA)

Directeur : M. Antoine GARDEL, Maître de conférences

Sections : 30, 19, 29

Durée : 5 ans

Délégation Aquitaine

GDR n° 2451

Intitulé : Ondes

Directeur : M. Philippe LALANNE, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Eric LHEURETTE, Professeur des universités

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut de physique (INP)

Sections : 8, 4, 9, 7, 16

Durée : 5 ans

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

GDR n° 3660

Intitulé : Oxydes fonctionnels : Des matériaux aux dispositifs (OXYFUN)

Directrice : Mme Marie Paule BESLAND, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Wilfrid PRELLIER, Directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut de physique (INP)

Sections : 8, 15, 3

Durée : 5 ans

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

GDR n° 2502

Intitulé : Contrôle des décollements (CoDe (CDD))

Directeur : M. Laurent CORDIER, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Azeddine KOURTA, Professeur des universités

Section : 10

Durée : 5 ans

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n° 3650

Intitulé : Action Concertée pour l'Etude des Matériaux sous très grandes Vitesses de Déformations (ACO-CHOCOLAS)

Directeur : M. Laurent BERTHE, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Laurent SOULARD, Ingénieur de recherche

Directeur adjoint : M. Jean-Pierre GUIN, Directeur de recherche

Sections : 9, 10

Durée : 5 ans

GDR n° 3661

Intitulé : POLYMERES NANOCHARGES 2 (POLYNANO 2)

Directeur : M. Jinbo BAI, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Philippe POULIN, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Marc PONCOT, Maître de conférences

Directrice adjointe : Mme Edith DISDIER, Chargé de recherche

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 9, 15

Durée : 5 ans

GDR n° 2994

Intitulé : Systèmes d'Energie Electrique dans leurs Dimensions Sociétales (SEEDS)

Directeur : M. Demba DIALLO, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Seddik BACHA, Professeur des universités

Section : 8

Durée : 5 ans

Délégation Provence et Corse

GDR n° 3368

Intitulé : Organic Electronics for the new Era (OERA)

Directeur : M. Jorg ACKERMANN, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Judikael LE ROUZO, Maître de conférences

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut de physique (INP)

Sections : 8, 3, 5, 11, 12, 13

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

GDR n° 2995

Intitulé : System On Chip, Systèmes embarqués et Objets Connectés (SOC2)

Directeur : M. Ian O'CONNOR, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Sébastien PILLEMENT, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Cristell MANEUX, Professeur des universités

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 8, 7

Durée : 5 ans

GDR n° 3671

Intitulé : Mise en oeuvre de composites et propriétés induites (MIC)

Directeur : M. Philippe BOISSE, Professeur des universités

Section : 9

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

GDR n° 2945

Intitulé : Singularités et applications

Directeur : M. Etienne MANN, Professeur des universités

Section : 41

Durée : 5 ans

GDR n° 3341

Intitulé : Géométrie, Arithmétique et Probabilités (PLATON)

Directrice : Mme Barbara SCHAPIRA, Maître de conférences

Section : 41

Durée : 5 ans

GDR n° 2434

Intitulé : Analyse des équations aux dérivées partielles (AEDP)

Directeur : M. Laurent THOMANN, Professeur des universités

Section : 41

Durée : 5 ans

GDR n° 2947

Intitulé : Géométrie non commutative (GNC)

Directeur : M. Jean-Louis TU, Professeur des universités

Section : 41

Durée : 5 ans

Délégation Côte d'Azur

GDR n° 3340

Intitulé : Renormalisation : aspects algébriques, analytiques et géométriques (Renormalisation)

Directeur : M. Frederic PATRAS, Directeur de recherche

Section : 41

Durée : 5 ans

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, des directrices adjointes, des directeurs adjoints nommés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2018 pour la durée du groupement de recherche.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE



DEC171293DGDS

Décision portant création et renouvellement des groupements de recherche en partenariat

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les conventions entre le CNRS et les partenaires concernés ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de groupement de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Décide :

Art. 1. - Sont créés à compter du 1er janvier 2018 les groupements de recherche suivants, sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

BO Janv. 2018 / p. 388

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Aquitaine

GDR n° 2026

Intitulé : HYDRATES DE GAZ (HYDRATES)

Directeur : M. Arnaud DESMEDT, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Daniel BROSETA, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Livio RUFFINE, Chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER, ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TECHNIQUES AVANCÉES, ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE PARIS, BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES, INSTITUT FRANCAIS DU PETROLE ENERGIES NOUVELLES, INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'AGRICULTURE, UNIVERSITE D'ORLEANS, SORBONNE UNIVERSITE, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, UNIVERSITE DE BORDEAUX, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX, UNIVERSITE DE NANTES, ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE, UNIVERSITE D'ANGERS, ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES, INSTITUT FRANCAIS DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES TRANSPORTS, DE L'AMENAGEMENT ET DES RESEAUX, UNIVERSITE DE LILLE, TOTAL SA, UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR, UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, UNIVERSITE DE BOURGOGNE, UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBELIARD

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 13, 10

Durée : 5 ans

Délégation Centre Est

GDR n° 2035

Intitulé : Solvation : Avancées Théoriques et Expérimentales (SolvATE)

Directrice : Mme Francesca INGROSSO, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Abdenacer IDRISI, Maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE LILLE, ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE LILLE, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, UNIVERSITE DE LORRAINE, SORBONNE UNIVERSITE, UNIVERSITE PARIS-SUD, ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE PARIS, UNIVERSITE DE STRASBOURG, UNIVERSITE DE BOURGOGNE, UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBELIARD, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE MONTPELLIER, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, UNIVERSITE D'EVRY-VAL-D'ESSONNE, UNIVERSITE DE CERGY-PONTOISE, UNIVERSITE DE NANTES, INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, DE L'ALIMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE RENNES, ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CHIMIE DE RENNES, UNIVERSITE RENNES 1, INSTITUT FRANCAIS DU PETROLE ENERGIES NOUVELLES, INSTITUT DES SCIENCES ET INDUSTRIES DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT, UNIVERSITE DE POITIERS, UNIVERSITE DE BORDEAUX, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX, UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, ÉCOLE D'INGENIEURS SIGMA CLERMONT, ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE PARIS

Sections : 13, 14, 16

Durée : 5 ans

GDR n° 2037

Intitulé : Agents d'imagerie moléculaire (AIM)

Directrice : Mme Eva JAKAB TOTH, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Franck DENAT, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 16, 14, 28

Durée : 5 ans

Délégation Ile-de-France Sud

GDR n° 2036

Intitulé : Photo Electro Stimulation (PES)

Directeur : M. Fabien MIOMANDRE, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Remi METIVIER, Chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE RENNES, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE RENNES, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE D'ANGERS, SORBONNE UNIVERSITE, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE DE BORDEAUX, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX, UNIVERSITE PARIS DIDEROT, UNIVERSITE DE LORRAINE, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, UNIVERSITE DE LILLE, UNIVERSITE PARIS-SUD, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS, ECOLE NORMALE SUPERIEURE PARIS-SACLAY

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Sections : 13, 12, 14

Durée : 5 ans

Délégation Languedoc Roussillon

GDR n° 2019

Intitulé : Solliciter LA Matière Molle (SLAMM)

Directrice : Mme Laurence RAMOS, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Ludovic PAUCHARD, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Antoine BOUCHOUX, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE MONTPELLIER

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 11, 5, 10

Durée : 5 ans

GDR n° 2028

Intitulé : Conversion thermochimique de la biomasse et des déchets (ThermoBio)

Directrice : Mme Dorothee LAURENTI-SAVOURE, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Anthony DUFOUR, Chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, UNIVERSITE DE LILLE, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE LILLE, ECOLE CENTRALE DE LILLE, UNIVERSITE D'ARTOIS, UNIVERSITE DE POITIERS, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS DE CAEN, UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE, UNIVERSITE DE STRASBOURG, ECOLE SUPERIEURE DE CHIMIE PHYSIQUE ELECTRONIQUE DE LYON, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE MONTPELLIER, ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE DE LORRAINE, UNIVERSITE DE NANTES, ECOLE NATIONALE VETERINAIRE AGROALIMENTAIRE ET DE L'ALIMENTATION DE NANTES-ATLANTIQUE, INSTITUT MINES-TELECOM, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES D'ALBI-CARMAUX, INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, GRENOBLE INP, CENTRALESUPELEC, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, CENTRE DE COOPERATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT, INSTITUT FRANCAIS DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES TRANSPORTS, DE L AMENAGEMENT ET DES RESEAUX, UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON, UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 14, 10

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n° 2034

Intitulé : Approches méthodologiques des dynamiques de l'agrobiodiversité : terrains, réseaux, modèles (ReSoDiv)

Directrice : Mme Christine RAIMOND, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE PANTHEON-SORBONNE, SORBONNE UNIVERSITE, UNIVERSITE PARIS DIDEROT, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES, INSTITUT DES SCIENCES ET INDUSTRIES DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT, UNIVERSITE PARIS NANTERRE, MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, UNIVERSITE PAUL VALERY MONTPELLIER, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, UNIVERSITE DE LILLE, UNIVERSITE PARIS-SUD, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, CENTRE INTERNATIONAL D ETUDES SUPERIEURES EN SCIENCES AGRONOMIQUES, CENTRE DE COOPERATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 29, 38, 39, 52

Durée : 5 ans

Délégation Ile-de-France Sud

GDR n° 2031

Intitulé : La crête neurale, moteur et source de diversités biologiques: interfaces en phylogénèse, pathogénèse et ontogénèse (CREST-NET)

Directrice : Mme Sophie CREUZET, Chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIVERSITE DE STRASBOURG, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, UNIVERSITE PARIS DESCARTES, SORBONNE UNIVERSITE, UNIVERSITE PARIS DIDEROT, UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, UNIVERSITE D'EVRY-VAL-D'ESSONNE, UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIVERSITE DE NANTES, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS, INSTITUT CURIE, MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, HOSPICES CIVILS DE LYON, CENTRE ANTICANCEREUX LEON BERARD, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES

Section : 22

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

GDR n° 2013

Intitulé : Mémoire

Directrice : Mme Nadine RAVEL, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE DE STRASBOURG, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, UNIVERSITE DE BORDEAUX, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, UNIVERSITE JEAN MOULIN, UNIVERSITE DE CERGY-PONTOISE, UNIVERSITE PARIS NANTERRE, UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE PARIS DESCARTES, SORBONNE UNIVERSITE, UNIVERSITE PARIS DIDEROT, UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, UNIVERSITE DE POITIERS, UNIVERSITE DE TOURS, UNIVERSITE JEAN MONNET, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, UNIVERSITE DE BOURGOGNE, UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE, UNIVERSITE D'ANGERS, UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE RENNES 2, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS, ECOLE NORMALE SUPERIEURE PARIS-SACLAY, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE L'ELECTRONIQUE ET DE SES APPLICATIONS, ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES, ECOLE SUPERIEURE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE INDUSTRIELLES DE LA VILLE DE PARIS, COLLEGE DE FRANCE, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, DE L'ALIMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT, INSTITUT FRANCAIS DU CHEVAL ET DE L'EQUITATION, ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE LILLE, COMUE HAUTES ECOLES SORBONNE ARTS ET METIERS UNIVERSITE, UNIVERSITE DE LILLE

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 26, 33

Durée : 5 ans

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n° 2032

Intitulé : Regards croisés interdisciplinaires sur le droit, la régulation et le savoir scientifique autour du changement climatique (CLIMALEX)

Directrice : Mme Marta TORRE SCHAUB, Chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS, UNIVERSITE DE LA ROCHELLE, ECOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIVERSITE VINCENNES-SAINT-DENIS, UNIVERSITE PARIS NANTERRE, ECOLE NORMALE SUPERIEURE PARIS-SACLAY, UNIVERSITE D'EVRY-VAL-D'ESSONNE, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE PARIS-NORD, UNIVERSITE JEAN MOULIN, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, UNIVERSITE DE STRASBOURG, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS, UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, ECOLE POLYTECHNIQUE, SORBONNE UNIVERSITE, UNIVERSITE PARIS DIDEROT, UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE PARIS LA VILLETTE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 36, 52, 53

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

Délégation Alpes

GDR n° 2029

Intitulé : Sciences nucléaires pour l'énergie et l'environnement (SCINEE)

Directrice : Mme Annick BILLEBAUD, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Rémi BARILLON, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX, UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE DE STRASBOURG, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE D'ORLEANS, UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, UNIVERSITE DE LILLE, UNIVERSITE D'ARTOIS, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS DE CAEN, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE MINES-TELECOM ATLANTIQUE BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE, CENTRALESUPELEC, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE LILLE, ECOLE CENTRALE DE LYON, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE MONTPELLIER, SYNCHROTRON SOLEIL, UNIVERSITE DE LIMOGES

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 1, 13

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

GDR n° 2014

Intitulé : Coastal and Regional Ocean Community model (CROCO)

Directeur : M. Franck DUMAS, Chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHIQUE DE LA MARINE, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER

Section : 19

Durée : 5 ans

Art. 2. - Sont renouvelés à compter du 1er janvier 2018 les groupements de recherche suivants, sous réserve de la conclusion de l'avenant aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

GDR n° 3625

Intitulé : MultiFonction des Peptides AntiMicrobiens (MuFoPAM)

Directrice : Mme Celine LANDON, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Philippe BULET, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, CENTRE DE COOPERATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT, INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX, INSTITUT PASTEUR, CENTRE INTERNATIONAL D ETUDES SUPERIEURES EN SCIENCES AGRONOMIQUES, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BESANCON, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE DE BORDEAUX, UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE, UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE, UNIVERSITE DE LA ROCHELLE, UNIVERSITE DE LILLE, UNIVERSITE DE LORRAINE, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE, SORBONNE UNIVERSITE, UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE PARIS DESCARTES, UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA, UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE, UNIVERSITE DE POITIERS, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE, UNIVERSITE DE STRASBOURG, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES SCIENCES AGRONOMIQUES DE BORDEAUX AQUITAINE, UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE, ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE TOULOUSE, UNIVERSITE DE TOURS

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 16, 29

Durée : 5 ans

GDR n° 3333

Intitulé : Réseau Français de Chimie Théorique (RFCT)

Directrice : Mme Sophie SACQUIN-MORA, Chargé de recherche

Directrice adjointe : Mme Céline LEONARD-DESTANDAU, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS DIDEROT, UNIVERSITE PARIS-EST MARNE-LA-VALLEE, UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, ECOLE D'INGENIEURS SIGMA CLERMONT, UNIVERSITE DE LORRAINE, SORBONNE UNIVERSITE, UNIVERSITE PARIS-SUD, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE RENNES, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE RENNES, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE DE BOURGOGNE, UNIVERSITE DE STRASBOURG, ECOLE POLYTECHNIQUE, UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE, UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS DE CAEN, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE MINES-TELECOM ATLANTIQUE BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE, UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE PARIS, COLLEGE DE FRANCE, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE PARIS, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE MONTPELLIER, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, UNIVERSITE DE BORDEAUX, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX, UNIVERSITE D'ANGERS, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS

Sections : 13, 14, 15, 4

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Alsace

GDR n° 3644

Intitulé : Sociétés, biodiversité et environnement : données et résultats de l'archéozoologie et de l'archéobotanique sur le territoire de la France (BioarchéoDat)

Directrice : Mme Rose Marie ARBOGAST, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Marie Pierre RUAS, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, UNIVERSITE DE BORDEAUX, ECOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES, UNIVERSITE DE LIMOGES, MINISTERE DE LA CULTURE, UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE, UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE RENNES 1, MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE DE TOURS, UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 31, 32

Durée : 5 ans

GDR n° 3658

Intitulé : Médiation chimique dans l'environnement – Ecologie Chimique (MediatEC)

Directrice : Mme Anne Genevieve BAGNERES URBANY, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE TOURS, UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, UNIVERSITE PAUL VALERY MONTPELLIER, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES, CENTRE DE COOPERATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT, UNIVERSITE PARIS-SUD, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, SORBONNE UNIVERSITE, UNIVERSITE PARIS-NORD, UNIVERSITE PARIS DIDEROT, MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, ECOLE NORMALE SUPERIEURE PARIS-SACLAY, INSTITUT PASTEUR, UNIVERSITE DE STRASBOURG, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE, INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER, UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE, UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE DE TOULON, UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, UNIVERSITE JEAN MONNET, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE, UNIVERSITE DE BOURGOGNE, UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE DE LILLE, UNIVERSITE DE GUYANE, UNIVERSITE DE POITIERS, UNIVERSITE DE LA REUNION, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 29, 16, 23, 25, 26, 30, 52

Durée : 5 ans

Délégation Rhône Auvergne

GDR n° 3645

Intitulé : Ecologie Statistique (EcoStat)

Directeur : M. Stephane DRAY, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, CENTRE DE COOPERATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET FAUNE SAUVAGE, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE EN ALIMENTATION SANTE ANIMALE SCIENCES AGRONOMIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE, ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES, CENTRE INTERNATIONAL D ETUDES SUPERIEURES EN SCIENCES AGRONOMIQUES, UNIVERSITE PAUL VALERY MONTPELLIER, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS, SORBONNE UNIVERSITE, ECOLE POLYTECHNIQUE, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE AGRONOMIQUE DE TOULOUSE, INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE, INSTITUT DES SCIENCES ET INDUSTRIES DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT, UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR, UNIVERSITE RENNES 1, COLLEGE DE FRANCE, UNIVERSITE PARIS DIDEROT, UNIVERSITE DES ANTILLES, UNIVERSITE DE GUYANE, UNIVERSITE DE LA ROCHELLE, INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'AGRICULTURE, UNIVERSITE DE LILLE, UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE DE BORDEAUX, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX, UNIVERSITE RENNES 2, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE RENNES, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE RENNES, UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE, ECOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT

Sections : 29, 30, 51, 52

Durée : 5 ans

Délégation Alpes

GDR n° 3635

Intitulé : Biodiversité, Origine, Processus cellulaires fondamentaux, Biotechnologies (Archaea)

Directeur : M. Bruno FRANZETTI, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, UNIVERSITE DES ANTILLES, SORBONNE UNIVERSITE, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE, ECOLE POLYTECHNIQUE, UNIVERSITE DE LILLE, INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER, INSTITUT DES SCIENCES ET INDUSTRIES DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT, INSTITUT PASTEUR, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON, INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE EN ALIMENTATION SANTE ANIMALE SCIENCES AGRONOMIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Section : 20

Durée : 5 ans

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

GDR n° 3606

Intitulé : Approche intégrative et translationnelle de la reproduction animale et humaine (GDR REPRO)

Directeur : M. Florian GUILLOU, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, UNIVERSITE DE STRASBOURG, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES, UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, UNIVERSITE PARIS DESCARTES, UNIVERSITE PARIS DIDEROT, UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE DE TOURS, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE D'ANGERS, UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE, UNIVERSITE DE MONTPELLIER, UNIVERSITE DE NANTES, SORBONNE UNIVERSITE, MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, INSTITUT FRANCAIS DU CHEVAL ET DE L'EQUITATION, INSTITUT DES SCIENCES ET INDUSTRIES DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT, ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE LILLE, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE DIJON, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, INSTITUT CURIE, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE DE LIEGE, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES, ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE TOULOUSE, ECOLE NATIONALE VETERINAIRE D'ALFORT, ALLICE MAISON NATIONALE DES ELEVEURS, INSTITUT SUPERIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, AGROALIMENTAIRES, HORTICOLES ET DU PAYSAGE, INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SURETE NUCLEAIRE, INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE, UNIVERSITE DE BOURGOGNE, INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES, DE L'ALIMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT, UNIVERSITE DE LILLE

Sections : 24, 22

Durée : 5 ans

Délégation Paris-Villejuif-01

GDR n° 3607

Intitulé : Connaissance de l'Europe médiane (CEM)

Directeur : M. Antoine MARES, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE PANTHEON-SORBONNE, SORBONNE UNIVERSITE, ECOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES, UNIVERSITE DE LORRAINE, INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES, UNIVERSITE PARIS NANTERRE, INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS, UNIVERSITE JEAN MOULIN, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

Section : 33

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Délégation Midi-Pyrénées

GDR n° 3619

Intitulé : Megha-Tropiques (MT)

Directeur : M. Remy ROCA, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

Section : 19

Durée : 3 ans

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, des directrices adjointes, des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2018 pour la durée du groupement de recherche.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE

DEC171295DGDS

Décision portant renouvellement du groupement de service en partenariat intitulé Plateforme d'analyse chimique Strasbourg-Illkirch (PACSI) – GDS3670

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC10001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu les conventions entre le CNRS et les partenaires concernés ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

Décide :

Art. 1. - Est renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2018 le groupement de service suivant, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Alsace

GDS n° 3670

Intitulé : Plateforme d'analyse chimique Strasbourg-Illkirch (PACSI)

Directrice : Mme Delphine GARNIER, Ingénieur d'études

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 16, 12, 21, 25, 28

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat de la directrice mentionnée à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2018 pour la durée du groupement de service.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE



DEC171296DGDS

Décision portant prolongation des structures opérationnelles de recherche

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Décide :

Art. 1. - Est prorogée pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2018, dans un intérêt de service, l'unité suivante :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Ile-de-France Sud

FRE n° 3693

Intitulé : Unité de Neurosciences, Information et Complexité (UNIC)

Responsable : M. Daniel Ernesto SHULZ, Directeur de recherche

Sections : 26, 25, 51

Art. 2. - Sont prorogées pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2018, dans un intérêt de service, les unités suivantes, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

GDR n° 3652

Intitulé : Hydrogène, Systèmes et Piles à Combustible (HySPàC)

Directeur : M. Olivier JOUBERT, Professeur des universités

Partenaires : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, AREVA NC, INSTITUT NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL ET DES RISQUES, APERAM STAINLESS FRANCE, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE PARIS, INSTITUT FRANCAIS DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES TRANSPORTS, DE L AMENAGEMENT ET DES RESEAUX

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 15, 14, 11, 7, 8, 10

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Paris-Villejuif-01

GDR n° 3662

Intitulé : Opportunités et défis posés par l'augmentation de la longévité et la reconfiguration des cycles de vie des populations (Vieillessement)

Directeur : M. Jean-Marie ROBINE, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Marie-Eve JOEL, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, UNIVERSITE JEAN MONNET, UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LYON, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON, UNIVERSITE RENNES 1, INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE RENNES, ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE, INSTITUT NATIONAL D'ETUDES DEMOGRAPHIQUES, UNIVERSITE PARIS DESCARTES, UNIVERSITE PARIS DAUPHINE, UNIVERSITE DE LILLE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 36, 37

Institut de rattachement : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Délégation Centre Est

GDR n° 3622

Intitulé : GDR SUIE (SUIE)

Directeur : M. Sylvain PICAUD, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN, UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE TOULOUSE - PAUL SABATIER, UNIVERSITE DE BORDEAUX, UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, UNIVERSITE D'ORLEANS, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES, INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SURETE NUCLEAIRE, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD, UNIVERSITE DE LILLE, UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 17, 19, 4, 8, 10, 13

GDR n° 3641

Intitulé : Climat, Environnement et Vie : les apports du pré-quatenaire (CEV)

Directeur : M. Yannick DONNADIEU, Chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 19, 18

Art. 3. - Sont prorogées pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2018, dans un intérêt de service, les unités suivantes, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Paris Michel-Ange

USR n° 3129

Intitulé : Maison française d'Oxford (MFO)

Directeur : M. Frederic THIBAUT STARZYK, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

Sections : 35, 40, 32, 33, 38, 36

USR n° 3138

Intitulé : Centre français de recherche en sciences sociales à Prague

Directrice : Mme Clara ROYER, Maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

Sections : 39, 38, 40, 33, 37, 35, 36

USR n° 3140

Intitulé : Institut français d'études sur l'Asie centrale (IFEAC)

Directrice : Mme Catherine POUJOL, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

Sections : 38, 32, 40

USR n° 3141

Intitulé : Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS)

Directeur : M. Abbes ZOUACHE, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

Sections : 33, 38, 39, 40, 31, 32, 35, 34

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE



DEC171297DGDS

Décision portant prolongation des structures opérationnelles de service

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Décide :

Art. 1. - Sont prorogées pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2018, dans un intérêt de service, les unités suivantes, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UMS n° 3598

Intitulé : Humanités numériques (HUMANUM)

Directeur : M. Olivier BAUDE, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Stéphane POUYLLAU, Ingénieur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, EPCS CAMPUS CONDORCET

Section : 33

Institut de rattachement : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Délégation Paris B

UMS n° 3455

Intitulé : Observatoire des sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra (ECCE TERRA)

Directrice : Mme Laurence EYMARD, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : SORBONNE UNIVERSITE, MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'AGRICULTURE, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS

Sections : 30, 18, 19

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE

DEC173280DGDS

Décision portant prolongation de l'unité mixte de recherche internationale intitulée « Environnement, Santé, Sociétés (ESS) » – UMI3189

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Décide :

Art. 1. – Est prolongée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018, l'unité suivante, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Paris Michel-Ange

UMI n° 3189

Intitulé : Environnement, Santé, Sociétés (ESS)

Directeur : M. Lamine GUEYE, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Yannick JAFFRE, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Jean-Noël PODA, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Abdoulaye SAMB, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Directeur adjoint : M. Jean Luc PEIRY, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Ogobara DOUMBO, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : FACULTE DE MEDECINE-UCAD, UNIVERSITE DE BAMAKO, CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE, UNIVERSITE GASTON BERGER SAINT LOUIS DU SENEGAL

Sections : 31, 38

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE

DEC173281DGDS

Décision portant création de la formation de recherche en évolution intitulée « Microbes Evolution Phylogénie et Infections (MEPHI) » – FRE2013

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'avis du Conseil de laboratoire ;

Vu l'avis des sections compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut des sciences biologiques ;

Vu l'accord des établissements ;

Décide :

Art. 1. - Il est créé, une formation de recherche en évolution (FRE2013) intitulée « Microbes Evolution Phylogénie et Infections MEPHI », issue de l'UMR7278, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour une durée de 1 an.

La FRE a pour objet de gérer la période transitoire et de faciliter la fermeture de l'UMR7278.

Institut concerné : Institut des sciences biologiques (INSB)

Responsable : M. Michel DRANCOURT, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaire : INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

Délégation en charge de la gestion de la FRE : Provence et Corse

Sections d'évaluation du Comité national de la recherche scientifique : 27

Art. 2. - Le mandat du responsable, mentionné à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2018, pour la durée de la formation de recherche en évolution.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE

DEC173292DGDS

Décision portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée « Institut de l'information scientifique et technique (INIST) » – UPS76

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°65/88 du 30 mars 1988 portant création d'une unité propre de service intitulée « Institut d'information scientifique et technique » (INIST)

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC160628DIST du 21 mars 2016 portant prolongation de l'unité propre de service intitulée Institut de l'information scientifique et technique « INSIT » (UPS076) ;

Vu la décision DEC170989DAJ du 14 avril 2017 portant modification de rattachement de l'unité propre de service (UPS) n°76 intitulée « Institut de l'information scientifique et technique » (INIST) ;

Décide :

Art. 1. - Est renouvelée, à compter du 1^{er} janvier 2018, l'unité propre de service suivante :

Entité de rattachement : Direction générale déléguée à la science

Délégation Centre-Est

UPS n°76

Intitulé : Institut de l'information scientifique et technique (INIST)

Directrice : Mme Dominique WOLF, Ingénieure de recherche

Section : 50

Mission : Faciliter l'accès aux résultats issus des différents champs de la recherche mondiale, valoriser la production scientifique et accompagner les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR).

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat de la directrice nommée à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2018, pour la durée de l'unité propre de service.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE

DEC173294DGDR

Décision portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée « Unité de logistique internationale - services et soutien aux expériences (ULISSE) » – UPS2966

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 050040PHNC du 19 décembre 2005 portant création de l'UPS n° 2966 - Unité de logistique internationale – Services et soutien aux expériences (ULISSE) ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC133049DAJ du 1^{er} janvier 2014 portant renouvellement de l'unité propre de service n°2966 intitulée unité de logistique internationale services et soutien aux expériences (UPS ULISSE) ;

Sur proposition du Directeur général délégué aux ressources ;

Décide :

Art. 1. - Est renouvelée, à compter du 1^{er} janvier 2018, l'unité propre de service suivante :

Entité de rattachement : Direction générale déléguée aux ressources

Délégation Grenoble-Alpes

UPS n°2966

Intitulé : Unité de logistique internationale - services et soutien aux expériences (ULISSE)

Directrice : Mme Corinne FEULLAR, Ingénieure de recherche

Durée : 5 ans

Mission : L'unité de Logistique Internationale – Services et Soutien aux Expériences (ULISSE) est chargée, pour le compte de toute unité CNRS ou partenaires du CNRS, de l'étude et de la réalisation de tous types d'opérations logistiques, nationales, européennes et internationales, liées aux échanges de matériels scientifiques (transports, dédouanement, emballage, assurance), de la prescription de transports, du conseil aux unités (fiscalité des échanges internationaux et européens, transport de marchandises dangereuses), ainsi que des veilles techniques et réglementaires afférentes.

L'unité est également en charge de la mise en conformité des laboratoires du CNRS vis-à-vis des transports de marchandises dangereuses (audits, formations, conseils).

Art. 2. - Le mandat de la directrice nommée à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2018, pour la durée de l'unité propre de service.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE

DEC173299DGDS

Décision portant renouvellement du groupement de recherche intitulé « INGENIERIE QUANTIQUE : FONDEMENTS ET APPLICATIONS (IQFA) » – GDR3322

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de physique ;

Décide :

Art. 1. - Est renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2018 le groupement de recherche suivant :

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Côte d'Azur

GDR n° 3322

Intitulé : INGENIERIE QUANTIQUE : FONDEMENTS ET APPLICATIONS (IQFA)

Directeur : M. Jean-Sebastien TANZILLI, Directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 4, 2, 3, 6, 8

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat du directeur mentionné à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2018 pour la durée du groupement de recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE

DEC173300DGDS

Décision portant renouvellement de la fédération de recherche intitulée « ALISTORE-ERI » – FR3104

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie;

Vu l'accord de la cotutelle ;

Décide :

Art. 1. - Est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2018 la fédération de recherche suivante, sous réserve de la conclusion de la convention correspondante :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

FR n° 3104

Intitulé : ALISTORE-ERI (ALISTORE-ERI)

Directeur par intérim : M. Christian MASQUELIER, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE

Section : 15

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat du directeur mentionné à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2018 pour la durée de la fédération de recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE

DEC173301DGDS

Décision portant prolongation de l'unité de service et de recherche intitulée « Sommeil, Addiction et Neuropsychiatrie (SANPSY) » – USR3413

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

Sur proposition de la directrice de l'Institut des sciences biologiques ;

Vu l'accord de la cotutelle ;

Décide :

Art. 1. - Est prorogée pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2018, l'unité de service et de recherche suivante, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Aquitaine

USR n° 3413

Intitulé : Sommeil, Addiction et Neuropsychiatrie (SANPSY)

Directeur : M. Pierre PHILIP, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX

Section : 26

Durée : 3 ans

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE

DEC173302DGDS

Décision portant création et renouvellement de certaines unités mixtes de service

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'il existe ;

Sur proposition des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Décide :

Art. 1. - Sont renouvelées à compter du 1^{er} janvier 2018 les unités mixtes de service suivantes, sous réserve de la conclusion de l'avenant aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)*Délégation Alsace*

UMS n° 3286

Intitulé : Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg (PCBIS)

Directeur : M. Pascal VILLA, Ingénieur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 28, 16

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)*Délégation Provence et Corse*

UMS n° 822

Intitulé : Centre international de rencontres mathématiques (CIRM)

Directeur : M. Patrick FOULON, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : SOCIETE MATHEMATIQUE DE FRANCE, AIX-MARSEILLE

UNIVERSITE

Section : 41

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat des directeurs mentionnés à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2018 pour la durée de l'unité mixte de service.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE



DEC171279DGDS

Décision portant création et renouvellement des formations de recherche en évolution

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des formations, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 1er janvier 2018 les formations de recherche en évolution suivantes, sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Centre Est

FRE n° 2019

Intitulé : Institut Charles Delaunay (ICD)

Responsable : M. Pascal ROYER, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE TROYES

Partenaire : UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 7, 6, 8, 9

Durée : 2 ans

FRE n° 2012

Intitulé : Laboratoire Roberval - Unité de Recherche en Mécanique, acoustique et matériaux (Roberval)

Responsable : M. Jérôme FAVERGEON, Professeur des universités

Responsable adjoint : M. Piotr BREITKOPF, Ingénieur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE

Section : 9

Durée : 2 ans

FRE n° 2016

Intitulé : Laboratoire de Mécanique, Multiphysique et Multiéchelle (LaMcube)

Responsable : M. Jean-Baptiste COLLIAT, Professeur des universités

Responsable adjoint : M. Yannick DESPLANQUES, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE CENTRALE DE LILLE, UNIVERSITE DE LILLE

Section : 9

Durée : 2 ans

FRE n° 2017

Intitulé : Laboratoire de Mécanique des Fluides de Lille, Kampé de Fériet (LMFL-Kampé de Fériet)

Responsable : M. Jean Philippe LAVAL, Chargé de recherche

Responsable adjoint : M. Bruno MIALON, Ingénieur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE CENTRALE DE LILLE, OFFICE NATIONAL DES ETUDES ET RECHERCHES AEROSPATIALES, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARTS ET METIERS, UNIVERSITE DE LILLE

Section : 10

Durée : 2 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

FRE n° 2015

Intitulé : Laboratoire Temps, Mondes et Sociétés (TEMOS)

Responsable : M. Yves DENECHERE, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE D'ANGERS, UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD, LE MANS UNIVERSITE

Sections : 33, 32

Durée : 2 ans

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

FRE n° 2014

Intitulé : Laboratoire d'économie d'Orléans (LEO)

Responsable : M. Christophe HURLIN, Professeur des universités

Responsable adjoint : M. Alexis DIRER, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS, UNIVERSITE DE TOURS

Section : 37

Durée : 2 ans

FRE n° 2010

Intitulé : Centre d'Economie de l'Environnement (CEE-M)

Responsable : M. Brice MAGDALOU, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE MONTPELLIER, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Partenaire : CENTRE INTERNATIONAL D ETUDES SUPERIEURES EN SCIENCES AGRONOMIQUES

Section : 37

Durée : 2 ans

Délégation Paris B

FRE n° 2020

Intitulé : Sciences, éthique, société

Responsable : Mme Anouk BARBEROUSSE, Professeur des universités

Responsable adjoint : M. Igor DOUVEN, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : SORBONNE UNIVERSITE

Sections : 35, 36

Durée : 1 an

Délégation Paris-Villejuif-01

FRE n° 2018

Intitulé : Mondes iranien et indien

Responsable : Mme Pollet SAMVELIAN, Professeur des universités

Responsable adjointe : Mme Maria Irena SZUPPE, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE, INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES, ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES

Sections : 32, 33, 38, 39

Durée : 2 ans

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Centre Est

FRE n° 2011

Intitulé : LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE REIMS (LMR)

Responsable : M. Michael PEVZNER, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

Section : 41

Durée : 2 ans

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2018 les formations de recherche en évolution suivantes, sous réserve de la conclusion de l'avenant aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Côte d'Azur

FRE n° 3729

Intitulé : ECOSYSTEMES COTIERS MARINS ET REPONSES AUX STRESS (ECOMERS)

Responsable : M. Paolo GUIDETTI, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 29, 30

Durée : 2 ans

Délégation Rhône Auvergne

FRE n° 3727

Intitulé : Laboratoire de Biotechnologies Végétales Appliquées aux plantes aromatiques et médicinales (BVpam)

Responsable : Mme Sylvie BAUDINO, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE JEAN MONNET

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 29, 16

Durée : 2 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Provence et Corse

FRE n° 2006

Intitulé : Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM)

Responsable : M. Richard KRONLAND-MARTINET, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaire : MINISTERE DE LA CULTURE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 35, 9

Durée : 1 an

Art. 3. - Le mandat des responsables, de la responsable adjointe, des responsables adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2018 pour la durée de la formation de recherche en évolution.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE



DEC171278DGDS

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Décide :

Art. 1. - Est créée à compter du 1er janvier 2018 l'unité mixte de recherche suivante, sous réserve de la conclusion de la convention correspondante :

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 2000

Intitulé : Génomique évolutive, modélisation et santé (GEMS)

Directeur : M. Luis QUINTANA MURCI, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT PASTEUR

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 29, 21

Durée : 5 ans

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2018 les unités mixtes de recherche suivantes, sous réserve de la conclusion de l'avenant aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Provence et Corse

UMR n° 3080

Intitulé : Laboratoire de Synthèse et Fonctionnalisation des Céramiques (LSFC)

Directrice : Mme Caroline TARDIVAT, Ingénieur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : SAINT GOBAIN CENTRE DE RECHERCHES ET D'ETUDES EUROPEEN

Sections : 15, 14

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 3525

Intitulé : Génétique des génomes

Directeur : M. Alain JACQUIER, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Eduardo PIMENTEL CACHAPUZ ROCHA, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT PASTEUR

Section : 21

Durée : 5 ans

Art. 3. - Le mandat de la directrice, des directeurs, du directeur adjoint mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2018 pour la durée de l'unité mixte de recherche.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE

DEC173303DGDS

Décision portant renouvellement de certaines unités mixtes de recherche contractualisées

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Décide :

Art. 1. - Sont renouvelées à compter du 1er janvier 2018 les unités mixtes de recherche suivantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Alsace

UMR n° 3208

Intitulé : Nanomatériaux pour les Systèmes Sous Sollicitations Extrêmes (NS3E)

Directeur : M. Denis SPITZER, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG, INSTITUT FRANCO ALLEMAND DE RECHERCHES SAINT LOUIS

Section : 15

Durée : 5 ans

UMR n° 7006

Intitulé : Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires (ISIS)

Directeur : M. Paolo SAMORI, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 12, 16, 4, 13

Durée : 5 ans

Délégation Centre Est

UMR n°7564

Intitulé : Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les Matériaux et l'Environnement (LCPME)

Directeur : M. Alain WALCARIUS, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Christophe GANTZER, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Mustapha ABDELMOULA, Ingénieur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Partenaire : ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES

Sections : 13, 16

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)*Délégation Alsace*

UMR n° 7242

Intitulé : Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC)

Directeur : M. Jean-Luc GALZI, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Bruno CHATTON, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 20, 16, 21, 28

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)*Délégation Provence et Corse*

UMR n° 6240

Intitulé : Lieux, Identités, eSpaces, Activités (LISA)

Directrice : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Vanina VAN CAUWELAERT, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Dominique PRUNETTI, Maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE CORSE PASQUALE PAOLI

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Section : 39

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat de la directrice, des directeurs, de la directrice adjointe, des directeurs adjoints mentionnés à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2018 pour la durée de l'unité mixte de recherche.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE



DEC171276DGDS

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 1er janvier 2018 les unités mixtes de recherche suivantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Alsace

UMR n° 7042

Intitulé : Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA)

Directeur : M. Frederic LEROUX, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Jean-Philippe GODDARD, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG, UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE

Sections : 12, 11, 14, 16

Durée : 5 ans

UMR n° 7019

Intitulé : Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT)

Directeur : M. Xavier ASSFELD, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Dragi KAREVSKI, Maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Sections : 13, 2, 4

Durée : 5 ans

UMR n° 7053

Intitulé : Laboratoire Lorrain de Chimie Moléculaire (L2CM)

Directeur : M. Philippe GROS, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Sections : 12, 16, 11

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 7058

Intitulé : Ecologie et dynamique des systèmes anthropisés (EDYSAN)

Directeur : M. Guillaume DECOCQ, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE

Sections : 29, 30, 31

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Alsace

UMR n° 7021

Intitulé : Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies (LBP)

Directeur : M. Yves MELY, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Monique DONTENWILL, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 28, 16, 20

Durée : 5 ans

Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 7025

Intitulé : Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC)

Directeur : M. Karsten HAUPT, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Catherine SARAZIN, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE, UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Section : 20

Durée : 5 ans

UMR n° 7051

Intitulé : Institut de neurophysiopathologie (INP)

Directeur : M. Michel KHRESTCHATISKY, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaire : VECT HORUS

Sections : 28, 25

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Provence et Corse

UMR n° 7020

Intitulé : Laboratoire d'Informatique et Systèmes (LIS)

Directeur : M. Mustapha OULADSINE, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Frédéric BECHET, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE TOULON, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaire : ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE

Sections : 6, 7

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Provence et Corse

UMR n° 7031

Intitulé : Laboratoire de mécanique et d'acoustique (LMA)

Directeur : M. Dominique EYHERAMENDY, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Pierre Olivier MATTEI, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Bruno LOMBARD, Chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE

Section : 9

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

UMR n° 7013

Intitulé : INSTITUT DENIS POISSON (IDP)

Directeur : M. Romain ABRAHAM, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Pascal BASEILHAC, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS, UNIVERSITE DE TOURS

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Sections : 41, 2

Durée : 5 ans

Instituts de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

UMR n° 7266

Intitulé : Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs)

Directeur : M. Olivier DE VIRON, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Marianne GRABER, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Nathalie LONG, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LA ROCHELLE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 30, 16, 18, 19, 29, 32, 39

Durée : 4 ans

Instituts de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS), Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Alsace

UMR n° 7357

Intitulé : Laboratoire des sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie (ICube)

Directeur : M. Michel DE MATHELIN, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Fabrice HEITZ, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Pierre GANCARSKI, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Paul MONTGOMERY, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Robert MOSE, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NATIONALE DU GENIE DE L' EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT DE STRASBOURG, INSTITUT NATIONAL SCIENCES APPLIQUEES DE STRASBOURG, UNIVERSITE DE STRASBOURG

Partenaires : HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 7, 8, 6, 9, 10, 28, 21, 19, 30

Durée : 5 ans

Instituts de rattachement : Institut national de sciences de l'univers (INSU), Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Centre Est

UMR n° 7360

Intitulé : Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC)

Directrice : Mme Laure GIAMBERINI, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Simon DEVIN, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Christian MUSTIN, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Sections : 30, 18

Durée : 5 ans

Délégation Alsace

UMR n° 7140

Intitulé : Chimie de la Matière Complexe (CMC)

Directrice : Mme Petra HELLWIG, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Alexandre VARNEK, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Emmanuelle LEIZE-WAGNER, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Sections : 14, 15, 13

Durée : 5 ans

UMR n° 7177

Intitulé : Institut de Chimie de Strasbourg (IC)

Directeur : M. Jean WEISS, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Roberto MARQUARDT, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 14, 13, 12, 16

Durée : 5 ans

UMR n° 7199

Intitulé : Laboratoire de Conception et Application de Molécules Bioactives (CAMB)

Directeur : M. Jean-Serge REMY, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Thomas GRUTTER, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 16, 12, 25

Durée : 5 ans

UMR n° 7200

Intitulé : Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT)

Directeur : M. Didier ROGNAN, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 16, 12, 28

Durée : 5 ans

UMR n° 7361

Intitulé : Institut de Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M)

Directeur : M. Vincent ROUCOULES, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Sections : 15, 11, 6, 14, 13

Durée : 5 ans

UMR n° 7515

Intitulé : Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES)

Directeur : M. Guy SCHLATTER, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Gilles ULRICH, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Anne-Cécile ROGER, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Sections : 14, 11, 12, 15

Durée : 5 ans

UMR n° 7198

Intitulé : Institut Jean Lamour (IJL)

Directeur : M. Thierry BELMONTE, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Clotilde BOULANGER, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 15, 10, 8, 6, 5, 4, 3

Durée : 5 ans

UMR n° 7312

Intitulé : Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR)

Directeur : M. Jean-Hugues RENAULT, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Emmanuel GUILLON, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

Sections : 12, 11, 14, 16

Durée : 5 ans

UMR n° 7375

Intitulé : Laboratoire de chimie-physique macromoléculaire (LCPM)

Directeur : M. Alain DURAND, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Sections : 11, 16

Durée : 5 ans

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

UMR n° 7285

Intitulé : Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers (IC2MP)

Directeur : M. Yannick POUILLOUX, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Francois JEROME, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Eric FERRAGE, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE POITIERS

Institut secondaire : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 14, 13, 16, 30

Durée : 5 ans

UMR n° 7311

Intitulé : Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA)

Directeur : M. Pascal BONNET, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Arnaud TATIBOUET, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS

Sections : 16, 13

Durée : 5 ans

UMR n° 7315

Intitulé : Institut de Recherche sur les Céramiques (IRCER)

Directeur : M. Philippe THOMAS, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Fabrice ROSSIGNOL, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LIMOGES

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 15, 10

Durée : 5 ans

UMR n° 7272

Intitulé : Institut de Chimie de Nice (ICN)

Directeur : M. Uwe MEIERHENRICH, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Christophe DEN AUWER, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Sections : 16, 12, 13

Durée : 5 ans

Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 7314

Intitulé : Laboratoire de réactivité et chimie des solides (LRCS)

Directeur : M. Mathieu MORCRETTE, Ingénieur de recherche

Directeur adjoint : M. Christian MASQUELIER, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE

Section : 15

Durée : 5 ans

UMR n° 7378

Intitulé : LABORATOIRE DE GLYCOCHIMIE, DES ANTIMICROBIENS ET DES AGRORESSOURCES (LG2A)

Directeur : M. Jose KOVENSKY, Professeur des universités

Directeur adjoint par intérim : M. Albert NGUYEN VAN NHIEN, Maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE

Sections : 12, 16

Durée : 5 ans

Délégation Provence et Corse

UMR n° 7246

Intitulé : Matériaux Divisés, Interfaces, Réactivité, Electrochimie (MADIREL)

Directeur : M. Pascal BOULET, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Renaud DENOYEL, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Section : 15

Durée : 5 ans

UMR n° 7273

Intitulé : Institut de Chimie Radicalaire (ICR)

Directeur : M. Didier GIGMES, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Laurence CHARLES, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sections : 12, 11, 13, 16

Durée : 5 ans

UMR n° 7313

Intitulé : Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (ISM2)

Directeur : M. Jean Antoine RODRIGUEZ, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE

Sections : 12, 13, 16

Durée : 5 ans

UMR n° 7376

Intitulé : Laboratoire de Chimie de l'Environnement (LCE)

Directeur : M. Henri WORTHAM, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Institut secondaire : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 13, 19

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Alsace

UMR n° 7504

Intitulé : Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg (IPCMS)

Directeur : M. Pierre RABU, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Rodolfo JALABERT, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 3, 4, 5, 11, 15

Durée : 5 ans

Délégation Centre Est

UMR n° 7036

Intitulé : Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2)

Directeur : M. Dominik SCHANIEL, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 5, 13

Durée : 5 ans

UMR n° 7331

Intitulé : Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique (GSMA)

Directrice : Mme Maud ROTGER, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

Institut secondaire : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 4, 19

Durée : 5 ans

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

UMR n° 7374

Intitulé : Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures (ICMN)

Directrice : Mme Caroline ANDREAZZA-VIGNOLLE, Professeur des universités

Directeur adjoint par intérim : M. Christophe SINTUREL, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 5, 15

Durée : 5 ans

UMR n° 7010

Intitulé : Institut de physique de Nice (INPHYNI)

Directeur : M. Guillaume HUYET, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Médéric ARGENTINA, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Jean-Sebastien TANZILLI, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 4, 5, 2, 8

Durée : 5 ans

Délégation Provence et Corse

UMR n° 7325

Intitulé : Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille (CINaM)

Directeur : M. Pierre MULLER, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Olivier SIRI, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 5, 3, 8, 11, 12, 13, 15, 18

Durée : 5 ans

UMR n° 7332

Intitulé : Centre de Physique Théorique (CPT)

Directeur : M. Thierry MARTIN, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Alain BARRAT, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE DE TOULON

Sections : 2, 41

Durée : 5 ans

UMR n° 7333

Intitulé : Adhésion et inflammation (LAI)

Directeur : M. Olivier THEODOLY-LANNES, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Section : 11

Durée : 5 ans

UMR n° 7334

Intitulé : Institut des Matériaux, de Microélectronique et des Nanosciences de Provence (IM2NP)

Directeur : M. Jean-Luc AUTRAN, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Ludovic ESCOUBAS, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Christophe GIRARDEAUX, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE TOULON, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaire : INSTITUT SUPERIEUR DE L'ELECTRONIQUE ET DU NUMERIQUE DE TOULON

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 5, 3, 8, 15

Durée : 5 ans

Délégation Alsace

UMR n° 7362

Intitulé : Laboratoire Image, Ville, Environnement (LIVE)

Directeur : M. Dominique BADARIOTTI, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Dominique SCHWARTZ, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Eliane PROPECK, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Partenaire : ECOLE NATIONALE DU GENIE DE L' EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT DE STRASBOURG

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 39, 31

Durée : 5 ans

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

UMR n° 7261

Intitulé : Institut de recherche sur la biologie de l'insecte (IRBI)

Directeur : M. David GIRON, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Christelle SUPPO, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE TOURS

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 29, 26

Durée : 5 ans

UMR n° 7262

Intitulé : Laboratoire Paléontologie Evolution Paléoécosystèmes Paléoprimatologie (PALEVOPRIM)

Directeur : M. Jean-Renaud BOISSERIE, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Franck GUY, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE POITIERS

Section : 29

Durée : 5 ans

UMR n° 7267

Intitulé : Ecologie et biologie des interactions (EBI)

Directeur : M. Jean-Marc BERJEAUD, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Pierre COUTOS-THEVENOT, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Marie-Hélène RODIER, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Directeur adjoint : M. Richard CORDAUX, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE POITIERS

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 29, 27, 23

Durée : 5 ans

UMR n° 7372

Intitulé : Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC)

Directeur par intérim : M. Christophe GUINET, Directeur de recherche

Directrice adjointe par intérim : Mme Charline PARENTEAU, Ingénieur d'études

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LA ROCHELLE

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Sections : 29, 30

Durée : 4 ans

UMR n° 7264

Intitulé : Cultures et Environnements. Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge (CEPAM)

Directrice : Mme Isabelle THERY-PARISOT, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Michel LAUWERS, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Partenaires : INSTITUT NATIONAL RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES, INSTITUT NATIONAL D'ETUDES DEMOGRAPHIQUES, MINISTERE DE LA CULTURE

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 31, 32

Durée : 5 ans

Délégation Provence et Corse

UMR n° 7263

Intitulé : Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE)

Directeur : M. Thierry TATONI, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Catherine FERNANDEZ, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sections : 29, 30, 31, 22

Durée : 5 ans

UMR n° 7268

Intitulé : Anthropologie bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé (ADES)

Directeur : M. Michel SIGNOLI, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Pascal ADALIAN, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG

Partenaires : INSTITUT NATIONAL RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES, MINISTERE DE LA CULTURE

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Section : 31

Durée : 5 ans

UMR n° 7269

Intitulé : Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA)

Directrice : Mme Estelle HERRSCHER, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Pierre MAGNIEZ, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Xavier MARGARIT, Ingénieur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, MINISTERE DE LA CULTURE

Partenaire : INSTITUT NATIONAL RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Section : 31

Durée : 5 ans

Délégation Alsace

UMR n° 7104

Intitulé : Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)

Directeur : M. Bertrand SERAPHIN, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Yann HERAULT, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Sections : 21, 20, 22, 24, 25

Durée : 5 ans

UMR n° 7156

Intitulé : Génétique moléculaire, génomique et microbiologie (GMGM)

Directeur : M. Ivan TARASSOV, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Philippe BERTIN, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Sections : 21, 20, 29

Durée : 5 ans

UMR n° 7364

Intitulé : Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives (LNCA)

Directeur : M. Jean-Christophe CASSEL, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Chantal MATHIS, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Sections : 26, 25

Durée : 5 ans

Délégation Centre Est

UMR n° 7369

Intitulé : Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC)

Directeur : M. Laurent MARTINY, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Philippe GILLERY, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

Section : 28

Durée : 5 ans

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

UMR n° 7247

Intitulé : Physiologie de la reproduction et des comportements (PRC)

Directeur : M. Florian GUILLOU, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Thierry MAGALLON, Ingénieur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE TOURS, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, INSTITUT FRANCAIS DU CHEVAL ET DE L'EQUITATION

Partenaire : MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Sections : 24, 26, 21

Durée : 5 ans

UMR n° 7276

Intitulé : Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations (CRIBL)

Directeur : M. Michel COGNE, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Directeur adjoint : M. Yves DENIZOT, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE DE LIMOGES

Partenaire : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LIMOGES

Section : 27

Durée : 5 ans

UMR n° 7295

Intitulé : Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA)

Directeur : M. Nicolas VIBERT, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Laurence TACONNAT, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE TOURS, UNIVERSITE DE POITIERS

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 26, 34

Durée : 5 ans

UMR n° 7355

Intitulé : Immunologie et neurogénétique expérimentales et moléculaires (INEM)

Directrice : Mme Valerie QUESNIAUX RYFFEL, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Isabelle COUILLIN, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS

Partenaire : CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

Sections : 27, 25

Durée : 5 ans

Délégation Côte d'Azur

UMR n° 7254

Intitulé : Institut Sophia Agrobiotech (ISA)

Directeur : M. Philippe CASTAGNONE, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Frédérique LAVIROTTE, Ingénieur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Sections : 23, 29

Durée : 5 ans

UMR n° 7275

Intitulé : Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC)

Directeur : M. Jean-Louis NAHON, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Florian LESAGE, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Sections : 28, 22, 24, 25, 27

Durée : 5 ans

UMR n° 7277

Intitulé : Institut de Biologie Valrose (iBV)

Directeur : M. Stéphane NOSELLI, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Gilles L ALLEMAIN, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Partenaires : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE, CENTRE REGIONAL DE LUTTE CONTRE LE CANCER ANTOINE LACASSAGNE

Sections : 22, 24

Durée : 5 ans

UMR n° 7284

Intitulé : Institut de Recherche sur le Cancer et le Vieillissement, Nice (IRCAN)

Directeur : M. Eric GILSON, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Partenaires : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE, CENTRE REGIONAL DE LUTTE CONTRE LE CANCER ANTOINE LACASSAGNE

Sections : 24, 21

Durée : 5 ans

UMR n° 7370

Intitulé : LABORATOIRE DE PHYSIOMEDECINE MOLECULAIRE (LP2M)

Directeur : M. Laurent COUNILLON, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Section : 24

Durée : 5 ans

Délégation Provence et Corse

UMR n° 7255

Intitulé : Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires (LISM)

Directeur : M. James STURGIS, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 20, 16, 21, 27

Durée : 5 ans

UMR n° 7256

Intitulé : Information génomique et structurale (IGS)

Directrice : Mme Chantal ABERGEL, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sections : 20, 21

Durée : 5 ans

UMR n° 7257

Intitulé : Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB)

Directeur : M. Yves BOURNE, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Bruno CANARD, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Alain ROUSSEL, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 20, 16

Durée : 5 ans

UMR n° 7258

Intitulé : Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM)

Directeur : M. Jean-Paul BORG, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Directeur adjoint : M. Vincent GELI, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Juan IOVANNA, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, INSTITUT JEAN PAOLI ET IRENE CALMETTES - CENTRE REGIONAL DE LUTTE CONTRE LE CANCER, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Sections : 24, 21, 22

Durée : 5 ans

UMR n° 7260

Intitulé : Neurosciences sensorielles et Cognitives (NSC)

Directrice : Mme Beatrice ALESCIO-LAUTIER, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Section : 26

Durée : 3 ans

UMR n° 7265

Intitulé : BIOLOGIE VEGETALE ET MICROBIOLOGIE ENVIRONNEMENTALE (BVME)

Directeur par intérim : M. Pierre CHAGVARDIEFF, Chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 23, 29

Durée : 5 ans

UMR n° 7280

Intitulé : Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML)

Directeur : M. Philippe PIERRE, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Toby LAWRENCE, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Section : 27

Durée : 5 ans

UMR n° 7281

Intitulé : Bioénergétique et ingénierie des protéines (BIP)

Directrice : Mme Marie-Therese GIUDICI-ORTICONI, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 20, 16, 13

Durée : 5 ans

UMR n° 7283

Intitulé : Laboratoire de chimie bactérienne (LCB)

Directeur : M. Târn MIGNOT, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sections : 21, 20, 23

Durée : 5 ans

UMR n° 7287

Intitulé : Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey (ISM)

Directeur : M. Eric BERTON, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Stephane VIOLLET, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Gilles MONTAGNE, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Martine PITHIOUX, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 26, 9, 7

Durée : 5 ans

UMR n° 7288

Intitulé : Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)

Directeur : M. Andre LE BIVIC, Directeur de recherche

Directrice adjointe par intérim : Mme Pascale DURBEC, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaire : COLLEGE DE FRANCE

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Sections : 22, 25, 24, 23

Durée : 5 ans

UMR n° 7289

Intitulé : Institut de Neurosciences de la Timone (INT)

Directeur : M. Guillaume MASSON, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Christelle BAUNEZ, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Pascal BELIN, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 26, 25, 7

Durée : 5 ans

UMR n° 7290

Intitulé : Laboratoire de psychologie cognitive (LPC)

Directeur : M. Johannes ZIEGLER, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 26, 34

Durée : 5 ans

UMR n° 7291

Intitulé : Laboratoire de neurosciences cognitives (LNC)

Directeur : M. Thierry HASBROUCQ, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Section : 26

Durée : 5 ans

Délégation Centre Est

UMR n° 7039

Intitulé : Centre de recherche en automatique de Nancy (CRAN)

Directeur : M. Didier WOLF, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Thierry DIVOUX, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Gilles MILLERIOUX, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Partenaires : CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE NANCY, INSTITUT DE CANCEROLOGIE DE LORRAINE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 7, 28, 26

Durée : 5 ans

UMR n° 7503

Intitulé : Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA)

Directeur : M. Jean-Yves MARION, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Yannick TOUSSAINT, Professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Partenaire : CENTRALESUPELEC

Sections : 6, 7, 34

Durée : 5 ans

Délégation Côte d'Azur

UMR n° 7271

Intitulé : Laboratoire d'Informatique, Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis (I3S)

Directeur : M. Olivier MESTE, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Frédéric MALLET, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Sections : 6, 7

Durée : 5 ans

Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 7253

Intitulé : Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes (Heudiasyc)

Directeur : M. Philippe BONNIFAIT, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Yves GRANDVALET, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE

Sections : 7, 6

Durée : 5 ans

Délégation Centre Est

UMR n° 7239

Intitulé : Laboratoire d'Etude des Microstructures et de Mécanique des Matériaux (LEM3)

Directeur : M. El-Mostafa DAYA, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Albert TIDU, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARTS ET METIERS, UNIVERSITE DE LORRAINE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 9, 15

Durée : 5 ans

UMR n° 7274

Intitulé : Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP)

Directeur : M. Laurent FALK, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 10, 13

Durée : 5 ans

UMR n° 7365

Intitulé : Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMoPA)

Directeur : M. Jean-Yves JOUZEAU, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Directeur adjoint : M. Bruno CHARPENTIER, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Partenaire : CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE NANCY

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 28, 20, 16

Durée : 5 ans

UMR n° 7563

Intitulé : Laboratoire Energie et Mécanique Théorique et Appliquée (LEMETA)

Directeur : M. Pascal BOULET, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Sophie DIDIERJEAN, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Section : 10

Durée : 5 ans

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

UMR n° 7252

Intitulé : XLIM (XLIM)

Directeur : M. Dominique BAILLARGEAT, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Moulay BARKATOU, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LIMOGES

Partenaire : UNIVERSITE DE POITIERS

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 8, 41, 7, 6

Durée : 5 ans

UMR n° 7344

Intitulé : Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés (GREMI)

Directrice : Mme Anne-Lise THOMANN, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Eric ROBERT, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Pascal BRAULT, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS

Section : 10

Durée : 5 ans

UMR n° 7347

Intitulé : Matériaux, microélectronique, acoustique et nanotechnologies (GREMAN)

Directeur : M. Marc LETHIECQ, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Isabelle LAFFEZ, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Franck LEVASSORT, Maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE TOURS, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES

APPLIQUEES CENTRE VAL DE LOIRE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 8, 15

Durée : 5 ans

UMR n° 7356

Intitulé : Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement (LaSIE)

Directeur : M. Xavier FEAUGAS, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LA ROCHELLE

Sections : 10, 9

Durée : 4 ans

Délégation Côte d'Azur

UMR n° 7248

Intitulé : Laboratoire d'électronique antennes et télécommunications (LEAT)

Directeur : M. Robert STARAJ, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Jean-Marc RIBERO, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. François VERDIER, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Section : 8

Durée : 5 ans

UMR n° 7250

Intitulé : Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Metrologie, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS)

Directeur : M. Nelson CHRISTENSEN, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR, UNIVERSITE NICE

SOPHIA ANTIPOLIS

Instituts secondaires : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3), Institut de physique (INP), Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 8, 17, 4, 1

Durée : 5 ans

UMR n° 7338

Intitulé : Biomécanique et Bioingénierie (BMBI)

Directrice : Mme Cecile LEGALLAIS, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 9, 10, 28

Durée : 5 ans

Délégation Provence et Corse

UMR n° 6134

Intitulé : Sciences Pour l'Environnement (S P E)

Directeur : M. Paul Antoine SANTONI, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE CORSE PASQUALE PAOLI

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 10, 9, 7, 16, 29, 8

Durée : 5 ans

UMR n° 7249

Intitulé : Institut Fresnel (Institut Fresnel)

Directeur : M. Stefan ENOCH, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Sophie BRASSELET, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Jean-Yves NATOLI, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 8, 7

Durée : 5 ans

UMR n° 7339

Intitulé : Centre de résonance magnétique biologique et médicale (CRMBM)

Directrice : Mme Monique BERNARD, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Sylviane GOUNY, Ingénieur de recherche

Directeur adjoint : M. Maxime GUYE, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaire : CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MARSEILLE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Section : 28

Durée : 5 ans

UMR n° 7340

Intitulé : Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2)

Directeur : M. Pierre SAGAUT, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Olivier BOUTIN, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Section : 10

Durée : 5 ans

UMR n° 7341

Intitulé : Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques (LP3)
 Directeur : M. Philippe DELAPORTE, Directeur de recherche
 Directeur adjoint : M. Olivier UTEZA, Directeur de recherche
 Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
 Institut secondaire : Institut de physique (INP)
 Sections : 10, 8
 Durée : 5 ans

UMR n° 7342

Intitulé : Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre (IRPHE)
 Directeur : M. Stephane LE DIZES, Directeur de recherche
 Directrice adjointe : Mme Laurence PIETRI, Maître de conférences
 Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE, AIX-MARSEILLE
 UNIVERSITE
 Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut national de sciences de l'univers (INSU)
 Sections : 10, 5, 19, 28
 Durée : 5 ans

UMR n° 7343

Intitulé : Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI)
 Directeur : M. Olivier POULIQUEN, Directeur de recherche
 Directeur adjoint : M. Pierre DUPONT, Chargé de recherche
 Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
 Sections : 10, 9
 Durée : 5 ans

UMR n° 7345

Intitulé : Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires (PIIM)
 Directrice : Mme Annette CALISTI, Directeur de recherche
 Directeur adjoint : M. Jean-Marc LAYET, Professeur des universités
 Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
 Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut de physique (INP), Institut national de sciences de
 l'univers (INSU)
 Sections : 4, 10, 17, 13
 Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)*Délégation Alsace*

UMR n° 7044

Intitulé : Archéologie et Histoire en Méditerranée et en Europe (ArchHiMèdE)
 Directeur : M. Michel HUMM, Professeur des universités
 Directeur adjoint : M. Christian JEUNESSE, Professeur des universités
 Directrice adjointe : Mme Luana QUATTROCELLI, Maître de conférences
 Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG, UNIVERSITE DE
 HAUTE-ALSACE, MINISTERE DE LA CULTURE
 Partenaire : INSTITUT NATIONAL RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES
 Sections : 32, 31
 Durée : 5 ans

UMR n° 7354

Intitulé : Droit, religion, entreprise et société (DRES)

Directrice : Mme Vincente FORTIER, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Melanie SCHMITT, Maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Section : 36

Durée : 5 ans

UMR n° 7363

Intitulé : Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (SAGE)

Directrice : Mme Marine DE LASSALLE, Professeur

Directeur adjoint : M. Philippe HAMMAN, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Sections : 40, 36, 39

Durée : 5 ans

UMR n° 7367

Intitulé : Dynamiques Européennes (DynamE)

Directeur : M. Maurice CARREZ, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Sections : 36, 33

Durée : 5 ans

UMR n° 7522

Intitulé : Bureau d'Économie Théorique et Appliquée (BETA)

Directeur : M. Julien PENIN, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Agnès GRAMAIN, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Herrade IGERSEIM, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Serge GARCIA, Directeur de recherche associé

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE, UNIVERSITE DE STRASBOURG,

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Partenaires : INSTITUT DES SCIENCES ET INDUSTRIES DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT,

UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE

Section : 37

Durée : 5 ans

Délégation Centre Est

UMR n° 7117

Intitulé : Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri Poincaré (LHSP-AHP)

Directeur : M. Philippe NABONNAND, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE, UNIVERSITE DE STRASBOURG

Institut secondaire : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Sections : 35, 41

Durée : 5 ans

UMR n° 7118

Intitulé : Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF)

Directeur : M. Alex BOULTON, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Michel MUSIOL, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Yan GREUB, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Section : 34

Durée : 5 ans

UMR n° 7270

Intitulé : Laboratoire Ligérien de Linguistique (LLL)

Directeur : M. Gabriel BERGOUNIOUX, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Jean-Michel FOURNIER, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE TOURS, UNIVERSITE D'ORLEANS

Partenaire : BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

Section : 34

Durée : 5 ans

UMR n° 7301

Intitulé : Migrations Internationales, Espaces et Sociétés (MIGRINTER)

Directrice : Mme Adelina MIRANDA, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Olivier CLOCHARD, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE POITIERS

Section : 39

Durée : 5 ans

UMR n° 7302

Intitulé : Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale (CESCM)

Directeur : M. Martin AURELL, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Charles GARCIA, Maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE POITIERS

Partenaire : MINISTERE DE LA CULTURE

Sections : 32, 35

Durée : 5 ans

UMR n° 7323

Intitulé : Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR)

Directeur : M. Benoist PIERRE, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Joël BIARD, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE TOURS, MINISTERE DE LA CULTURE

Sections : 35, 33

Durée : 5 ans

UMR n° 7324

Intitulé : Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CITERES)

Directrice : Mme Nora SEMMOUD, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE TOURS

Partenaire : INSTITUT NATIONAL RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 39, 31, 32

Durée : 5 ans

Délégation Côte d'Azur

UMR n° 7320

Intitulé : BASES, CORPUS, LANGAGE (BCL)

Directrice : Mme Fanny MEUNIER-HOEN, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Richard FAURE, Maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Sections : 34, 26

Durée : 5 ans

UMR n° 7321

Intitulé : Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG)

Directeur : M. Jean-Pierre ALLEGRET, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Cécile AYERBE, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Patrice REIS, Maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Sections : 37, 36

Durée : 5 ans

Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 7319

Intitulé : Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS)

Directeur : M. Bertrand GEAY, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Romain PUDAL, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE

Sections : 40, 35, 36

Durée : 5 ans

Délégation Provence et Corse

UMR n° 3495

Intitulé : Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine (MAP)

Directeur : M. Livio DE LUCA, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : MINISTERE DE LA CULTURE

Partenaires : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE LYON, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANCY, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE PARIS LA VILLETTE

Section : 39

Durée : 5 ans

UMR n° 7297

Intitulé : Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février) (TDMAM)

Directrice : Mme Emmanuele CAIRE, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Section : 32

Durée : 5 ans

UMR n° 7298

Intitulé : Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée (LA3M)

Directeur : M. Nicolas FAUCHERRE, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Christine GADRAT-OUERFELLI, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Section : 32

Durée : 5 ans

UMR n° 7299

Intitulé : Centre Camille Jullian - Histoire et archéologie de la Méditerranée, de la Protohistoire à la fin de l'Antiquité (CCJ)

Directeur : M. Jean-Christophe SOURISSEAU, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Giulia BOETTO, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaires : MINISTERE DE LA CULTURE, INSTITUT NATIONAL RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES

Sections : 32, 31

Durée : 5 ans

UMR n° 7300

Intitulé : Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace (ESPACE)

Directeur : M. Didier JOSSELIN, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Samuel CARPENTIER, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Cyrille GENRE-GRANDPIERRE, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Giovanni FUSCO, Chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE, UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Section : 39

Durée : 5 ans

UMR n° 7303

Intitulé : Temps, espaces, langages europe méridionale méditerranée (TELEMME)

Directeur : M. Xavier DAUMALIN, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Laure VERDON, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sections : 33, 39

Durée : 5 ans

UMR n° 7304

Intitulé : Centre Gilles-Gaston Granger

Directeur : M. Pascal TARANTO, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Giuseppe DI LIBERTI, Maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Section : 35

Durée : 5 ans

UMR n° 7305

Intitulé : Laboratoire méditerranéen de sociologie (LAMES)

Directeur : M. Pierre FOURNIER, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sections : 36, 40

Durée : 5 ans

UMR n° 7306

Intitulé : Institut de Recherches Asiatiques (IrAsia)

Directrice par intérim : Mme Ngoc NGUYEN PHUONG, Maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sections : 38, 33

Durée : 5 ans

UMR n° 7307

Intitulé : Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative (IDEMEC)

Directeur : M. Benoit FLICHE, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Christophe PONS, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Section : 38

Durée : 5 ans

UMR n° 7308

Intitulé : Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie (CREDO)

Directrice : Mme Isabelle MERLE, Chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, ECOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES

Sections : 38, 31

Durée : 5 ans

UMR n° 7309

Intitulé : Laboratoire Parole et Langage (LPL)

Directeur : M. Laurent PREVOT, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Serge PINTO, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), Institut des sciences biologiques (INSB)

Section : 34

Durée : 5 ans

UMR n° 7310

Intitulé : Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM)

Directeur : M. Richard JACQUEMOND, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Cedric PARIZOT, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sections : 33, 36, 38, 40

Durée : 5 ans

UMR n° 7316

Intitulé : Aix-Marseille Sciences Economiques (AMSE)

Directeur : M. Alain VENDITTI, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Carine NOURRY, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Thomas SEEGMULLER, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, ECOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES

Section : 37

Durée : 5 ans

UMR n° 7317

Intitulé : Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST)

Directeur : M. Thierry BERTHET, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Delphine MERCIER, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Sections : 40, 37, 36

Durée : 5 ans

UMR n° 7318

Intitulé : Droits international, comparé et européen (DICE)

Directrice : Mme Marthe STEFANINI, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE TOULON, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Section : 36

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

Délégation Alsace

UMR n° 7178

Intitulé : Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)

Directeur : M. Rémi BARILLON, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Partenaire : UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 1, 13, 16, 24, 26, 29, 30

Durée : 5 ans

Délégation Provence et Corse

UMR n° 7346

Intitulé : Centre de physique des particules de Marseille (CPPM)

Directeur : M. Cristinel DIACONU, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Institut secondaire : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Sections : 1, 17, 28

Durée : 5 ans

Institut de rattachement : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Délégation Alsace

UMR n° 7516

Intitulé : Institut de Physique du Globe de Strasbourg (IPGS)

Directrice : Mme Laurence JOUNIAUX, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Section : 18

Durée : 5 ans

UMR n° 7517

Intitulé : Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS)

Directeur : M. Philippe ACKERER, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Frederick DELAY, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Partenaire : ECOLE NATIONALE DU GENIE DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT DE STRASBOURG

Section : 30

Durée : 5 ans

UMR n° 7550

Intitulé : Observatoire astronomique de Strasbourg (ObAS)

Directeur : M. Pierre-Alain DUC, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Section : 17

Durée : 5 ans

Délégation Centre Est

UMR n° 7358

Intitulé : Centre de recherches pétrographiques et géochimiques (CRPG)

Directeur : M. Raphael PIK, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Section : 18

Durée : 5 ans

UMR n° 7359

Intitulé : GéoRessources

Directeur : M. Jacques PIRONON, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER, Professeur des universités

Directeur adjoint : M. Philippe DE DONATO, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Partenaire : CENTRE RECHERCHE SUR LA GEOLOGIE DES MATIERES PREMIERES MINERES
ENERGETIQUES

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 18, 30

Durée : 5 ans

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

UMR n° 7327

Intitulé : Institut des Sciences de la Terre d'Orléans (ISTO)

Directeur : M. Lionel MERCURY, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Caroline MARTEL, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Mohamed AZAROUAL, Chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES,
UNIVERSITE D'ORLEANS

Sections : 18, 30

Durée : 5 ans

UMR n° 7328

Intitulé : Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'Espace (LPC2E)

Directeur : M. Dominique DELCOURT, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES, UNIVERSITE
D'ORLEANS

Sections : 17, 19

Durée : 5 ans

UMR n° 7293

Intitulé : Laboratoire J-L Lagrange

Directeur : M. Philippe STEE, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Paolo TANGA, Astronome

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 17, 10, 7

Durée : 5 ans

UMR n° 7329

Intitulé : GEOAZUR

Directeur : M. Marc SOSSON, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Gilles METRIS, Astronome

Directrice adjointe : Mme Isabelle MANIGHETTI, Physicien

Directeur adjoint : M. Frederic CAPPAS, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR

Section : 18

Durée : 5 ans

Délégation Provence et Corse

UMR n° 7326

Intitulé : Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM)

Directeur : M. Jean-Luc BEUZIT, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES

Partenaire : OFFICE NATIONAL DES ETUDES ET RECHERCHES AEROSPATIALES

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Section : 17

Durée : 5 ans

UMR n° 7330

Intitulé : Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE)

Directeur : M. Olivier BELLIER, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, COLLEGE DE FRANCE, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 18, 30, 19, 31

Durée : 5 ans

Délégation Alsace

UMR n° 7501

Intitulé : Institut de recherche mathématique avancée (IRMA)

Directeur : M. Yann BUGEAUD, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Section : 41

Durée : 5 ans

Délégation Centre Est

UMR n° 7502

Intitulé : Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL)

Directeur : M. Xavier ANTOINE, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Section : 41

Durée : 5 ans

Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes

UMR n° 7348

Intitulé : Laboratoire de Mathématiques et Applications

Directrice : Mme Alessandra SARTI, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE POITIERS

Section : 41

Durée : 5 ans

Délégation Côte d'Azur

UMR n° 7351

Intitulé : Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD)

Directeur : M. Sorin DUMITRESCU, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Partenaire : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 41, 10

Durée : 5 ans

Délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 7352

Intitulé : Laboratoire Amiénois de mathématique fondamentale et appliquée (LAMFA)

Directeur : M. Ivan MARIN, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE

Section : 41

Durée : 5 ans

UMR n° 7373

Intitulé : Institut de Mathématiques de Marseille (I2M)

Directeur : M. Pascal HUBERT, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Partenaire : ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 41, 6, 21, 26

Durée : 5 ans

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, des directrices adjointes, des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1er janvier 2018 pour la durée de l'unité mixte de recherche.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE



DEC171277DGDS

Décision portant création des unités mixtes de recherche contractualisées

La Présidente,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 1er janvier 2018 les unités mixtes de recherche suivantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Aquitaine

UMR n° 5026

Intitulé : INSTITUT DE CHIMIE DE LA MATIERE CONDENSEE DE BORDEAUX (ICMCB)

Directeur : M. Mario MAGLIONE, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Jean-Marc HEINTZ, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Aline ROUGIER, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 15, 14, 10

Durée : 3 ans

UMR n° 5031

Intitulé : CENTRE DE RECHERCHE PAUL PASCAL (C.R.P.P)

Directrice : Mme Cécile ZAKRI, Professeur des universités

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BORDEAUX

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Section : 11

Durée : 3 ans

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Paris B

UMR n° 8001

Intitulé : Laboratoire de Probabilités, Statistiques et Modélisations (LPSM)

Directeur : M. Lorenzo ZAMBOTTI, Professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : SORBONNE UNIVERSITE, UNIVERSITE PARIS DIDEROT

Section : 41

Durée : 1 an

Art. 2. - Le mandat de la directrice, des directeurs, de la directrice adjointe, du directeur adjoint mentionnés à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2018 pour la durée de l'unité mixte de recherche.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2017

La Présidente
Anne PEYROCHE

DECISION DE NOMINATION

Paris, le 11 Octobre 2017

Décision portant nomination de Mme Véronique FAVIER aux fonctions de directrice du Laboratoire Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM).

Décision n° 2017-259

Décision CNRS n°
DEC172797INSIS

Le Directeur général de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers

- **Vu** le décret en date du 23 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent CHAMPANEY, en qualité de Directeur Général de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, publié au JORF du 25 février 2017 ;

- **Vu** le décret n° 2012-1223 du 2 novembre 2012 modifié relatif à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers ;

L'Administrateur général du Conservatoire National Des Arts et Métiers

- **Vu** le décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié, relatif au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) ;

- **Vu** le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Olivier FARON en qualité d'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers ;

Le Président du CNRS

- **Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

- **Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8006 intitulée « Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux » et nommant M. Gilles REGNIER directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Décident :

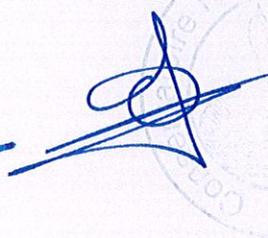
Article 1: En application de l'article 3 de la convention d'unité UMR 8006, Mme Véronique FAVIER, professeur des universités à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, est nommée directrice du Laboratoire Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux en remplacement de Gilles REGNIER à partir du 1^{er} Janvier 2018. Gilles REGNIER quittera ses fonctions de directeur au 31 Décembre 2017. La fonction de directrice sera donc attribuée à Véronique FAVIER pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018.

Le Directeur général de
l'Ecole Nationale
Supérieure d'Arts et
Métiers



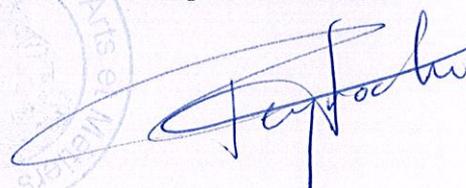
Laurent CHAMPANEY

L'Administrateur général
du Conservatoire National
des Arts et Métiers



Olivier FARON

Pour le président du
CNRS et par délégation,
la directrice générale
déléguée à la science



Anne PEYROCHE

DEC173104DR04

Décision portant désignation des membres du Conseil de service et de la durée de leur mandat pour la délégation Ile-de-France Sud



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC172620DAJ du 24 octobre 2017 modifiée donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène PAPIILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu la décision DEC09A027DR04 du 30 mars 2009 portant création d'un conseil de service au sein de la délégation Ile-de-France Sud ;

Vu le résultat des élections des représentants du personnel du 13 novembre 2017 ;

Décide :

Article 1 : La composition du Conseil de service de la délégation Ile-de-France Sud est la suivante :

1) Membres de droit

Mme Marie-Hélène PAPIILLON, déléguée régionale, présidente
M. Christophe MULLER, adjoint à la déléguée régionale, vice-président

2) Membres désignés par la déléguée régionale

Titulaires

Mme Emilie BOUVIER
Mme Juliette GUERIN

Suppléants

M. Eric LECOMPTE
M. Guy MORALY

3) **Membres élus par les personnels**

Titulaires

M. Ronan MACANJO
Mme Valérie MAYEUR
M. Steven TINPE
Mme Dorothee WACK

Suppléants

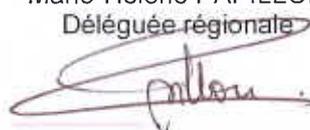
M. Guy BELIZON
Mme Christelle LIEVIN

Article 2 : La durée du mandat du Conseil de service est de 2 ans à compter de ce jour.

Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} décembre 2017

Pour la présidente et par délégation,
Marie-Hélène PAPILLON
Déléguée régionale



DEC173306DR07

Décision modifiant la décision DEC171247DR07 du 3 Avril 2017 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6602 intitulée Institut Pascal (IP)

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC172623DAJ du 24 Octobre 2017 donnant délégation de signature à M. Frédéric FAURE, délégué régional pour la circonscription Rhône-Auvergne ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6602,

Vu la décision DEC171247DR07 du 3 Avril 2017 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6602,

DECIDE :

Article 1er :

L'article 2 de la décision susvisée, est modifié comme suit

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/Enseignants-chercheurs : 7 élus
 - Sous collège C/EC permanents : 5
 - Sous collège C/EC non permanents : 2
 - Collège BIATSS/ITA : 3 élus ;
- 7 membres nommés.

Article 2 :

La présente décision, qui prend effet à compter 1^{er} Juillet 2017, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 8 Janvier 2018

Pour la présidente et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC172867INSMI

Décision portant modification de la décision collective DEC161221DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes internationales**LA PRESIDENTE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161221DGDS en date du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des unités mixtes internationales ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :**Article 1**

A l'article 2 de la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte internationale n°2924 intitulée IMPA sont modifiées ainsi qu'il suit :

Les termes

UMI n° 2924

Intitulé : IMPA (IMPA)

Directeur : M. Claudio LANDIM, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Marcello VIANA, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE MATHEMATIQUES PURES ET APPLIQUEES

Section : 41

Durée : 5 ans

Sont remplacés par les termes

UMI n° 2924

Intitulé : Jean-Christophe Yoccoz

Directeur : M. Claudio LANDIM, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Marcelo VIANA, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE MATHEMATIQUES PURES ET APPLIQUEES

Section : 41

Durée : 5 ans

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/11/2017

La présidente
Anne PEYROCHE



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC173171DRH



- Vu, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,
- Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,
- Vu, la demande des intéressés,
- Vu, l'avis des organismes d'origine,
- Vu, la décision du 13 juin 2017, arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation,

DECIDE

ARTICLE I L'article I de la décision susvisée est modifié comme suit :

La ligne suivante est ajoutée

Institut des sciences biologiques

M. ELATI Mohamed

ARTICLE II La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 décembre 2017

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur des ressources humaines

Pierre COURAL

Décision N°DEC173251DRH

La Présidente du Centre National de la Recherche Scientifique

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,
- Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS,
- Vu** le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,
- Vu** le décret n°84-961 du 25 octobre 1984 modifié relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat,
- Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,
- Vu** Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution à Madame Anne PEYROCHE des fonctions de Présidente par intérim du CNRS
- Vu** l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des Assistants Ingénieurs, le 03 novembre 2017,

Considérant que l'article 29 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 dispose que : « Toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale » ;

Considérant que, suite à un audit mené par le SFC en mai 2017, plusieurs irrégularités ont été constatées au sein du [...], justifiant un examen approfondi des frais de missions du laboratoire. Un audit complémentaire a été mené les 16 et 17 mai 2017 confirmant les anomalies constatées ;

Considérant que le rapport d'audit du 12 juillet 2017 établit que Monsieur B a participé au détournement de 3 032,60 euros par le biais du remboursement des frais de onze missions fictives, qu'il a personnellement bénéficié de 2 146 euros de la somme totale détournée, le surplus ayant servi à lui rembourser des dépenses avancées pour le compte du laboratoire ;

Considérant que Monsieur B a reconnu avoir participé à l'utilisation de « fausses missions » et proposé ce dispositif à son directeur d'unité, qui l'a validé et qui en assume la responsabilité ;

Considérant que ces faits constituent un manquement grave aux obligations de moralité et de probité qui incombent au fonctionnaire dans le cadre de l'accomplissement de son service ;

Considérant que Monsieur B a remboursé les sommes irrégulièrement perçues ;

DECIDE

Article 1 : Cette décision annule et remplace la décision n° DEC172984DRH du 14 décembre 2017.

Article 2 : Une sanction du 2ème groupe, l'exclusion temporaire de fonction pour une durée de 15 jours, assortie d'un sursis partiel d'une durée de 8 jours, est prononcée à l'encontre de Monsieur B, assistant ingénieur (agent n° [...]).

Article 3 : Cette décision prend effet à compter de sa date de notification.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication anonymisée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 19 décembre 2017

Anne PEYROCHE

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez,

- dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de la présente décision :
 - de saisir, la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.
 - dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :
- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

